

60 millions de consommateurs

www.60millions-mag.com

AIR FRYER

Pas n'importe
quoi dedans !

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

AVRIL 2026 / N° 623 / 4,80 €

PEINTURES

Des polluants multicouches

ESSAI

**ROBOTS
MULTICUISEURS**

Des cuissons pas
toujours épatantes

COMPARATIF

**Les meilleures
offres d'électricité**

PRATIQUE

*Héritage et famille
recomposée*

*Les erreurs
à ne pas commettre*



TEST

MATES ET SATINÉES BLANCHES

- Des substances et émanations néfastes
- Des performances très différentes selon les marques



L 13980 - 623 - F: 4,80 € - RD



Ne manquez pas notre hors-série



Actuellement en kiosque et en version numérique
sur <https://boutique.60millions-mag.com> et sur l'appli mobile 60



SYLVIE METZELDARD
Rédactrice en chef

Moins blanc que blanc

Elles sont blanches comme neige. La pureté en pots, pourrait-on croire. Pourtant, les peintures que nous avons testées, mates et satinées, ne sont pas toutes immaculées, loin de là. Et le fait qu'elles soient « à l'eau » (hydrodiluable) ne change rien à l'affaire. Les émissions de substances néfastes sont trop élevées. Il faut dire que les pots présentent quantité de conservateurs – comme les thiazolinones – réputés très allergisants et polluants, sans oublier des additifs en tous genres... La toxicité peut se faire par contact ou par inhalation, au moment de l'ouverture des pots ou de

Le fait que les peintures soient hydrodiluable, c'est-à-dire « à l'eau », ne change rien à l'affaire. En matière de toxicité, elles font fort, et pas dans le bon sens.

l'application, mais il ne faut pas croire que cela s'arrête là. La pollution par les COV, les fameux composés organiques volatils, peut perdurer longtemps après. Les résultats de nos tests sont édifiants. En matière de toxicité, les peintures (satinées, surtout) font fort et pas dans le bon sens. On peut se retrouver avec des émissions encore

très fortes un mois après l'application. Et, malheureusement, l'Ecolabel européen n'est pas aussi protecteur qu'on le souhaiterait, car il n'impose pas de seuil limite pour les émissions de COV. Une hérésie totale. Côté performances, entre pouvoir couvrant, masquant et correspondances entre les promesses de l'étiquetage et la réalité, on joue au yo-yo. Mieux vaut faire un essai avant d'acheter la totalité de ses pots, histoire de ne pas se retrouver avec trop ou pas assez. Sans vouloir en rajouter une couche, il serait vraiment temps que les fabricants s'améliorent. En attendant, c'est masque, gants et aération XXL ! ●



RESTONS CONNECTÉS !



60millions-mag.com

- Pour puiser davantage d'infos conso au quotidien
- Un forum pour vous exprimer
- Les rappels de produits à connaître



60millions deconsommateurs

Pour suivre, partager les travaux de «60», réagir à des infos insolites, partager une expérience...



Flashez ici

Sur ce QR Code pour nous retrouver également sur Threads, YouTube et TikTok.

60 millions
de consommateurs

MENSUEL ÉDITÉ PAR L'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION
(Établissement public à caractère industriel et commercial)
Le Polaris, 76, avenue Pierre Brossette, 92240 Malakoff, Tél. : 01 45 66 20 20
www.inc-conso.fr

Les informations publiées, en particulier essais comparatifs et études, ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation de l'INC.

Directeur de la publication :
Pierre Chambo

Rédactrice en chef :
Sylvie Metzeldard

Rédacteurs en chef adjoints :
Hervé Cabibbo (mensuel)
Sophie Coisne (hors-série)
Élodie Toustou (Web)

Directrice artistique :
Emmanuelle Mondor

Secrétaire générale de la rédaction :
Martine Fédor

Rédaction :
CHEFS DE RUBRIQUE :
Patricia Chairopoulos, Fanny Guibert, Lionel Maugain, Amine Meslem (hors-séries), Adélaïde Robert, Adrian de San Isidoro

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :
Bertrand Loiseaux et Mireille Fenwick (premiers secrétaires de rédaction), Cécile Demailly avec Anaëlle Bruyand

MAQUETTE : Valérie Lefeuve (première rédactrice graphiste) avec Fabien Lehalle

RESPONSABLE PHOTO :
Céline Deroux avec Chloé Williamson

SITE INTERNET :
www.60millions-mag.com
Nathalie Samson (éditrice)
Laura Hendrikx (cheffe de rubrique), Brigitte Glass (relations avec les internautes) redactionweb@inc60.fr

Diffusion :
William Tétrel (responsable), Gilles Tailliandier (adjoint), Valérie Proust (assistante)

Relations presse :
Anne-Juliette Reissier-Algrain, Tél. : 01 45 66 20 35

Chef adjoint du centre d'essais comparatifs : Antoine Haentjens

Cheffe du service juridique, économique et de la documentation :
Patricia Foucher

Contact dépositaires, diffuseurs et réassorts : Destination média, Tél. : 01 56 82 12 06

Service abonnements :
60 Millions de consommateurs, CS90006, 59718 LILLE CEDEX 9. Tél. : 09 69 322 983

TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS
11 n° + Spécial impôts : 49 € ; étranger : 62,50 € • 11 n° + Spécial impôts + 7 hors-séries : 83 € ; étranger : 108 €

Photogravure : Key Graphic
Impression : groupe Maury
Imprimé sur papier : Leipa Lux
Origine du papier : Schwedt/Oder, Allemagne



Taux de fibres recyclées : 100 % recyclées
Certification : PEFC
Eutrophisation : 0,08 kg/tonne

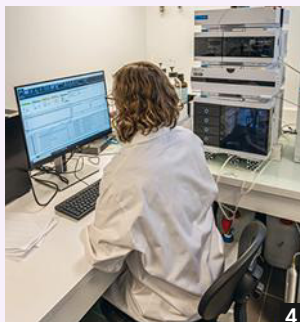
Distribué par : MLP

Dépôt légal : mars 2026

Commission paritaire : 0927 K 89330

ISSN : 1267-8066
Ce numéro comporte un encart d'abonnement sur une partie du tirage.

DANS LES COULISSES DE 60



Les peintures au banc d'essai

En cours de test. **1** Échantillon de panneau peint avec le produit à évaluer, installé dans la chambre d'émission pour la mesure des émissions de composés organiques volatils. **2** Application de la peinture sur le panneau de test. **3** Échantillons à analyser, prélevés dans l'air de la chambre d'émission et disposés dans le rack de l'échantillonneur automatique. **4** Visualisation des résultats.



RETROUVEZ-NOUS en podcast sur France Inter dans l'émission « Grand bien vous fasse ! » du 5 mars dernier. Ali Rebeihi recevait notre journaliste Fanny Guibert pour évoquer le marché des voitures électriques, auxquelles nous avons consacré un dossier le mois dernier. Une occasion de déminer les idées fausses.

UN NOUVEAU SITE ET UN NOUVEAU FORUM !

On vous les avait promis et c'est chose faite. Vous pouvez désormais profiter d'un tout nouveau site (60millions-mag.com). Plus ergonomique, plus riche en contenus inédits chaque jour, mais aussi présentant nos essais sous forme dynamique. Avec ce site a été lancé un nouveau forum pour vous permettre de participer davantage à la vie de la consommation, car il ne faut pas oublier qu'en la matière, le patron, c'est vous !



QUI SOMMES-NOUS ?

60 millions de consommateurs et son site 60millions-mag.com sont édités par l'Institut national de la consommation (INC) ; établissement public à caractère industriel et commercial dont l'une des principales missions est de « regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais » (art L. 822-2 du code de la consommation).

NOS VALEURS

INDÉPENDANCE

Nous n'acceptons aucune publicité commerciale et tous les produits testés sont achetés par nos soins, de manière anonyme, comme tout consommateur.

EXPERTISE

Nos journalistes-enquêteurs travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs et les juristes de l'INC pour une information fouillée et experte.

PROXIMITÉ

Le réseau 60, c'est plusieurs milliers de contacts par mois : mails à redactionweb@inc60.fr, messages sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram...) et les contributions au forum. Des échanges qui enrichissent nos contenus en continu.

ENGAGEMENT

Nous luttons pour un meilleur environnement, en vous alertant sur ce qui est positif ou, au contraire, néfaste (petite planète verte ou rouge) et en dénonçant le greenwashing (panneau « attention » vert).



ESSAIS MODE D'EMPLOI

Tous les tests de produits réalisés par notre centre d'essais comparatifs répondent à des cahiers des charges définis par les ingénieurs de l'INC, qui s'appuient sur la norme des essais comparatifs NF X 50-005. Ils ont pour but de comparer objectivement les produits et, éventuellement, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité.

SOMMAIRE

N° 623 / AVRIL 2026

À LA UNE



8 Peintures
Blanches sur les murs,
mais pas dans tous les pots !

POINTS DE VUE 60

- 6** Les derniers feux du démarchage téléphonique ?
- 6** On continue à nous faire avaler n'importe quoi
- 7** Services publics : les citoyens livrés aux pirates

Vous voulez vous abonner : **voir page 26**
Vous recherchez un article ou un ancien numéro :
voir page 44 ou sur www.60millions-mag.com

ALIMENTATION • SANTÉ

16 Infos santé, nutrition, beauté...

ENQUÊTE

18 Livraison de repas Quel est le prix de notre flemme ?

ENQUÊTE

22 Cuisson, produits... L'air fryer a-t-il vraiment toutes les vertus ?

ZOOM

27 Grandes surfaces

Les aliments sains pas à la fête

ENQUÊTE

28 IA et diagnostic santé

C'est grave, docteur ?

60 VOIT ROUGE

31 Un suivi orthophonique... sans orthophoniste

ÉQUIPEMENT • LOISIRS

32 Infos high-tech, transports...

ESSAI

34 Multicuseurs Pas si simples à dompter !

ENQUÊTE

41 Caméras embarquées

La preuve par l'image

LE MATCH

42 Services d'autopartage : Getaround vs Turo

PRATIQUE

45 Vos droits Chez le coiffeur, ne la bouclez pas !

ARGENT • LOGEMENT

46 Infos maison, dépenses, droits...

ENQUÊTE

48 Électricité Trouver la bonne offre : mode d'emploi

NE VOUS LAISSEZ PAS FAIRE

53 Stop aux paiements récurrents par carte

ENQUÊTE

54 Héritage Famille recomposée : les 7 erreurs à éviter

ENQUÊTE

56 Code promo, cashback, bons...

Quelle appli pour traquer les bonnes affaires ?

ENQUÊTE

59 Investissements Ehpad, l'autre scandale

62 Courriers, courriels

Vos coups de gueule, vos questions, nos réponses

66 La flèche de Madame 60

Les désolations d'EDF

67 60 secondes pour retenir l'essentiel

PAR PATRICIA CHAIROPOULOS, FANNY GUIBERT, LIONEL MAUGAIN, ADÉLAÏDE ROBERT, ADRIAN DE SAN ISIDORO

Y'en a marre

Les derniers feux du démarchage téléphonique ?

Le gestionnaire du réseau d'électricité Enedis et le groupe EDF ont alerté en début d'année sur une nouvelle vague de démarchages frauduleux : des personnes revendent abusivement de travailler ou d'être partenaires d'Enedis ou d'EDF pour faire des propositions commerciales et récupérer des données personnelles. Elles mettent en avant des aides ou des subventions dont le consommateur pourrait bénéficier pour réaliser des travaux de rénovation énergétique ou installer des panneaux solaires. Le démarchage se fait par téléphone, mais EDF signale aussi du porte-à-porte et des envois de mails frauduleux.

Le démarchage téléphonique pour des travaux de rénovation énergétique est pourtant interdit depuis juillet 2020. Des sociétés continuent de passer outre (voir « Des amendes pas volées », page suivante) et accroissent sans doute leur pression avant l'interdiction du démarchage téléphonique dans tous les secteurs le 11 août prochain. ●



Permis de conduire

Fin du financement avec le CPF ?

Depuis février, la plupart des Français ne peuvent plus financer leur permis de conduire à l'aide du compte personnel de formation (CPF). Selon la sénatrice Monique Lubin (PS), à l'origine de ce changement, le dispositif profitait surtout à des personnes déjà en poste. Les demandeurs d'emploi, eux, pourront continuer à utiliser leur solde CPF pour financer leur permis. Tout comme les salariés, s'ils parviennent à obtenir le cofinancement par un tiers – employeur, collectivité territoriale... ●



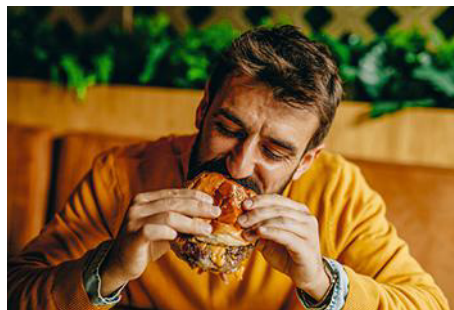
Train Paris-Berlin

Écolo, mais chérot

Arrêtée fin 2025 par la SNCF, la liaison ferroviaire entre les deux capitales a repris le 26 mars. Chaque semaine, jusqu'à trois trains de nuit de la compagnie European Sleeper partent de Paris, gare du Nord, à 17 h 45 pour arriver à la gare centrale de Berlin à 9 h 59. Un voyage coûteux : sans couchette, les prix pour un aller simple oscillent entre 40 et 90 €. Avec, ils dépassent parfois les 200 € ! ●

Mais quelle stratégie ?

On continue à nous faire avaler n'importe quoi !



Le 11 février, après des mois de pourparlers entre ministères – Agriculture, Santé, Transition écologique – et filières de l'agroalimentaire, la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat a enfin été publiée (voir aussi p. 27).

Elle déroule 85 actions pour mieux manger et réduire l'empreinte carbone... C'est, de fait, une liste de vœux pieux – « accompagner », « faciliter », « favoriser », etc. –, excepté une ou deux obligations qui seront appliquées aux professionnels. Qui plus est, aucune mesure ne préconise la réduction des aliments ultratransformés dans nos assiettes, alors qu'un nombre croissant d'études pointe leur impact négatif sur la santé. Seule une action (n° 75) estime « nécessaire de poursuivre l'expertise sur le sujet des aliments ultratransformés, notamment la question de leur association avec la santé et les mécanismes explicatifs sous-jacents ». En attendant, ces aliments vont continuer d'être largement consommés, notamment par nos enfants. ●



Services publics

Les citoyens livrés aux pirates !

Les sites publics sont régulièrement piratés, dont le Ficoba ou un fichier de la CAF dernièrement. Charge ensuite aux victimes de se débrouiller en cas de fraude.

Fin janvier 2026, un « acteur malveillant » a usurpé les identifiants d'un fonctionnaire disposant d'un accès au Fichier national des comptes bancaires (Ficoba), géré par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et qui comprend les 300 millions de comptes ouverts dans les banques par les Français. Le pirate a pu « consulter » RIB, identité, adresse et, dans certains cas, l'identifiant fiscal de 1,2 million de comptes. C'est une nouvelle étape franchie dans le piratage. Et une preuve inquiétante de la vulnérabilité de ce qu'on croyait être des forteresses numériques.

Les victimes simplement averties

Avec ces informations et une banque peu regardante, les escrocs sont en mesure de générer des prélèvements Sepa afin de souscrire des abonnements, ouvrir des lignes de téléphone ou, s'ils croisent cette fuite avec d'autres données et documents volés par ailleurs, ouvrir des comptes bancaires et/ou souscrire des crédits à la consommation en usurpant l'identité de la victime.

Les clients concernés ont été avertis individuellement par un mail de la DGFIP qu'un accès à leurs données « a pu être constaté ». Bercy avait préalablement contacté les établissements bancaires « afin de sensibiliser les clients à la plus grande vigilance ». Non seule-

ment le client et contribuable voit ses données pillées mais, en plus, rien ne semble fait pour y remédier, si ce n'est le « sensibiliser », par un simple mail, sur le fait qu'il va être la proie de tentatives d'actes malveillants.

Manque de soutien des banques

Par ailleurs, début février, le site service-public.gouv.fr a subi une « fuite de données » impliquant près de 400 000 personnes. Un an après une première fuite en 2025, la Caisse d'allocations familiales (CAF) vient d'être piratée, avec pour cible cette fois un fichier des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), dont des informations sensibles ont été récupérées. En novembre 2025, le site Pajemploi de l'Urssaf avait subi une cyberattaque, avec plus d'1 million d'identifiants visés. En décembre dernier, c'était au tour de France Travail d'annoncer que les données de 2 millions de jeunes suivis par des missions locales pouvaient être divulguées sur le « dark web ». Concernant le piratage du Ficoba de la DGFIP, les citoyens victimes sont prévenus que de gros ennuis les attendent. Et, s'ils sont effectivement victimes de fraudes, les banques plaideront leur négligence grave pour éviter de les rembourser. Il y a une forme de résignation et de déresponsabilisation très inquiétante dans cette position de Bercy et de l'industrie bancaire. ● L.M.

ET BIM !

Des amendes pas volées

231 500 € C'est le montant cumulé de deux sanctions infligées par le tribunal judiciaire de Paris à une société civile immobilière (81 500 €) et à un couple de propriétaires (150 000 €), chacun possédant un deux-pièces dans la capitale. Dans les deux cas, l'appartement était loué sans autorisation en meublé touristique via Airbnb ou Booking.

160 520 € La DDPP du Val-de-Marne (94) a recadré la société Ornbat. Spécialisée dans la rénovation énergétique, cette entreprise n'aurait pas dû démarcher des consommateurs sans leur consentement ou collecter leur numéro de téléphone à leur insu. ●



Fauteuils roulants C'est mal parti

Trois mois après le lancement de la réforme supposée simplifier la prise en charge des fauteuils roulants, usagers et prestataires de santé sont perdus. Mal préparés, les prescripteurs ne savent pas comment prescrire, et les caisses d'assurance maladie et les complémentaires santé comment rembourser. En plus, à la suite de la remise à plat de la nomenclature des fauteuils, les codes utilisés dans les dossiers de demande préalable lancés avant le 1^{er} décembre 2025 ou servant de base au renouvellement d'un fauteuil à l'identique ne sont plus reconnus... La réforme était belle, mais le démarrage est raté. ●

PEINTURES

Blanches sur les murs, mais pas dans tous les pots !



ENQUÊTE Elles sont (presque) inodores et nous inspirent a priori plutôt confiance.

Pourtant, nos tests de 12 peintures « à l'eau », mates ou satinées, le prouvent : les peintures d'intérieur les plus vendues – les blanches – sont décevantes sur bien des points.

C'est une peinture à l'eau, elle est propre, pas comme les peintures à l'huile ! » Faites le test auprès d'amis souhaitant repeindre une ou plusieurs pièces : il y a fort à parier que la plupart d'entre eux sont convaincus de l'innocuité des peintures hydrodiluable (« à l'eau », donc), qui représentent environ 95 % des ventes de peintures d'intérieur.

De l'eau... supplémentée en éthers de glycol ou aldéhydes

Certes, elles sont globalement moins toxiques que les peintures glycérophtaliques (« à l'huile »), en raison d'une

teneur plus faible en solvants organiques. Mais elles ne sont pas pour autant anodines. C'est le principal enseignement de notre test réalisé sur 12 peintures « à l'eau » blanches – cinq mates et sept satinées (dont deux « velours », satin à faible brillance dont le nom relève plus d'un choix marketing que d'une catégorie technique distincte).

À nos yeux, leurs émissions de

substances potentiellement néfastes pour la santé sont souvent trop élevées. Quant aux performances, elles sont au mieux « bonnes », sans rien d'exceptionnel.





Commençons par le volet toxicologique. Pour comprendre le fond du problème, il est utile de rappeler ce qu'est une peinture « à l'eau ». Comme toute peinture, elle associe une résine liquide, le plus souvent synthétique (le « liant », qui formera le film de peinture) à plusieurs autres composés. Parmi ces derniers, les solvants, qui fluidifient le liant avant l'application et qui s'évaporent ensuite. Dans une peinture hydrodiluable, il s'agit principalement d'eau (d'où leur nom), toutefois complétée en éthers de glycol ou encore en aldéhydes, autant de substances potentiellement dommageables pour la santé.

Dioxyde de titane, additifs, thiazolinones antifongiques...

Une peinture contient aussi des « matières de charge », le plus souvent d'origine minérale (silice, craie, talc, mica...), qui confèrent la matité, ainsi que des pigments – particules solides colorées insolubles, qui confèrent couleur et opacité (dans les peintures blanches, il s'agit essentiellement de dioxyde de titane, TiO_2). En très faibles proportions (de 0,001 à 3 %), figurent des additifs divers et variés – ajusteurs de pH, antimousses, antioxydants, déperlants... – souvent pas très « verts ». Enfin, spécificité des peintures à l'eau, elles renferment aussi des conservateurs, en l'occurrence des thiazolinones, antifongiques efficaces, mais connus pour être très allergisants et polluants.

Cette courte description suffit à comprendre qu'une peinture « à l'eau » contient pas mal de substances potentiellement toxiques, soit par contact, soit par inhalation. Pas seulement à l'ouverture du pot ou lors de l'application, mais aussi, éventuellement, pendant un certain temps après l'application. Cela tient au fait que, parmi les familles d'ingrédients évoqués plus haut, figurent de

nombreux composés organiques volatils (COV). Des molécules qui, à température ambiante, passent facilement de l'état liquide (dans le pot) à l'état gazeux ou qui se forment une fois la peinture appliquée, par réaction avec l'air ambiant. Pour étudier les risques encourus, nous avons procédé à plusieurs types d'analyses : quantité de dioxyde de titane dans les pots ; identification et quantification des thiazolinones dans les pots, et quantification des émissions trois jours, puis 31 jours après l'application ; émissions totales de COV sur les mêmes durées ; émission de tous les COV détectables individuellement (incluant des composés semi-volatils et d'autres très volatils), dont 35 particulièrement problématiques.

PEINTURES MATES LE CHOIX EST VITE FAIT

➤ **Commençons par le bon point des peintures mates : une teneur moyenne en dioxyde de titane de 2,2 %** – de 0,5 % pour le produit 1^{er} acrylique mat à 4,5 % pour le produit Respiréa de GoodHome (Castorama) –, qui vaut à toutes d'être

« bonnes » ou « très bonnes » sur ce paramètre. Tant mieux pour l'environnement quand vous nettoyez vos pinceaux et tant mieux pour vous-même si, dans quinze ans, votre peinture s'effrite (mais, attention, ne la poncez pas sans masque !). Toutefois, passé ce bon point collectif, seule une peinture se distingue vraiment sur le volet toxicologique : le produit GoodHome Respiréa.

➤ **Certes, on regrette une quantité un peu trop élevée de thiazolinones** dans le pot (mettez des gants, y compris quand vous nettoyez votre pinceau) : leur concentration atteint 252 milligrammes par kg (mg/kg) de peinture, soit 0,025 %. C'est deux fois moins que le seuil de 0,050 % qui serait à respecter si ce produit portait l'Écolabel européen. Mais c'est deux fois plus que la concentration dans la peinture 1^{er} acrylique mat.

Respectez les précautions d'emploi : gants, masque, aération.

➤ **Toutefois, c'est en partie compensé** par le fait que les émissions de thiazolinones dans l'air, recherchées grâce à une méthode d'analyse ciblée, sont acceptables : 3 microgrammes par

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- Cet essai compare les performances et les caractéristiques toxicologiques de 12 peintures blanches d'intérieur : 5 mates et 7 satinées, dont 2 velours.
- Les essais de performance ont inclus de multiples paramètres, dont la facilité d'application, le rendement, le pouvoir masquant, les durées de séchage, la résistance

aux frottements humides et aux liquides, et le jaunissement.

- L'innocuité des produits a été évaluée en pot et après application. En pot, nous avons mesuré la concentration en thiazolinones (conservateurs allergisants) et en dioxyde de titane.
- Nous avons quantifié, en chambre d'émission, les émissions totales

de composés organiques volatils (COV) à trois jours et 31 jours (équivalents à 28 jours réglementaires) après application des produits sur support, ainsi que les émissions de chaque COV, dont 35 très indésirables.

- Nous avons aussi réalisé un test non requis par la réglementation, en quantifiant – c'est une première ! – les émissions de thiazolinones.

m³ (µg/m³) trois jours après application, et rien à 31 jours. Surtout, le produit GoodHome Respiréa s'en sort haut la main sur les tests d'émissions de COV, qu'il s'agisse des émissions totales à trois jours et à 31 jours après application de la peinture, ou des émissions des 35 COV les plus problématiques : il décroche à chaque fois la mention « très bon ».

► **En toxicologie tous jours, deux peintures mates, Nuance et V33, récoltent la mention « acceptable ».** Mais leur note est en réalité assez différente, puisque le produit Nuance obtient 12,7 (ses émissions de thiazolinones de 8 µg/m³ à

Seule Respiréa de GoodHome se démarque sur l'évaluation toxicologique.

trois jours lui coûtent cher), tandis que le produit V33 obtient 10,1, car très moyen pour les émissions de COV, en particulier à 31 jours.

► **Sous la moyenne sur ce point, enfin, arrivent les produits Dulux Valentine et 1^{er} acrylique mat.** Décevant, tout cela ? En partie, mais en partie seulement, si l'on compare au volet toxicologique des satinées.

PEINTURES MATES

- +++ Très bon 17 à 20
- ++ Bon 13 à 16,9
- + Acceptable 10 à 12,9
- Insuffisant 7 à 9,9
- Très insuffisant 0 à 6,9

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

					
	GoodHome (Castorama) Respiréa blanc intérieur	Dulux Valentine Le blanc simple Murs & plafonds	Nuance Xtrem blanc monocouche Murs, plafonds & boiserries	1^{er} Acrylique mat blanc Plafond	V33 Blanc intérieur Murs & plafonds
• Volume	2,5 L	2,5 L	2,5 L	2,5 L	10 L
• Prix indicatif au litre	14,40 €	12 €	11,20 €	9,20 €	5,60 €
• Monocouche/nombre de couches	Non/2	Non/2	Oui	Non/2	Non/2
• Revendication dépolluante/biosourcée	Oui/non	Non/oui	Non/non	Non/non	Non/non
• Teneur en COV	3 g/L	1 g/L	< 1g/L	5 g/L	4 g/L
• Labels	-	EU Ecolabel	-	-	-
Performances (45 %)	++	++	-	+	--
• Apparition de coulures	+++	+++	+++	+++	+++
• Viscosité	Très épaisse	Très fluide	Très fluide	Très fluide	Très épaisse
• Rendement mesuré	++	+++	++	++	+
• Écart rendement mesuré	+22,1 %	+60,1 %	+39,6 %	+55,9 %	-10,6 %
• Pouvoir masquant	++	+++	+	--	--
• Résistance aux frottements et salissures	++	-	--	-	--
• Jaunissement	+++	++	+	++	--
Commodité d'emploi (20 %)	++	++	-	-	++
• Préparation	+	+++	+++	+++	++
• Facilité d'utilisation	+++	++	-	-	++
• Temps de séchage	+	-	-	-	+++
Toxicité en pot et en émission (35 %)	++	-	+	-	+
• Conservateurs (thiazolinones)	-	--	+	++	--
• Dioxyde de titane (TiO ₂)	++	++	+++	+++	+++
• Émission totale de composés organiques volatils (COV) 3 jours après application	+++	+++	++	-	+
• Émission totale de composés organiques volatils (COV) 31 jours après application	+++	+	+	+	-
• Émission des COV les plus indésirables	+++	--	++	-	+
• Émission de thiazolinones	+	+	--	--	+
NOTE GLOBALE (100 %)	14,8/20	11,9/20	9,9⁽¹⁾/20	9,7/20	6,9⁽¹⁾/20

(1) L'appréciation globale ne peut être supérieure à l'appréciation sur les performances.

PEINTURES SATINÉES RESTEZ EN APNÉE

Sur la toxicité, seules deux des sept peintures satinées testées sortent leur épingle du jeu : Luxens qui, grâce à son 13,3, est « bon » et Ripolin, « acceptable » avec une note toxicologique globale de 11,9 – ce produit souffre d'émissions trop

importantes de thiazolinones (du MIT, à une concentration de $9 \mu\text{g}/\text{m}^3$ à trois jours), alors que le résultat de la quantification en pot est acceptable.

➤ **Mais, pour deux produits toxicologiquement corrects, nous en avons cinq qui ne le sont pas.** En effet, tous tests mis bout à bout, trois produits – GoodHome Naturéa (Castorama), Foxter (E.Leclerc) et

Inventiv (Mr.Bricolage) – se révèlent « insuffisants » et deux, Tollens et Dulux Valentine, sont « très insuffisants » (autrement dit, avec une note inférieure à 7/20) !

➤ **Tous sont pénalisés par leurs émissions totales de COV**, et pas seulement trois jours après l'application : les produits Foxter, Dulux Valentine et Inventiv sont « très

PHOTOS PRODUITS : F. POINCELET/60s

PEINTURES SATINÉES

- +++ Très bon 17 à 20
- ++ Bon 13 à 16,9
- + Acceptable 10 à 12,9
- Insuffisant 7 à 9,9
- Très insuffisant 0 à 6,9

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

					
	Luxens (Leroy Merlin) Blanc couvrant velours Mur, plafond et boiserie	Ripolin Murs et plafonds blanc satin	Foxter (E.Leclerc) Multi-soutiens Acrylique blanc satin	GoodHome (Castorama) Naturéa Murs et boiserie Blanc neige	Tollens Idrotop blanc Garnissante murs et plafonds satin
• Volume	2,5 L	3 L	2,5 L	2 L	5 L
• Prix indicatif au litre	14 €	11 €	11,80 €	20 €	19,50 €
• Monocouche/nombre de couches	Non/2	Non/2	Oui	Non/2	Non/2
• Revendication dépolluante/biosourcée	Non/oui	Non/non	Non/non	Oui/oui	Non/non
• Teneur en COV	< 1 g/L	< 1 g/L	5 g/L	< 1 g/L	5 g/L
• Labels	EU Ecolabel	EU Ecolabel	EU Ecolabel	EU Ecolabel	EU Ecolabel
Performances (45 %)	+	+	++	++	+
• Apparition de coulures	+++	+++	+++	++	+++
• Viscosité	Équilibrée	Très fluide	Très fluide	Équilibrée	Épaisse
• Rendement mesuré	+	+	+	+	-
• Écart rendement mesuré	-5,0 %	+1,3 %	+15,5 %	+6,8 %	-5,8 %
• Pouvoir masquant	++	++	--	+	-
• Résistances aux frottements et salissures	-	-	+++	++	++
• Jaunissement	--	+	-	+++	--
Commodité d'emploi (20 %)	++	+	++	-	+++
• Préparation	+++	+++	+++	+	+++
• Facilité d'utilisation	+++	+++	+++	-	+++
• Temps de séchage	--	--	--	+	++
Toxicité en pot et en émission (35 %)	++	+	-	-	--
• Conservateurs (thiazolinones)	++	+	-	++	--
• Dioxyde de titane (TiO ₂)	+	++	+	+	+
• Émission totale de composés organiques volatils (COV) 3 jours après application	++	++	-	-	--
• Émission totale de composés organiques volatils (COV) 31 jours après application	+	+	--	+	-
• Émission des COV les plus indésirables	+	++	-	--	--
• Émission de thiazolinones	+++	--	+++	+	-
NOTE GLOBALE (100 %)	12/20	11,9/20	11,8/20	11,4/20	10,9/20

insuffisants » après 31 jours, ce que nous sanctionnons fortement en appliquant une notation deux fois plus sévère qu'à trois jours.

La peinture Foxter présente, par ailleurs, des émissions totales de COV plus élevées à 31 jours qu'à trois jours. Cette augmentation tardive n'est pas étonnante sur le plan chimique, car la libération de COV

dépend en partie de la formulation, du type de liant, et de l'interaction avec le support et l'air ambiant. Mais c'est problématique pour un acheteur, qui a forcément moins tendance à se méfier un mois après avoir appliqué sa peinture, d'autant que tous les produits testés portent la réconfortante étiquette A+, synonyme de « faibles émissions ».

➤ **Plus globalement, les résultats des mesures des COV totaux** nous montrent que les peintures satinées émettent en moyenne davantage de COV que les peintures mates, aussi bien à trois jours qu'à 31 jours : à trois jours, quatre des cinq peintures mates ont des émissions inférieures à 540 µg/m³, tandis que cinq des sept peintures satinées ont des émissions supérieures à 990 µg/m³. À 31 jours, quatre des cinq peintures mates ont des émissions de COV totaux inférieures à 250 µg/m³, tandis qu'elles sont encore supérieures à 360 µg/m³ chez quatre des sept peintures satinées. Autrement dit, on doit encore davantage veiller à porter un masque et à aérer quand on utilise une peinture satinée que quand on utilise une peinture mate.

TROP DE SUBSTANCES TRÈS INDÉSIRABLES

➤ **Le constat est similaire quand on regarde les émissions des 35 COV** les plus indésirables, dont des éthers de glycol, des aldéhydes ou encore des molécules CMR (cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) : les peintures mates sont moins émettrices. Deux peintures mates sur cinq sont « insuffisantes » (1^{er} acrylique mat) ou « très insuffisantes » (Dulux Valentine), alors que c'est le cas de cinq peintures satinées sur sept (Foxter est « insuffisante »,



Les satinées émettent en moyenne plus de COV que les mates.

GoodHome Naturéa, Tollens, Inventiv et Dulux Valentine sont « très insuffisantes »).

➤ **Par ailleurs, on constate que la marque d'un produit ne fournit pas d'in-**

formations quant aux émissions de composés volatils : la peinture GoodHome mate (Respiréa) obtient d'excellentes notes, alors que la peinture GoodHome satinée (Naturéa) est « insuffisante » pour les COV totaux à trois jours et « très insuffisante » pour les émissions des COV les plus indésirables. Idem pour la peinture Dulux Valentine mate versus satinée : la version mate est (seulement) « insuffisante », mais la version satinée, elle, est « très insuffisante », avec du rouge pour presque toutes les émissions. De même, la teneur en COV déclarée dans le produit (en g/L), qui correspond à une concentration avant application, ne préjuge pas

 Inventiv (Mr.Bricolage) Blanc satin Séjours et chambres		 Dulux Valentine Le blanc Tous supports Intérieur satin	
2,5 L	2,5 L	2,5 L	2,5 L
18,80 €	24 €	24 €	24 €
Non/2	Non/2	Non/2	Non/2
Non/non	Non/non	Non/non	Non/non
5 g/L	2 g/L	2 g/L	2 g/L
+	+	+	+
+++	+++	+++	+++
Équilibrée	Très épaisse	Très épaisse	Très épaisse
++	++	++	++
+22,1 %	-36,3 %	-36,3 %	-36,3 %
-	+	+	+
++	+	+	+
++	-	-	-
++	+++	+++	+++
+++	-	-	-
+	-	-	-
-	-	-	-
-	+	+	+
-	+	+	+
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
+++	-	-	-
10,2/20	8,7/20	8,7/20	8,7/20



des niveaux d'émissions effectivement mesurés dans l'air intérieur après séchage.

► **Pour clore le volet toxicologie**, il nous semble aussi important de souligner que, contrairement à l'idée reçue selon laquelle les conservateurs du type des thiazolinones ne présenteraient pas de risque par inhalation, ces substances sont non seulement détectables mais aussi quantifiables, durant les trois premiers jours après application. Même si ce n'est plus le cas à 31 jours, cela indique que l'exposition par inhalation est possible durant quelques jours après l'application et qu'il faut vraiment prendre les précautions d'usage, en particulier pour les personnes sensibles (enfants, adultes allergiques ou asthmatiques).

DES PERFORMANCES TRÈS INÉGALES

► **Il est flagrant que les peintures « à l'eau » ne sont pas aussi propres** qu'on a tendance à le penser. Mais est-on au moins assuré d'avoir des performances conformes à nos attentes ? Si certains résultats sont satisfaisants, d'autres interpellent.

► **Du côté « satisfaisant », figure par exemple le rendement** de toutes ces peintures – cela correspond à la surface couverte par une quantité donnée de produit appliquée sur un support standard. Il figure sur l'emballage. Qu'il s'agisse des peintures mates ou satinées, il est rare que le rendement mesuré soit

significativement inférieur à celui affiché. Ce n'est vraiment le cas que pour la peinture mate V33 (1 L ne permet de peindre que 10,7 m², pas 12 m² comme affiché) et pour la peinture satinée Dulux Valentine (on peint

6,3 m² avec 1 L, pas 10 m²). De fait, il est plus fréquent que le rendement mesuré soit nettement supérieur au rendement affiché, en particulier pour les peintures mates. C'est mieux que l'inverse, mais notons tout de



L'Ecolabel européen, pas assez strict

Cela crève les yeux au vu des peintures satinées de notre échantillon : sur les cinq portant l'Ecolabel européen, deux sont « insuffisantes » pour la toxicité en pot et en émissions, et une est « très insuffisante ». Idem pour la peinture mate porteuse de ce label, Dulux Valentine, « insuffisante » elle

aussi. Pire, cette déficience découle surtout des émissions des COV les plus indésirables ! Contrairement à ce que l'on a tendance à penser, ce label n'est pas plus exigeant que la réglementation en ce qui concerne les émissions de

COV. Il l'est même moins, car il n'encadre que leur concentration dans le pot, sans imposer de seuil limite pour les émissions. Il serait temps de le renforcer en imposant un tel seuil car, tel quel, il induit en erreur tous les consommateurs non spécialistes.



«60» DEMANDE

• Nos tests d'émissions de COV montrent que l'étiquette A+ que portent tous les produits évalués n'est pas discriminante, plusieurs d'entre eux émettant des quantités non négligeables

de composés indésirables. Les seuils correspondant aux différentes classes d'émissions doivent donc être fortement abaissés. • Il faut aussi plus de rigueur dans l'étiquetage des

performances des produits, afin qu'il renseigne sur les performances réelles, notamment leur rendement et leur pouvoir couvrant. • Enfin, nous demandons un meilleur encadrement

quant aux substances très indésirables, qui restent émises par certains produits à des niveaux préoccupants, même après 31 jours – inacceptable pour des peintures grand public.

même que le consommateur, se fiant à l'étiquetage, risque de surévaluer la quantité dont il a besoin et d'acheter plus de peinture que nécessaire.

► **Autre paramètre très important, surtout pour une peinture blanche : le pouvoir masquant** – c'est-à-dire la surface qu'un litre de peinture permet de couvrir, avec une opacité de 98 %. Il est testé en l'appliquant sur un fond noir. Pour un produit de qualité standard, on considère comme « très bon » un pouvoir masquant supérieur à 11 m²/litre (cela signifie que la peinture couvre très bien dès la première couche). Moins le pouvoir masquant est élevé, plus il faut passer de couches.

► **Côté peintures mates, les produits Dulux Valentine et GoodHome Respiréa ont un pouvoir masquant optimal**, respectivement « très bon » et « bon ». En revanche,

les produits 1^{er} acrylique mat et V33 ont un pouvoir masquant faible, ce qui signifie qu'il faudra passer deux à trois couches et ce qui leur vaut d'être « très insuffisants » pour ce paramètre. Côté satin, trois produits – Ripolin, Luxens, Dulux Valentine – sont « bons », mais celui de Tollens est « insuffisant » et deux – Foxter et Inventiv – sont « très insuffisants ». Le pouvoir masquant est donc très inégal au sein de chaque catégorie et aucune des deux ne se montre globalement meilleure que l'autre.

► **En revanche, on constate que les peintures satinées ont, en général, une meilleure aptitude au nettoyage** et une meilleure résistance aux frottements que les peintures mates. Cela vient de leur composition : elles sont moins chargées en matière et moins poreuses que les peintures mates, qui absorbent davantage les liquides et sont, de ce fait, plus sensibles aux salissures.

Les peintures satinées sont moins sensibles aux salissures.

► **Des cinq peintures mates testées, seule la GoodHome Respiréa résiste bien** à nos tests, tandis que les quatre autres se révèlent « insuffisantes » ou « très insuffisantes ». Du côté des peintures satinées, nous en avons trois qui sont « bonnes » (GoodHome Naturéa et Tollens) ou « très bonnes » (Foxter). Aucune n'est « très insuffisante », mais il y en a tout de même trois (Ripolin, Luxens et Inventiv) qui sont « insuffisantes ».

► **Finalement, tous paramètres pris en compte**, du côté des peintures mates, le choix est facile à faire : la peinture GoodHome Respiréa sort du lot, avec le meilleur score pour les performances et pour l'évaluation toxicologique. Son prix au litre, certes un peu élevé, est compensé par ses qualités. Étant donné ses notes en matière de résistance aux frottements et aux salissures, on aurait presque tendance à dire qu'il est même possible de l'utiliser dans des pièces humides ou soumises à fort passage, ce qui est en général déconseillé pour les peintures mates, plutôt réservées aux plafonds ou aux murs des chambres d'adultes.

► **Le choix est moins évident en ce qui concerne les peintures satinées.** Si vous privi-

légiez les performances et la facilité d'emploi, alors le produit GoodHome Naturéa sera le meilleur choix (mais l'un des plus coûteux). Si le paramètre toxicologique vous importe particulièrement, alors optez plutôt pour le produit Luxens – mais sa résistance aux frottements et aux salissures laisse à désirer, ce qui est regrettable pour une peinture satinée. Dans tous les cas, veillez à respecter les précautions d'emploi : gants, masque, aération et délai de plusieurs semaines avant d'occuper la pièce repeinte. ●

CÉCILE KLINGLER

Ingénieur : EMMANUEL CHEVALLIER



14,8/20

Respiréa - GoodHome (Castorama)

14,40 €/L

Très bonne pour les performances, la commodité d'emploi, et la toxicité en pot et en émissions : voilà qui vaut largement son prix au litre, un peu élevé.



11,4/20

Naturéa - GoodHome (Castorama)

20 €/L

Choix compliqué, mais nous privilégions les performances en termes de résistance aux frottements et de facilité de nettoyage – les raisons justifiant le choix d'une peinture satinée. Aérez, aérez, aérez, pendant et après l'application !



L'indépendance de la santé publique menacée

Santé publique France, l'agence publique en charge de l'observation épidémiologique, de la veille sur les risques sanitaires et de l'éducation en santé, apprenait, fin janvier, sa restructuration prochaine. Cette décision inquiète – en particulier le transfert des campagnes de prévention sous le pilotage direct du ministère de la Santé ou de l'Assurance maladie. Surtout après l'annulation, sur décision de l'Élysée, de campagnes de prévention sur les risques liés à l'alcool, sous pression des lobbys. « Sans la légitimité de l'expertise



scientifique qu'apporte Santé publique France, nous sommes tous exposés au risque de l'instrumentalisation politique de l'information, à la merci d'intérêts privés et parfois contraires à l'intérêt général », pointait l'ONG Action Santé Mondiale, comme d'autres associations, sociétés savantes et représentants de la société civile. La fin inquiète, les moyens choquent : la mission flash de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) n'a pas produit de rapport public ; il n'y a eu ni concertation, ni argumentation claire. À l'heure où nous bouclons, des personnalités se mobilisaient pour réintroduire du débat dans une annonce pour l'instant très verticale. ●



NANOPLASTIQUES

Leur impact varie selon l'alimentation

C'est par l'eau potable et les aliments (via leurs emballages) que nous sommes le plus exposés aux nanoplastiques. Des chercheurs français ont étudié l'impact des nanoplastiques en polystyrène sur l'intestin et le foie de souris. Résultat : même à faibles doses, une exposition prolongée aux nanoplastiques altère la barrière intestinale et le fonctionnement hépatique. Surtout, les souris recevaient soit un régime standard, soit un régime « occidental », plus riche en graisses et en sucres. Or le régime occidental amplifie cet impact intestinal et, au niveau du foie, aggrave l'intolérance au glucose. ●

QUESTION SANTÉ

Vaut-il mieux prendre ses repas à heures fixes ?



Bernard Srour
Chercheur en épidémiologie nutritionnelle à l'Inrae

OUI, mais c'est difficile d'être catégorique. Des premières recherches sur la régularité de l'alimentation suggèrent des effets bénéfiques sur la santé. Le moment du repas interagit avec l'horloge interne de certains organes, tel le foie. Le matin, le corps est plus sensible à l'effet de l'insuline, l'hormone qui régule le taux de sucre dans le sang. Notre étude sur une cohorte de 100 000 personnes montre que celles qui mangent plus tôt le matin et finissent leur repas plus tôt le soir ont statistiquement moins de risques cardiovasculaires et de diabète de type 2. Des liens ont aussi été suggérés entre santé et régularité des repas entre les jours de la semaine et du week-end. Mais il faut compter avec des variabilités individuelles, car être du matin ou du soir n'est pas une vue de l'esprit : cela correspond souvent à des rythmes métaboliques différents. ●

30 à 35 % de la population éligible, âgée de 50 à 75 ans et sans antécédent personnel ou familial, participe au dépistage du cancer colorectal. Un chiffre en progression depuis 2010, mais qui reste inférieur à l'objectif européen acceptable d'au moins 45 %. (Source : Santé publique France.)

Hexane, un solvant qui nous veut du mal

Depuis plusieurs mois, la présence d'un hydrocarbure, l'hexane, dans certains aliments inquiète. Un rapport parlementaire fait le bilan et demande plus de transparence pour le consommateur.

Issu de la distillation du pétrole, l'hexane sert, depuis des décennies, à extraire l'huile des graines oléagineuses (colza, tournesol, soja). Mais comme l'ont montré de récentes analyses menées par des ONG et des scientifiques, des résidus peuvent se retrouver non seulement dans les huiles et les margarines, mais aussi dans le beurre, le lait, les œufs ou encore la chair de poulet (via les tourteaux de soja de la nourriture animale). Or aucune limite maximale de résidus d'hexane n'existe pour les produits d'origine animale.

Reconnu comme neurotoxique et perturbateur endocrinien

Ce solvant est pourtant reconnu comme perturbateur endocrinien et toxique pour le système nerveux. D'ailleurs, une réévaluation de son risque sanitaire est en cours au niveau européen, avec des résultats attendus pour 2027 ; et, en février, l'Agence européenne des produits chimiques (Echa) a ajouté l'hexane à la liste des « substances chimiques extrêmement préoccupantes [...] susceptibles de nuire à la santé humaine ou à l'environnement ». Problème : l'hexane étant classé comme « auxiliaire technologique », les fabricants ne sont pas tenus d'indiquer sa présence sur les étiquettes. C'est notamment en faveur d'une meilleure transparence pour le consommateur que le député MoDem Richard Ramos a mené une mission parlementaire « flash sur l'inci-

dence économique de l'utilisation d'hydrocarbures dans la production d'huiles alimentaires et leur mise sur le marché ». Publié fin janvier, le rapport formule huit recommandations, parmi lesquelles une mesure immédiate : informer les consommateurs sur la présence de ce solvant dans les huiles du marché.

Des recommandations pour réduire son usage

Parmi les autres préconisations, il s'agit notamment d'étendre les recherches sur les effets de l'hexane, d'instaurer une taxe sur sa production, la vente et l'importation de substances en contenant, ou encore de mieux financer les recherches sur les alternatives possibles. « La législation doit changer », a estimé Richard Ramos. Une proposition de loi devrait être déposée prochainement. • P.C.



On en pense quoi ?



The Face Glue Grooming Primer de NYX

Caractéristiques

- Prix : 9,95 €

Le principe De loin, on dirait un tube de colle vinylique. De près, c'est un « primer cosmétique » ou base de teint qui sert à accrocher le maquillage. Le produit de la marque NYX Professional Makeup se présente comme une colle sans effet collant et allègue un effet hydratant jusqu'à 24 heures.

Les plus Une formule cohérente avec ses promesses, à base d'hydratants (glycérine, acide polyglutamique), d'extrait de sirop d'érable pour l'effet collant, ainsi que d'ingrédients matifiants. Elle ne contient pas de perturbateur endocrinien, ni ingrédient cancérigène, mutagène ou reprotoxique (CMR).

Les moins Une composition un peu lourde (25 ingrédients), avec des substances irritantes (conservateurs) et du dioxyde de titane comme colorant. Elle accroche, mais sans fixer : suivant le type de peau, elle nécessite – comme le conseille NYX – de superposer un spray fixateur, après l'application du fond de teint. Soit une quarantaine d'ingrédients rien qu'avec les produits NYX...

L'avis de 60



Lancée fin 2024, la formule est peu originale, alourdie d'un colorant controversé (le dioxyde de titane). Elle est sans doute efficace, mais plutôt chère pour ce qu'elle offre. •

LIVRAISON DE REPAS

Quel est le prix de notre flemme ?

ENQUÊTE « On se fait livrer ce soir ? » Ce petit refrain revient souvent pour de nombreux Français, dont la moitié a déjà commandé via une application de livraison de repas à domicile. Enquête sur les dessous de ces services de plus en plus répandus en France.

Deux mastodontes se partagent le marché, Uber Eats (près de deux tiers) et Deliveroo (près d'un tiers), laissant des miettes aux autres acteurs. Certains, bien connus à l'étranger comme l'espagnol Glovo ou le néerlandais Just Eat Takeaway, ont tenté de s'implanter pour finalement renoncer, quand d'autres ont fermé, tel Lyveat. Les Français, souvent adeptes d'une seule appli, sont fidèles et ne veulent pas se compliquer la vie. La puissance de Deliveroo et Uber Eats se trouve renforcée par ce quasi-monopole.

Résultat : une pression accrue sur les livreurs, dont les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader et qui n'ont toujours pas de statut autre que celui d'autoentrepreneur. En témoigne le rapport de l'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (Arpe) sur le sujet, constatant « une augmentation généralisée de la durée des courses et une baisse commune des taux horaires bruts ajustés, signalant une dégradation du pouvoir d'achat horaire sur l'ensemble de la période ».

Uber Eats et Deliveroo sont renforcés par un quasi-monopole.

En clair, comme le résume l'avocat Kevin Mention, dont le cabinet suit des centaines de dossiers de travailleurs « ubérisés » (VTC, livreurs...) : « Les tarifs sont si bas que les personnes qui ont des papiers ne travaillent plus ou quasiment plus. Aujourd'hui, sans

les sans-papiers, les plateformes ne fonctionneraient pas. » Mais, selon cet avocat, les revendications des coursiers restent lettre morte, malgré les condamnations à répétition des plateformes, telles que les 300 millions d'euros de redressement Urssaf

Les différentes applis en France

	 Uber Eats	 Deliveroo
• Origine	États-Unis	États-Unis
• Transport de la livraison	Vélo, scooter	Vélo, scooter
• Zones de livraison en France	Plus de 500 agglomérations	8 000 communes
• Prix de la livraison	De 2 à 6 € (notamment selon distance)	Jusqu'à 5,99 € (selon restaurant)
• Frais de service	Oui, variables*	Oui, variables*
• Minimum de commande	Non, mais frais de petite commande	Selon restaurant
• Délais annoncés	Environ 30 min	À partir de 15 min
• Possibilité d'ajouter des courses/épicerie	Oui	Oui
• Abonnements	5,99 €/mois ou 59,99 €/an livraison incluse, réductions de frais	2,99 €/mois livraison incluse et frais de services réduits 5,99 €/mois avec garantie de ponctualité
• Programme de fidélité	Oui, payant	Oui, payant

* Dépend de la distance ou du restaurant. ** Sauf lundi et dimanche midi.



pour Deliveroo ou l'obligation de requalifier nombre de livreurs Deliveroo et Uber Eats en salariés en CDI. Et le client dans tout ça ? Lui aussi pâtit de ces conditions dégradées. De nombreux utilisateurs témoignent du fait que le coursier ne veut pas monter les étages pour les livrer, téléphonant d'en bas pour gagner quelques précieuses minutes. D'autres, que les commandes n'arrivent parfois jamais. L'une des raisons : « Certains

L'amélioration des conditions de travail des coursiers reste lettre morte.

livreurs récupèrent les commandes de leurs collègues pour les manger », explique Vany, livreur de longue date qui se fait le porte-parole de sa profession sur les réseaux (Vanyvavite). Autre écueil dont les clients

n'ont pas toujours conscience : l'hygiène. « Les sacs sont posés n'importe où et les livreurs n'ont pas de sanitaires en cas de besoin, insiste Vany. Alors, surtout, jetez tout de suite le sac de livraison et lavez-vous les mains ! » Un problème méconnu qui s'ajoute à la pizza livrée à la verticale, un grand classique !

Le vélo : l'argument écolo des plateformes

Pendant ce temps, les plateformes communiquent sur leurs efforts en faveur de l'environnement, comme le fait que leurs livreurs sont incités à rouler à vélo. Un argument qui fait mouche chez leurs clients, majoritairement jeunes – les 18-34 ans passent l'essentiel des commandes (54 %), tandis que les plus de 55 ans ne sont que 9 % à le faire. « Les livreurs se déclarent à vélo, mais certains sont à scooter pour gagner du temps, constate Vany. Les plateformes peuvent le savoir, puisqu'elles ont la possibilité de suivre les traces GPS : quand on fait du 50 km/h et qu'on prend des portions de périph ou d'autoroute, on n'est pas à vélo... » Malgré ces réalités qui entachent leur image, les plateformes continuent d'étendre leur emprise en France.

				
Delicity.com	Goblackbird.fr	Lille.coopcycle.org	Naofood.fr	Frerestoque.fr
France	France	France (coopérative)	France (coopérative)	France
Vélo, scooter	Vélo	Vélo	Vélo	Vélo
17 grandes villes	Bordeaux	Lille intra-muros	Nantes et sa banlieue	Angers, Nantes, Tours, Le Mans
De 0 à 3,50 € (selon restaurant) + 0,10 € par 100 m	De 2,50 à 4 € (selon distance)	5,50 €	De 3,50 à 5,50 € (selon distance)	De 2,99 à 4,99 € (selon distance)
Oui, variables*	Non	Non	Non	Oui, 1,50 €
Selon restaurant	Non	10 €	12 €	12 €
Entre 20 et 30 min	Moins de 30 min	Environ 20 min**	Environ 35 min	À partir de 20 min
Oui	Oui	Non	Non	Oui
Non	Non	Non	Non	Non
Non	Oui, gratuit	Non	Non	Oui, gratuit

Même si les Parisiens passent encore 35 % des commandes, Uber Eats explique : « Nous couvrons 100 % des villes de plus de 200 000 habitants et plus de 85 % de la population française a accès à notre service de livraison. » Deliveroo annonce 8 000 communes françaises couvertes.

En tête des plats commandés, les burgers et les pizzas, suivis de près par les sushis. Viennent ensuite les tacos, les kebabs, puis un plat vendu comme plus sain, le poke bowl. Les burritos et le poulet frit font aussi partie du top 10, celui-ci comptant en dernière place un autre plat plus équilibré, à savoir peu gras et non frit : le bibimbap coréen.

Un incontournable pour certains restaurants

Les restaurants, de leur côté, ont tout intérêt à proposer les plats « stars ». Le Ruisseau, par exemple, qui compte quatre restaurants de burgers haut de gamme à Paris et en proche banlieue, écoule entre 300 et 400 commandes par jour via Deliveroo, en plus de ses 40 couverts en salle dans chaque établissement. Résultat : l'appli applique

La plupart des établissements versent 25 à 35 % de commission.

une commission réduite, comme à des chaînes telles que McDonald's qui ont un très gros volume de commandes. Sinon, la plupart des établissements paient 25 à 35 % de commission à

Uber Eats ou Deliveroo. Le gérant du Nawab, un indien à Paris, explique : « On arrive quand même à gagner une petite marge et, surtout, si on ne fait pas Deliveroo, on va perdre des clients. » Alors ils augmentent un peu le prix de certains mets, quelques centimes sur le poulet tikka par exemple, histoire de s'y retrouver tout de même. Chez Bubu Burger, à Nice, le Classic est à 10,50 € et à 11,80 € via Deliveroo. L'idéal, pour éviter les surcoûts (majoration, livraison...), serait de se déplacer si le restaurant est au coin de la rue et s'il propose le Click & Collect. Ou de comparer le prix sur place et en livraison. Mais ce n'est pas toujours possible, car certains restaurants ne délivrent aucun repas sur place ou à emporter : il s'agit des restaurants fantômes ou « dark kitchens ». En gros, des salles où sont préparés les

plats spécifiquement pour les livraisons via des applis. C'est simple : sur le site Internet de Pepe Chicken, qui vend des nuggets et burgers au poulet dans de nombreuses villes, on voit les plats mais pas leurs tarifs. Pour les obtenir, il faut aller sur Uber Eats ou Deliveroo ! Dans ce cas, la livraison est un passage obligé.

Des frais multiples qui alourdissent la note

« Dark kitchen » ou pas, au prix de la course (2 à 6 € la livraison chez Uber Eats ; jusqu'à 5,99 € chez Deliveroo, selon la distance) s'ajoutent des frais de service. Un système assez opaque, dont les plateformes expliquent qu'ils servent à couvrir leur fonctionnement (réseau CB, assistance...). Le résultat sur la note ? 6,50 € de frais de service pour un ticket de 47,10 € ou 4,49 € pour 59,60 € chez Uber Eats ; 3,76 € pour 40,86 € chez Deliveroo. Plus ou moins 10 % du total. Sans compter, donc, le prix de la livraison. Et chez Uber Eats, vous payez en plus des frais de 2 € pour les commandes d'un montant inférieur à 8 €.

Même si tous ces surcoûts apparaissent clairement sur le récapitulatif, ils alourdissent largement la note. Les gros consommateurs gagneront à passer par le système d'abonnement des applis, qui rend la livraison gratuite (5,99 €/mois avec Uber One ; 2,99 ou 5,99 €/mois selon le niveau d'avantages souhaité pour Deliveroo Plus), en acceptant, dans le même temps, d'être totalement captifs.

Si l'addition des frais multiples et des conditions de travail des livreurs commencent à vous faire passer le goût des plats livrés à domicile, explorez les solutions locales. Des coopératives de livreurs voient le jour dans certaines villes, avec des contre-modèles tentant d'allier service rendu et équité (voir page suivante). Même si, face aux deux géants, c'est un peu gravir l'Everest à vélo ! ●

CÉCILE BLAIZE ET LAURE MARESCAUX

Quels recours en cas de problème ?

● **Ma commande n'est jamais arrivée**
Vous devriez être remboursé en faisant une réclamation via l'appli. Si la livraison n'a pas eu lieu mais que vous étiez bien présent et joignable, demandez au service client une preuve des efforts du livreur pour vous joindre et insistez pour être remboursé. Mais « si le livreur a appelé le client et lui a envoyé un message, et que les 8 minutes réglementaires [d'attente, NDLR] sont passées, il n'y aura pas de remboursement »,

précise-t-on chez Uber Eats. Idem chez Deliveroo. ● **Elle est arrivée en retard**
Deliveroo offre une garantie de ponctualité aux abonnés Plus Or. Pour les autres, il faut aller dans l'option Aide < Retard de livraison. « Nous pouvons faire partir un autre livreur si le premier a eu un problème en route, rembourser le montant, etc., au cas par cas », précise Deliveroo.



Chez Uber Eats, ce sera dédommagement ou remboursement, selon le temps de retard. ● **Elle n'est pas conforme**
Produits manquants, renversés, inexacts... Envoyez des photos de la commande au service client. Vous devriez être remboursé. Faites une réclamation par mail si vous n'obtenez pas gain de cause via les tchats. ● **Dernier recours** : saisir l'Association nationale des médiateurs (ANM) gratuitement. Lire aussi notre article sur 60m.fr/livraison-repas.

Des outsiders pour manger mieux et équitable

Des initiatives locales tentent de grignoter un peu le marché juteux de la livraison de repas à domicile. Tour d'horizon de ces projets souvent portés par les livreurs eux-mêmes.

A Lille (Lille Bike), Bordeaux (Blackbird) ou Nantes (Nao-Food), des livreurs se sont associés pour créer des contre-modèles. Première avancée : leur statut. « Nous sommes une coopérative, avec 17 salariés en CDI associés et 10 autoentrepreneurs qui en sont également membres, précise Antoine Hosin, coursier et directeur général de NaoFood. Nous leur offrons stabilité, protection sociale et mutuelle. » Même système chez Lille Bike.

Une rémunération des livreurs jusqu'à 40 % supérieure

Deuxième sujet d'importance : leur rémunération. « En plus d'une meilleure paie (jusqu'à 40 % supérieure), notre principale différence réside dans le fait que le tarif minimal gagné pour une course (4,50 €) ne baissera pas », explique Jérémy Wick, livreur fondateur de Blackbird. Chez Frères Toque, « les livreurs ont un fixe, un variable à la course et des primes de pénibilité en fonction des aléas météo et s'ils travaillent le week-end », précise Léa Guimard, responsable communication.

Les clients gagnent aussi à passer par ces applis, car la plupart n'appliquent aucuns frais de service, comme Blackbird, ou bas et fixes (1,50 € chez Frères Toque). Certaines,



en plus, fixent des commissions réduites pour les restaurateurs, qui n'ont pas besoin d'augmenter les tarifs des plats pour s'en sortir. « Ils ne paient pas de commission sur leurs ventes, explique Raphaël Pousse, qui a cofondé Delicity voilà cinq ans. Ils fixent librement leurs prix et, du coup, ceux-ci sont généralement plus bas que sur les grandes plateformes. »

Couvrant 17 villes en France (Paris, Lyon, Marseille, Le Havre, Limoges, Pau...), cette entreprise est un peu à part car, en plus de l'appli, elle crée un site marchand pour chaque restaurant, sur lequel les clients peuvent commander directement. C'est le restaurateur qui gère la relation avec le livreur, et fixe la répartition du prix de la course entre le client et lui. Ces sociétés avancent aussi l'argument de la transparence pour le client. « Sur le récapitulatif de commande, il est indiqué

Ces sociétés avancent l'atout de la transparence pour le client.

qui gagne quoi », précise Raphaël Pousse.

Dernier atout pour certaines de ces plateformes engagées : le bien-manger. « Pas de McDo chez nous », explique Grégoire Caillibotte, cofon-

dateur de la coopérative Lille Bike. « Les restaurants avec lesquels nous travaillons sont en majorité locaux, indépendants et sourcent leurs produits », insiste Léa Guimard. Enfin, à l'heure où les IA trustent les services clients, Raphaël Pousse promet « une meilleure qualité de service ». « Nous, on répond au téléphone. S'il y a un problème, c'est un humain qui traite la demande et trouve une solution ! » Idem, par exemple, chez Frères Toque. Proximité, équité et réalité : trois piliers qui pourraient bien nous réconcilier avec les petits plats livrés ! ● C.B. ET L.M.

CUISSON, PRODUITS...

L'air fryer a-t-il vraiment toutes les vertus ?

ENQUÊTE Entre le marketing XXL dont bénéficie l'air fryer, devenu la vedette des cuisines, et les innombrables recettes dédiées sur les réseaux sociaux, pas simple de faire le tri parmi toutes les informations et idées reçues sur cet appareil de cuisson. Notre décryptage.

Avec près de 40 % des foyers français équipés d'un air fryer, notre passion pour cet appareil de cuisson ne se dément pas. D'après le bilan annuel du Groupement des marques d'appareils pour la maison (Gifam), près de 3,4 millions d'appareils ont encore été vendus en 2025. Il faut dire que l'air fryer, littéralement « friteuse à air », coche beaucoup de cases : avec peu ou pas d'huile, il permet de frire, rôtir, griller, réchauffer ou déshydrater les aliments. Sans compter qu'il est souvent plus rapide qu'un four traditionnel, plus économique en électricité et, a priori, plus facile à nettoyer. Mais, si les réseaux sociaux l'érigent en star de la cuisine, soyons clairs : il n'a rien d'un appareil miraculeux. Petit tour des idées reçues.

Les frites surgelées pour air fryer sont saines

FAUX Il suffit de regarder leur composition (voir tableau p. 24). « Les fabricants utilisent les mêmes variétés de pommes de terre pour les frites au four

La majorité des frites surgelées pour air fryer sont ultra-transformées.

ou à l'air fryer, explique Fadi El Hage, spécialiste des variétés de pommes de terre chez Arvalis. La plupart du temps, ils les recouvrent d'un enrobage spécifique, ou "coating", pour obtenir des frites dorées et bien croustillantes. »

Chez McCain, cet enrobage est constitué de farine de blé et de riz, d'amidon, de dextrine (sucre issu de l'amidon) et de colorants pour accentuer l'illusion de frites dorées. Pas très appétissant. Et moins encore avec les frites de la même marque destinées au four : elles contiennent, en sus, de la fibre de pois et de la gomme xanthane. Or, selon une récente étude de l'Inserm, cet épaississant, consommé régulièrement avec certains autres additifs (amidons modifiés, pectine, gomme de guar, carraghénanes, polyphosphates), serait associé à un risque accru de diabète de type 2. On retrouve le même type d'enrobage dans les références

Auchan et Saint Eloi (Intermarché), à l'exception des frites four et air fryer de Picard. Celles-ci sont composées uniquement de pommes de terre et d'huile de tournesol, à l'instar des frites destinées à la friteuse.

Le constat est clair : la majorité des frites surgelées pour air fryer (et four) sont des produits ultratransformés, dont la consommation excessive est reconnue nocive pour la santé. Qui plus est, sur la gamme McCain, les frites air fryer sont presque deux fois plus grasses que les versions au four, et donc plus caloriques... Un peu surprenant pour un mode de cuisson qui se présente comme plus « léger ».

La cuisine à l'air fryer ne génère pas de polluants

FAUX Cela peut entraîner la formation d'acrylamide. Classée « probablement cancérigène chez l'homme » par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ), cette substance se forme lors de la cuisson à haute température d'aliments riches en glucides et faibles en protéines – typiquement, les pommes de terre. C'est la réaction de Maillard, qui donne la couleur brune aux aliments. Publiée en février, la grande étude





de l'alimentation totale française 3 (EAT3), pilotée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses), a évalué notre exposition aux substances toxiques via l'alimentation. Concernant justement l'acrylamide, « les concentrations les plus élevées sont retrouvées dans des échantillons[...] de pommes de terre sautées et de frites », dont l'un « dépasse la teneur de référence de 500 microgrammes/kilogramme ($\mu\text{g}/\text{kg}$) fixée par la réglementation européenne ». Or, chez les enfants, plus de la moitié de leur exposition à ce polluant provient des frites.

Si ces résultats ne distinguent pas le type de frites analysées (surgelées ou fraîches, cuites à la friteuse, au four ou au air fryer), une autre étude, menée au sein de l'université Gazi à

Ankara (Turquie) et parue en 2024, s'est intéressée aux versions pour air fryer. Et les chercheurs ont constaté une teneur en acrylamide plus élevée ($12,19 \mu\text{g}/\text{kg}$) dans les frites cuites à l'air fryer que dans celles préparées en friture ($8,94 \mu\text{g}/\text{kg}$) et au four ($7,43 \mu\text{g}/\text{kg}$). En cause ? Probablement la température élevée dans l'appareil,

BON À SAVOIR

D'après une enquête de la DGCCRF, certains moules en silicone pour air fryer dégagent des matières organiques volatiles au-delà de la teneur autorisée. Il faut donc choisir un ustensile de qualité, supportant des températures supérieures à 220°C , et respecter les instructions d'emploi du fabricant, notamment pour la première utilisation. S'il altère le goût ou l'odeur des aliments, mieux vaut ne plus l'utiliser.

supérieure aux 175°C recommandés pour l'huile de friture. En revanche, toujours selon cette étude, le fait de tremper les pommes de terre avant cuisson (quelle qu'elle soit), pendant 15 à 30 minutes, permet de réduire la formation d'acrylamide.

Manger moins gras grâce à l'air fryer est bon pour la santé

VRAI ET FAUX « Le gras de la cuisson n'est en effet pas le plus intéressant, explique Stéphanie Drieu, diététicienne nutritionniste. Mais les matières grasses étant essentielles à notre organisme, il est important d'ajouter, sur l'aliment cuit, une huile végétale riche en oméga, comme l'huile de colza ou d'olive. » De fait, l'engouement pour une cuisine sans matière grasse « tient surtout du marketing »,

reprend-elle. « D'autant que ces injonctions, comme celle de tout cuire au air fryer, sont à double tranchant. En leur donnant bonne conscience, certaines personnes peuvent être moins vigilantes sur ce qu'elles mangent à côté. »

Sans compter que la cuisson à haute température détruit une partie des vitamines et sels minéraux. Pour les conserver, mieux vaut opter pour une cuisson à la vapeur ou l'étouffée, plus saine... mais, certes, moins « séduisante » sur la texture des aliments.

L'air de la cuisine est peu pollué avec un air fryer

VRAI, même si cela dépend des aliments et, surtout, de l'état de l'appareil. Tout récemment, des chercheurs de l'université de Birmingham (Royaume-Uni) ont montré que la cuisson d'aliments, même gras comme des rondelles d'oignons pré-frites ou du bacon, dans un air fryer produit entre 10 et 100 fois moins de

Bien utiliser son appareil

- Afin de préserver les revêtements antiadhésifs, utiliser des ustensiles en bois ou en silicone ; nettoyer la cuve sans éponge abrasive ; bien vérifier que les cuves/tiroirs peuvent

- passer au lave-vaisselle.
- Placer l'air fryer sous la hotte de cuisine ou dans un endroit bien ventilé, près d'une fenêtre.
- Adapter le temps de cuisson à la taille de l'aliment ; ne pas faire

- dorer à l'excès et ne pas consommer les parties les plus brunies.
- Éviter, ou du moins limiter, l'utilisation des programmes utilisant les températures de cuisson les plus élevées (240 °C).

composés organiques volatils (COV) qu'avec une friteuse ou une poêle. Les résultats sont moins nets pour les particules ultrafines. Sauf que les choses changent en cas de mauvais entretien : un air fryer utilisé plus de 70 fois sans nettoyage approfondi « entraînait une augmentation de 23 % des COV et de 236 % des particules ultrafines (PUF) lorsque l'appareil ne cuisait pas d'aliments », notent les chercheurs. Ces émissions résiduelles proviendraient de l'accumulation de

graisses et de résidus alimentaires dans des zones difficiles d'accès. Un air fryer mal entretenu peut donc nuire à la qualité de l'air intérieur.

Des substances indésirables peuvent être relarguées par le revêtement des cuves

VRAI, lorsque les cuves du air fryer sont recouvertes de Téflon, un revêtement antiadhésif en polytétrafluoroéthylène (PTFE). En l'état actuel des connaissances, ce matériau n'est pas

					
	Auchan Les frites four Classic	Auchan Les frites Classic	McCain Air fryer Frite classique	McCain Just au four classique	McCain L'original Tradition
• Mode de cuisson préconisé	Four et air fryer	Friteuse	Air fryer	Four	Friteuse
• Prix indicatif	2,45 €/kg	2,23 €/kg	4,82 €/kg	3,60 €/kg	2,84 €/kg
• Composition	Pommes de terre 92 %, huile de tournesol 5 %, sel	Pommes de terre 96 %, huile végétale de tournesol 3,5 %	Pommes de terre (88,5 %), huile de tournesol (6 %), enrobage (5,5 %)	Pommes de terre (91,5 %), enrobage (4,5 %), huile de tournesol (3,6 %), sel	Pommes de terre (97 %), huile de tournesol (3 %)
• Composition de l'enrobage	Amidon de pomme de terre modifié, farine de riz, dextrine de pomme de terre, poudres à lever (diphosphates disodiques, carbonate de sodium), arômes naturels, épaississant (gomme de xanthane)	Dextrose	Farine de blé, farine de riz, amidon, sel, dextrine, curcuma, colorant (extrait de paprika)	Amidon modifié, farine de riz, dextrine, fibre de pois, épaississant (gomme xanthane, protéine de pois), colorants (curcumine, extrait de paprika)	-
• Énergie*	143 kcal/100 g	115 kcal/100 g	170 kcal/100 g	151 kcal/100 g	178 kcal/100 g
• Matières grasses*	4,3 g/100 g	2,4 g/100 g	6 g/100 g	3,5 g/100 g	7,5 g/100 g

(*) Calculées sur produits crus, sauf McCain « Air fryer Frite classique », McCain « L'original Tradition » et Picard « Classiques Les frites de pomme de terre ».

nocif aux températures de chauffe ordinaires (a priori non dépassées par le air fryer) ; néanmoins, il peut contenir des PFAS, ces composés perfluorés potentiellement problématiques pour la santé. Une chose est certaine : on ne doit plus y trouver d'acide perfluorooctanoïque (PFOA), un PFAS reconnu toxique, dont la fabrication et l'usage sont interdits en Europe depuis 2020.

Les rares études sur les air fryers sont plutôt rassurantes. Toutefois, le test que «60» a mené l'an passé (n° 610, février 2025) sur une dizaine de poêles antiadhésives montrait, sur les 36 PFAS recherchés, la présence de plusieurs d'entre eux – certes à des niveaux en deçà des seuils réglementaires actuels. Il en est probablement de même pour les air fryers... Attention, un revêtement en mauvais état est davantage susceptible de libérer ces substances. D'où l'importance de ne pas utiliser d'ustensiles abrasifs

Prenez soin de ne pas rayer le revêtement antiadhésif de votre air fryer.

pour le nettoyer et de ne pas le rayer. À moins d'opter pour un air fryer sans Téflon, avec une cuve en céramique, en Inox ou en verre.

Tous les aliments peuvent être cuits au air fryer

FAUX L'an passé, un avis du département de l'agriculture des États-Unis (USDA) déconseillait de cuire à l'air fryer certains aliments crus, tels que les blancs de poulet panés. Au regard de la panure dorée, l'aliment peut sembler bien cuit alors qu'il reste

Mieux vaut ne pas y mettre du poulet pané cru ou des fromages mous.

cru au centre, exposant au risque d'une intoxication alimentaire causée par la salmonelle ou par *Campylobacter*. Par ailleurs, l'USDA rappelle la nécessité de ne pas surcharger le panier, afin

de garantir une cuisson homogène de tout l'aliment.

En outre, mettre à cuire des fromages mous – comme le munster, la ricotta, les fromages frais ou encore le gorgonzola – est également à éviter. En fondant, ceux-ci risquent de brûler, voire de couler et d'endommager l'appareil. De même, les légumes à feuilles ou trop riches en eau (épinard, cresson, chou) supportent mal l'air chaud diffusé à grande vitesse. En plus d'altérer leur texture et leurs composants nutritionnels, comme les fibres et les vitamines, il peut les propulser vers les résistances de l'appareil, difficiles ensuite à nettoyer.

La cuve de la plupart des air fryers n'est pas non plus assez grande pour recevoir de très grosses pièces de viande, comme un poulet entier. En empêchant la bonne circulation de l'air, ces morceaux risquent, là encore, de subir une cuisson imparfaite. ●

PATRICIA CHAIROPOULOS



			
Picard Inédites Façon rustique	Picard Classiques Les frites de pomme de terre	Saint Eloi (Intermarché) Frites au four classiques	Saint Eloi (Intermarché) Frites classiques
Four et air fryer	Friteuse	Four et air fryer	Friteuse
6,60 €/kg	2,43 €/kg	1,85 €/kg	1,89 €/kg
Pomme de terre avec peau 95,2 %, huile de tournesol 4,5 %, sel	Pomme de terre (94,5 %), huile de tournesol	Pommes de terre 92 %, huile tournesol 5 %, enrobage 3 %	Pomme de terre 95,9 %, huile de tournesol 4 %, enrobage 0,1 %
-	Dextrose	Amidon de pommes de terre modifié, farine de riz, sel, dextrine de pomme de terre, poudre à lever : carbonate de sodium - diphosphates, arôme naturel (curcuma, paprika, huile tournesol), épaississant (gomme de xanthane)	Dextrose
174 kcal/100 g	225 kcal/100 g	127 kcal/100 g	117 kcal/100 g
7,9 g/100 g	11 g/100 g	3 g/100 g	2,6 g/100 g



Décrypter, dénoncer, agir : 60 s'engage pour vous

ABONNEZ-VOUS POUR 1 AN

et réalisez jusqu'à **23 % D'ÉCONOMIE**



LE MENSUEL

Version papier et version numérique

Des essais comparatifs de produits et de services, des enquêtes fouillées, des informations juridiques, des conseils pratiques...



LES HORS-SÉRIES THÉMATIQUES

Version papier et version numérique

Des guides pratiques complets autour de l'alimentation, la santé, l'environnement, l'argent, le logement...



LE HORS-SÉRIE SPÉCIAL IMPÔTS

Version numérique



L'ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES DE 60

Suivez l'actualité de la consommation et ayez accès à tous les essais comparatifs, les tests de produits nouveaux, les enquêtes 7 jours sur 7.

- Recevez les lettres d'information de 60
- Accès aux archives de 60 - les anciens numéros mensuels de 60 en version numérique

Découvrez nos formules

100 % numériques

sur www.60millions-mag.com



60 millions
de consommateurs

BULLETIN D'ABONNEMENT

623

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à :

60 millions de consommateurs - Service Abonnements -
LIBRE RÉPONSE 96316 - 59789 LILLE CEDEX 9

☐ **OUI**, je m'abonne à 60 millions de consommateurs.
Je choisis l'abonnement suivant :

☐ ABONNEMENT 1 AN

comprenant 11 numéros mensuels (Versions papier et numérique)

+ le hors-série « Impôts » au prix de **49 € au lieu de 58,70 €** soit

17 % de réduction par rapport au prix de vente au numéro.

☐ ABONNEMENT INTÉGRAL

1 an comprenant 11 numéros mensuels (versions papier et numérique)

+ le hors-série « Impôts » (version numérique*) + 7 hors-séries

(versions papier et numérique) + l'accès aux contenus du site

60millions-mag.com au prix de **83 € au lieu de 107 €** soit

23 % de réduction par rapport au prix de vente au numéro.

* Si vous souhaitez la version papier, cochez cette case ☐

MES COORDONNÉES ☐ Mme ☐ M

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Téléphone*

E-mail* _____

* facultatif

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

☐ Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

☐ Carte bancaire :

N° :

Expire fin :

Date et signature obligatoires

Nous réutiliserons vos données pour vous adresser des offres commerciales, sauf opposition en cochant cette case ☐. Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être transmises à des organismes extérieurs (presse française, recherche de dons) sauf opposition en cochant cette case ☐. Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/05/26. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours après réception de votre premier numéro, que vous recevrez sous un délai maximum de 30 jours après réception de votre bon de commande. Conditions générales d'abonnement sur 60millions-mag.com. L'Institut national de la consommation (INC), éditeur de 60 millions de consommateurs, 76 avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF, RCS NANTERRE 381 856 723, traite les données recueillies pour exécuter les contrats d'abonnement et de vente, gérer la relation avec les clients, le service après-vente, les campagnes promotionnelles et la prospection commerciale. Consulter la politique de protection des données personnelles sur 60millions-mag.com pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits.

GRANDES SURFACES

Les aliments sains pas à la fête



ZOOM Une ONG européenne a évalué les engagements nutritionnels de notre grande distribution. Carrefour, Intermarché et E.Leclerc peuvent mieux faire !

En France, nous achetons plus de 70 % de notre alimentation en hyper et supermarchés. De quoi leur donner une place de choix pour améliorer, entre autres, la qualité nutritionnelle de notre assiette. Évidemment, celle-ci dépend de l'offre en rayon. Qu'en est-il ? C'est ce qu'a étudié l'organisation néerlandaise Access to nutrition initiative (Atni).

Des paniers vendus bien plus cher que les autres

Dans son rapport, publié début février, les experts analysent la manière dont les trois principales enseignes françaises (Carrefour, Intermarché, E.Leclerc) – parmi un total de 18 enseignes dans le monde – influencent l'alimentation à travers leurs produits, leurs prix et leurs promotions. Le constat n'est pas franchement positif. « Les supermarchés

français ne font pas assez pour rendre les aliments sains faciles d'accès et abordables », estiment les auteurs de l'étude.

Trois points sont particulièrement à améliorer, à commencer par les promotions, via les prospectus, de ce type de produits. « Moins d'un quart de l'espace publicitaire est consacré à la promotion d'aliments sains, tandis que les sucreries, les glaces, les snacks, les céréales raffinées et les plats préparés hautement transformés dominent les promotions hebdomadaires », lit-on dans ce rapport.

Deuxièmement, seuls 25 % des produits de marque de distributeur obtiennent un Nutri-Score A ou B. Et 84 % sont classés comme malsains, en raison de leur teneur élevée en graisses, en sucres, en sel ou encore en marqueurs d'ultratransformation (colorants, additifs, etc.).

Enfin, l'ONG pointe les prix trop élevés : chez Carrefour et E.Leclerc, les paniers alimentaires sains coûtent, en moyenne, 23,5 % plus cher que les autres, « ce qui rend l'accès à une alimentation saine plus difficile pour de nombreux ménages », note-t-elle.

À quand des promos sur les fruits et légumes ?

L'organisation Atni propose plusieurs pistes d'amélioration aux distributeurs, investisseurs et décideurs politiques français : fixer des objectifs de reformulation plus favorables à la santé (moins d'additifs, plus d'équilibre nutritionnel) pour les produits de marque de distributeur, ou encore favoriser les promotions donnant la priorité aux fruits, aux légumes, aux céréales complètes et aux légumineuses. Le chemin est encore long. ●

PATRICIA CHAIROPOULOS

Une stratégie nationale peu contraignante

Enfin publiée le 11 février, la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat pose les orientations de la politique alimentaire et nutritionnelle française à

l'horizon 2030, en phase avec les objectifs climatiques nationaux. Mais, sur les 85 actions proposées, quasiment aucune n'est vraiment contraignante pour les

distributeurs. Le texte les incite seulement à « promouvoir la visibilité des produits "durables et de qualité" et de meilleure qualité nutritionnelle ». Un peu léger.

IA ET DIAGNOSTIC SANTÉ

C'est grave, docteur ?

ENQUÊTE L'intelligence artificielle (IA) peut aider à mieux nous approprier nos données médicales, à mieux les comprendre. Encore faut-il apprendre à utiliser ces nouveaux outils, afin de limiter les risques d'erreurs.

Peux-tu m'expliquer mes résultats ? » Aujourd'hui, plus question d'attendre la visite chez le médecin pour comprendre ce que veulent dire ces chiffres en gras sur son bilan sanguin. On interroge un agent conversationnel, comme ChatGPT (OpenAI), Le Chat (Mistral AI) ou Gemini (Google), pour obtenir la « traduction » de ses examens, un diagnostic ou des conseils de traitement.

L'un des usages les plus courants de ChatGPT

D'après OpenAI, la santé est désormais l'un des usages les plus fréquents de ChatGPT : plus de 230 millions de personnes dans le monde lui poseraient chaque semaine des questions liées à la santé et au bien-être... C'est pour mieux répondre à cette attente, mais aussi pour mieux sécuriser les échanges et protéger les données de santé, qu'une version spécifiquement dédiée de ChatGPT a été lancée aux États-Unis : ChatGPT Health (ChatGPT Santé).

Cette version n'est pas disponible en France – on peut se mettre « sur liste d'attente » (openai.com/fr-FR/index/introducing-chatgpt-health/). Mais quelle est la performance de l'IA

en santé ? Une étude, parue en février dans *Nature Medicine*, montre un important paradoxe. Les outils testés réussissent à poser le bon diagnostic dans 95 % des cas à partir de cas fictifs de patients rédigés par des médecins. Mais, dès qu'on les fait converser avec des patients, leurs performances s'effondrent. Le bon diagnostic n'est donné que dans moins de 35 % des cas – pas mieux qu'une simple recherche sur Internet.

Et pour cause, l'IA répond en fonction de ce qu'on lui donne comme information dans sa requête. Pour obtenir une réponse pertinente, il faut poser la question correctement. « C'est la vraie limite interne de cette technologie, analyse Paul Valois, chef de projet pour la mission numérique en santé à la Haute Autorité de santé (HAS). Il faut savoir *prompter* [formuler la requête, NDLR]. Si on oublie un élément déterminant, le robot n'aura pas le

réflexe de le demander. C'est la différence entre le soignant et l'IA. » Oublier de préciser l'âge du patient, par exemple, conduirait à des erreurs.

L'IA peut donc poser le mauvais diagnostic et, quand elle trouve le bon, se tromper sur la conduite à tenir. L'étude montre un taux de réussite de seulement 56 % en moyenne à

la suite des requêtes rédigées par des médecins et 44 % face aux patients.

Préciser sa requête pour améliorer la réponse

L'IA est faillible et ne s'en cache pas, en alertant l'utilisateur : « *Le Chat peut faire des erreurs. Vérifiez les réponses* » ; « *Gemini est une IA et peut se tromper* » ; « *ChatGPT peut commettre des erreurs.* » Certains des outils gratuits à disposition sont cependant plus à même de pousser le patient à préciser sa requête, de manière à améliorer leur réponse. C'est ce qu'on a pu observer en soumettant quatre d'entre eux à plusieurs requêtes formulées à l'identique : ChatGPT (chatgpt.com), Le Chat (chat.mistral.ai/chat), Gemini (gemini.google.com) et ChatGPT Health à l'aide d'un VPN – logiciel permettant de géolocaliser la requête aux États-Unis, où le service a été déployé.

Chargés d'analyser la capture d'écran d'un bilan sanguin (un bilan normal, à l'exception d'anomalies



BON À SAVOIR

Si un médecin utilise un système d'IA générative – par exemple, pour rédiger son compte-rendu –, vous devez en être informé (article L. 4001-3 du code de la santé publique). L'IA n'est responsable de rien, elle ne fournit que des hypothèses : c'est le médecin, ou son établissement, qui engage sa responsabilité.

lipidiques surlignées en gras), tous se montrent capables d'expliquer le sens des termes (cholestérol HDL, LDL, triglycérides, HbA1c, etc.). « Ce qui marche très bien, c'est la traduction ou la reformulation dans un langage adapté, confirme Alexandre Biosse Duplan, chef de projet au service engagement des usagers de la HAS. Cela peut servir aux médecins pour expliciter la posologie, la manière de suivre le traitement. »

Le Chat offre une « traduction » particulièrement claire des termes, mais

l'interprétation des valeurs est plus aléatoire. « Pour qu'[elle] soit pertinente, il faut avoir les données de l'examen clinique », explique le

Dr Sophie Bauer, présidente du Syndicat des médecins libéraux. Âge, poids, tension artérielle, tabagisme, activité sportive, antécédents médicaux... : la requête ne précisait rien de tout ça.

Des résultats inégaux selon l'IA

ChatGPT se lance néanmoins d'emblée dans l'interprétation des données, avant de demander des informations complémentaires... qui, de fil en aiguille, lui feront changer trois fois d'évaluation du risque et de conseils de prise en charge.

Gemini, lui, délivre une interprétation assez générale et renvoie rapidement vers le médecin. Lorsqu'on lui fournit les informations complémentaires que ChatGPT avait demandées, il admet : « C'est une information capitale qui change radicalement la lecture de vos analyses. »

De son côté, Le Chat n'a pas la même grille d'interprétation des valeurs : il juge le LDL « légèrement élevé » quand, pour ChatGPT, il est élevé, et le HDL « légèrement en dessous » quand, pour ChatGPT, il est « trop bas ». Il en tire un profil de risque modéré, sans chercher à connaître les autres facteurs à prendre en compte, ce qui fausse ses conseils de prise en charge. Le

paradoxe est que le patient sort de son « entretien » avec son agent conversationnel en ayant l'impression d'avoir mieux compris son analyse de sang : il

peut s'en trouver rassuré, alors que seule une partie de ses conclusions seront confirmées par son médecin.

Un levier pour mieux préparer sa consultation

ChatGPT Health, dont la date de lancement en France n'est pas connue, procède complètement différemment. Il commence par poser des questions sur l'âge, le genre, le pays, l'éventuelle hypertension ou le tabagisme de son interlocuteur, avant de se lancer dans l'interprétation. Il mime ainsi davantage l'approche d'un médecin. Le système paraît prometteur, mais il est encore très perfectible. Dans l'exemple soumis, il ne conseille pas de réaliser les examens complémentaires qui, dans la vraie vie, ont fourni les données ayant permis au médecin de choisir le bon traitement.

Malgré ces erreurs, l'IA constitue un levier puissant pour aider les patients à mieux s'approprier leurs données médicales, à « prendre le pouvoir » sur leur santé. Ces outils permettent, par exemple, de mieux préparer une consultation en aidant à structurer ses questions. Ils peuvent suggérer des hypothèses de diagnostic, que le patient pourra soumettre à son médecin, ou des choix de traitement, facilitant la prise de

Une aide efficace pour « traduire » les termes médicaux.



décision partagée. La Haute Autorité de santé lui reconnaît ainsi un énorme potentiel. Mais à condition d'être conscient des limites.

Car l'IA a d'autres façons de se tromper. Elle peut aussi « halluciner ». L'IA générative est amenée à produire une réponse et, lorsqu'elle n'en trouve pas, elle peut en inventer une. Elle peut aller jusqu'à inventer des médicaments, explique Paul Valois. Plus difficile à percevoir, l'IA peut commettre des erreurs par omission. Une étude internationale en prépublication révèle qu'elle induit un préjudice grave le plus souvent en ne mentionnant pas une étape de prise en charge vitale ou un diagnostic différentiel critique – une méthode permettant de différencier une maladie d'autres pathologies aux symptômes similaires.

Des prises en compte erronées de l'historique des demandes

Il est aussi possible que l'IA puisse tenir compte, à tort et sans vous en avertir, de l'historique de la conversation. Si vous lui posez une question sur la maladie d'Alzheimer, puis que vous lui soumettez par la suite un bilan sanguin, elle peut croire que ce dernier appartient à une personne atteinte de cette maladie. ChatGPT Health, par exemple, a posé la

Soumettre à l'IA un résultat d'examen : les bons réflexes

- Ne fournissez pas de bilan sanguin ou de compte-rendu médical brut, mais des captures d'écran occultant les noms des personnes, patients comme soignants. Cela permet d'anonymiser les données et donc ne pas sélectionner, dans vos captures, nom, prénom, numéro de Sécurité sociale, nom du médecin ou du laboratoire... toute information permettant

à l'IA de relier l'examen à une personne.

- Gérez la confidentialité : désactivez, dans les paramètres de l'application, l'option permettant au modèle d'utiliser vos conversations pour l'entraîner.

- Boostez la requête : demandez à l'IA de fournir les sources et les liens vers les sources, ou de se limiter à des sites

fiables (Ameli, HAS, sociétés savantes...)

- Demandez-lui son « cutoff » – la date à laquelle ses données d'entraînement s'arrêtent – et évitez de dire « je ».
- Restez critique : une IA donne une hypothèse, pas un diagnostic. Elle peut se tromper, y compris par omission. En cas d'erreur, l'IA n'est pas juridiquement responsable.

question de savoir si elle devait interpréter les résultats dans ce cadre. De même, en répondant sur les causes possibles d'une mycose à répétition, Le Chat a fait référence à une demande préalable qui

portait sur la vaccination d'un enfant de 3 ans : « Vous avez un enfant de 3 ans, ce qui peut suggérer des changements hormonaux post-grossesse ou liés à l'allaitement. »

Savoir que l'IA a des failles ne nous empêche pourtant pas d'avoir spontanément confiance. Peut-être parce que les outils utilisés sont entraînés à imiter si bien l'humain qu'ils donnent le sentiment de comprendre ce que nous disons. On

parle de douleur au mollet ? « Aïe », rétorque Gemini. « Je suis désolée », répond Le Chat. L'emploi du « je », le fait de mimer des réactions affectives humaines, tout cela « peut troubler les esprits les moins critiques », juge Sophie Bauer. « L'IA, c'est comme une recherche sur Google, mais il y a un changement de perception lié à la personification de l'outil », admet Alexandre Biosse Duplan.

Gardez bien à l'esprit que ce ne sont que des hypothèses

Il faut donc prendre de la distance et se rappeler que l'IA, malgré l'empathie qu'elle semble manifester, ne comprend pas ce qu'elle produit. On peut le voir avec certaines réponses hors-sol, comme celle de Gemini qui nous pense « dépassé » par le nom d'une mutation génétique (un mélange de lettres et de chiffres), alors que c'est plutôt le fait qu'elle est synonyme d'un risque de mort subite qui risque de nous perturber. L'IA est un outil hyperpuissant abreuvé d'algorithmes, mais il n'émet que des hypothèses – ce qu'il vaut mieux ne jamais oublier. ●

ADÉLAÏDE ROBERT



Un suivi orthophonique... sans orthophoniste

LE CONSTAT

Face aux déserts orthophoniques, une offre en ligne se développe.

Deux sites Internet proposent une prise en charge à distance des troubles du langage. Monbilanorthophonique.com promet un rendez-vous sous 48 heures – un délai attractif, compte tenu des difficultés d'accès aux orthophonistes. Son jumeau, monsuiviorthophonique.com, propose plusieurs formules d'accompagnement, à partir de 137 € par mois. Des clients insatisfaits nous ont alertés sur une offre commerciale confuse.

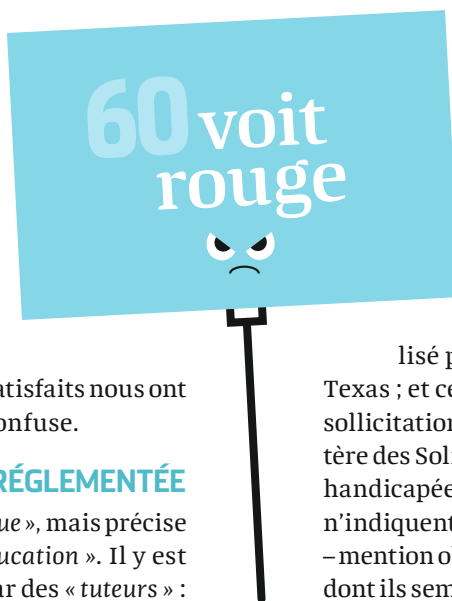
UNE PROFESSION POURTANT RÉGLEMENTÉE

Le site parle de « parcours thérapeutique », mais précise ne pas être « une plateforme de rééducation ». Il y est question de suivi orthophonique par des « tuteurs » : on comprend qu'ils peuvent être « orthophonistes, enseignants, psychologues... ». L'une de nos lectrices, Lætitia, découvrira que la personne qui prend sa fille en charge est psychomotricienne. Or une séance d'orthophonie ne peut être réalisée que par un orthophoniste. Ils s'agit d'une profession réglementée : seule une personne dûment diplômée en France ou dont le diplôme y est reconnu peut exercer.

Surpris par cette pratique, nous avons contacté le seul syndicat de la profession, la Fédération nationale des orthophonistes. Celle-ci nous a révélé avoir adressé un courrier à la Répression des fraudes (DGCCRF) et à la Direction générale de l'offre de soins (DGOS), en 2024, afin d'attirer leur attention « sur les sites orthomatch.fr, ora-visio.fr et monbilanorthophonique.com, qui monétisent des bilans et des séances orthophoniques en apparence illicites ». Ni la DGCCRF ni la DGOS ne lui ont répondu. C'est d'autant plus

LE PROBLÈME

Bilans et suivis ne sont pas toujours assurés par des professionnels.



LA CONSÉQUENCE

Des clients, en plein désarroi, souffrent d'une prise en charge inadaptée.

dommage que monbilanorthophonique.com et monsuiviorthophonique.com présentent d'autres anomalies.

DES CLIENTS SANS RÉPONSES

Des logos apparaissent ou sont apparus : celui des éditions Hatier, qui n'en ont pas donné l'autorisation et nous ont annoncé avoir saisi leur service juridique ; un logo Montessori utilisé par l'École Montessori de Fort Worth, au Texas ; et celui de Nathan, qui n'a pas répondu à nos sollicitations. En 2023 était affiché le logo du ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, retiré depuis. Surtout, ces sites frères n'indiquent pas leur médiateur de la consommation – mention obligatoire en dehors du champ de la santé, dont ils semblent sortir en insistant sur les termes de tuteur et l'absence de rééducation.

Or cela est d'autant plus fâcheux qu'ils ne répondent pas aux clients en litige. Amandine a payé 150 € un bilan jamais réalisé ; Alexia a déboursé 790 € pour un début de suivi bancal, avec des rendez-vous non honorés ; Lætitia a été prélevée de deux trimestres (1 500 €) après résiliation, l'abonnement étant pourtant sans engagement. Aucune n'a obtenu de réponse. Sollicitée, l'entreprise – créée par une orthophoniste et son fils – ne nous a pas répondu. ● ADÉLAÏDE ROBERT

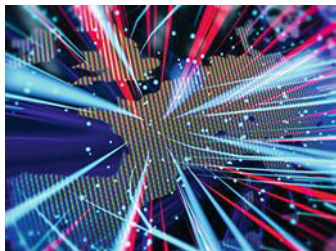
CE QUE DIT LA LOI

D'après l'article L.4341-2 du code de la santé publique, les personnes « ayant obtenu un titre de formation ou une autorisation requis pour l'exercice de la profession d'orthophoniste sont tenues de se faire enregistrer auprès du service ou de l'organisme désigné à cette fin par le ministre chargé de la santé, avant leur entrée dans la profession ».

PAR PHILIPPE FONTAINE, SYLVIE METZELARD ET
ADRIAN DE SAN ISIDORO. Ingénieur : E. CHEVALLIER

Le numérique Made in France

Nous sommes trop dépendants des États-Unis pour nos usages numériques, comme le montre l'emprise des Gafam dans notre vie quotidienne. Pour lutter contre cette hégémonie, l'association Origine France Garantie, en partenariat avec Bureau Veritas, vient de lancer la certification Numérique France Garanti (NFG). Ce label pourra être remis aux éditeurs de logiciels, solutions cloud, entreprises de l'IA, de la cybersécurité ou des services numériques respectant trois critères principaux : la localisation en France des activités clés, un haut niveau de sécurité et de protection des données, ainsi qu'une part majoritaire de la valeur ajoutée numérique réalisée dans notre pays. Parmi les entreprises pouvant prétendre au label figure Roole, dont l'application de navigation Roole Map chasse sur les terres de Waze et Google Maps. ●

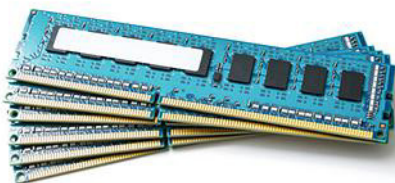


EXPLOSION TARIFAIRE

La mémoire s'arrache à prix d'or

Le prix des barrettes de mémoire, essentielles aux ordinateurs, a bondi jusqu'à 343 % en un an, selon le média next.ink. Exemple avec une barrette de 32 Go de la marque Corsair Vengeance : vendue 105 € en 2025, elle est maintenant affichée à 465 € ! C'est dû au changement de stratégie des principaux fabricants, qui écoulent surtout leur production auprès des professionnels de l'intelligence artificielle.

Conséquence : les stocks en magasin diminuent et les tarifs flambent. ●



GROK CLASSÉ X

La liberté d'expression ne saurait justifier la diffusion de contenus offensants ou susceptibles de porter atteinte à la vie privée. L'Union européenne se fait fort de le rappeler à la plateforme X, en ouvrant une enquête visant la fonction de l'IA Grok qui autorise la génération de « deepfakes », y compris à caractère pédopornographique, dans lesquels des personnes réelles apparaissent dénudées. Ce qui va à l'encontre du règlement sur les services numériques (DSA). En France, l'Arcom lui emboîte le pas, en invitant les victimes ou témoins de ces contenus illicites à transmettre les pièces incriminantes à l'adresse recueil-preuves-rsn@arcom.fr. ●

La lessive en feuilles de Dr. Beckmann

On en pense quoi ?

Caractéristiques

- Prix indicatif : 4,99 €
- 25 feuilles

Le principe Sous forme de feuilles hydrosolubles, la lessive L'Éclatante remplace les dosettes ou la lessive liquide. Il suffit d'en glisser une ou deux (si le linge est sale ou très sale) dans le tambour et de lancer son programme habituel. **Les plus** Permet de limiter les déchets plastiques. Sur le paquet, on nous promet -80 % de déchets par rapport à un bidon traditionnel. Peu encombrant et léger.

Les moins Cette lessive en feuilles repose sur l'utilisation de tensioactifs reconnus pour leur efficacité, plutôt agressifs, mais elle contient également plusieurs substances à potentiel irritant et allergisant, notamment des isothiazolinones et des composés parfumants. Elle peut ainsi présenter un risque de réactions cutanées chez les personnes à la peau sensible, en particulier lors de la manipulation du produit ou en cas de rinçage insuffisant du linge. D'ailleurs, il est



recommandé de porter des gants en cas de lavage à la main. Après analyse, la formulation de ce produit obtient la note E à notre Ménag' Score, tant sur le volet santé qu'environnemental. Par ailleurs, à 4,99 € pour 25 feuilles, cela met chaque lessive à 0,40 €, ce qui est beaucoup. Pour mémoire, les lessives en dosettes que nous avons testées récemment coûtaient de 0,17 à 0,61 € et les lessives liquides de 0,06 à 0,53 €.

L'avis de 60



S'il semble séduisant, ce produit assez cher peut présenter des risques de réactions cutanées chez les personnes à la peau sensible, lors de sa manipulation ou en cas de rinçage insuffisant du linge. Des feuilles pas aussi « magiques » qu'annoncées. ●

Fraudes téléphoniques : les opérateurs à la traîne

L'Arcep lance une enquête administrative afin de rappeler à l'ordre les opérateurs qui ne mettent pas en œuvre les moyens dont ils disposent pour lutter contre le « spoofing » téléphonique.

La plateforme « J'alerte l'Arcep » est en surchauffe. Comme l'indique le "gendarme des réseaux", les signalements d'usurpation de numéros de téléphone mobile ont bondi de 531 en 2023 à plus de 19 000 en 2025 ! Ces usurpations servent au « spoofing » téléphonique, une technique qui consiste à falsifier le numéro affiché lors d'un appel afin de faire croire qu'il provient d'un autre interlocuteur. Avec, pour les victimes, un mélange de frustration, d'inquiétude et d'incompréhension – surtout lorsqu'elles reçoivent des appels d'inconnus qui les accusent d'être les responsables des tentatives d'escroquerie dont ils font l'objet.

» « Numéro masqué » doit s'afficher

Comment un fraudeur parvient-il à pirater leur numéro et pourquoi les opérateurs semblent-ils incapables de détecter l'usurpation ? Ces questions sont légitimes, d'autant que la loi du 24 juillet 2020 impose aux opérateurs de couper les appels dont le numéro n'est pas identifié. Elle a été renforcée, le 1^{er} janvier dernier, par l'obligation d'afficher « numéro masqué » pour les appels en 06 et 07 non authentifiés provenant de l'étranger.

Contactée par «60», l'Arcep ne cache pas son agacement. Car tous les opérateurs présents sur notre territoire sont capables, dans l'immense majorité des cas, d'identifier leurs abonnés, y compris lorsqu'ils sont en itinérance et passent un appel *via* le réseau mobile du pays où ils se trouvent. En d'autres termes, ils ont les moyens de détecter une usurpation de numéro. Aussi, face à l'explosion des

signalements, le régulateur vient-il d'ouvrir une enquête administrative dans le but « d'identifier les opérateurs impliqués dans l'acheminement des appels frauduleux et de vérifier, le cas échéant, le respect des obligations qui leur incombent ».

» De possibles sanctions financières

Comme l'a indiqué notre interlocuteur, les contrevenants s'exposent, après rappel à l'ordre et mise en demeure, à des sanctions financières. Les faux positifs seront toujours possibles, notamment si les appels légitimes sont passés de pays disposant d'infrastructures de communication peu développées. Mais, dans la grande majorité des cas, si « numéro masqué » s'affiche sur votre téléphone, il proviendra d'un fraudeur. ● P. F.



20%

C'est la hausse, en un an, du nombre de points de recharge de voitures électriques ouverts au public. La France en compte désormais plus de 185 000, d'après l'Avere-France et le ministère de la Transition écologique.

QUESTION DE DROIT

Puis-je agir si la pièce montée s'est affaissée à mon mariage ?



Patricia Foucher
Juriste à l'INC

OUI Vous devez d'abord tenter de trouver un terrain d'entente avec l'artisan et lui préciser votre demande (remboursement, par exemple), par écrit. Passé un délai d'environ deux mois, si vous ne parvenez pas à un accord, vous pourrez vous tourner vers le médiateur désigné par celui-ci. Les pâtisseries doivent en effet désigner un médiateur de la consommation pour traiter les litiges qu'ils sont susceptibles de rencontrer. Il a vocation à traiter gratuitement votre différend. Ses coordonnées doivent figurer en boutique, sur le site Internet et sur le bon de commande. Attention ! Il peut arriver que certains professionnels n'aient pas choisi de médiateur. Signalez ce manquement aux autorités, via le site signal.conso.gouv.fr. En cas de contrôle, le professionnel encourt une amende pouvant atteindre 15 000 €.

Info + À voir : les articles L. 612-1, L. 616-1 et L. 641-1 du code de la consommation.

Multicuiseurs Pas si simples à dompter !

10 produits
testés



ESSAI Conçus pour mitonner plats mijotés, rôtisserie, gâteaux... les multicuiseurs sont censés faciliter la vie en cuisine. En pratique, devenir un chef du premier coup n'est pas garanti : un zeste de persévérance est nécessaire pour apprivoiser l'appareil. Tour d'horizon des loupés et des succès pour diverses recettes.

Rissoler, mijoter, cuire à la vapeur ou encore frire sans huile et sous pression, les multicuiseurs savent tout faire et peuvent remplacer de nombreux équipements en cuisine. Une polyvalence qui séduit : rien que l'an dernier, 372 000 unités ont trouvé preneur, d'après l'analyste de marché NielsenIQ.

PAS SI SIMPLE À CASER SUR UN PLAN DE TRAVAIL

Des machines à ne pas confondre avec les robots multifonctions, aptes à cuire mais aussi à découper, peser ou encore fouetter, dont le prix dépasse parfois les 1 000 €. Les multicuiseurs, eux, sont rarement vendus plus de 450 €. Pour cet essai, «60» a évalué les compétences culinaires de dix modèles, chargés de réaliser plusieurs recettes. À l'arrivée, le résultat dans l'assiette est très variable. Tout comme le temps de cuisson et la consommation électrique.

➤ Ces différences, elles s'imposent d'emblée dès le déballage.

Nos appareils, achetés entre 152 € (Steba DD 1 Eco) et 450 € (Cookeo Infinity de Moulinex), affichent des dimensions très différentes. Par exemple, avec ses 51 cm de large, le Kitchencook est presque deux fois plus imposant que le Russell Hobbs (28,5 cm) ou le Steba (29,7 cm). Des caractéristiques à prendre en compte, surtout si le plan de travail est déjà saturé d'électroménager. La hauteur des appareils est également à ne pas négliger. Elle est annoncée par les fabricants couvercle fermé mais, lorsque ce dernier est ouvert, la hauteur est majorée de 20 cm. Attention, donc, si vous comptez le placer en dessous d'une étagère ou d'une hotte aspirante. En bonus, il faut aussi faire avec la longueur du câble électrique, qui oscille entre 67 cm (Kitchencook) et 128 cm

La capacité du bol peut rarement être pleinement exploitée.

(Russell Hobbs), une contrainte supplémentaire pour l'agencement du plan de travail. Enfin, pour clore le chapitre « encombrement », le poids est aussi un critère, car il varie beaucoup d'un appareil à l'autre. Et ça n'est pas anodin si vous souhaitez ranger le multicuiseur dans un placard après usage. Par exemple, les Cookeo Infinity et Ninja SmartLid pèsent respectivement 12,1 kg et 11,2 kg, alors que les Russell Hobbs et Crock-Pot sont trois fois plus légers...

➤ D'autres surprises surviennent lorsque l'on se penche sur les bols de cuisson.

Selon les fabricants, leurs capacités totales vont de 3 L (Cuisinart) à 7,5 L (Ninja SmartLid). Mais c'est une indication trompeuse : à l'usage, c'est la capacité utile qui détermine la contenance exploitable, signalée par un trait dans le bol – excepté pour le Cookotte Revolut de Kitchencook et le Ninja Foodi PossibleCooker. Au-delà de cette limite, la préparation risque de déborder pendant la cuisson. Gênant, d'autant que cette capacité utile, les fabricants ne s'embarrassent pas à la préciser, à l'exception de Moulinex (mais sur son site). Nos mesures en laboratoire les rectifient donc. En particulier celle du modèle GreenPan, qui passe de 5,6 à 4 L, et celle du modèle Russell Hobbs, qui tombe à 3,2 L au lieu des 5 L annoncés.

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

Cinq recettes ont été réalisées par 10 multicuiseurs. Les appareils Steba et GreenPan, qui n'ont aucune fonction pâtisserie, n'ont pas pu confectionner le moelleux au chocolat. Au cours des tests, plusieurs modes de cuisson ont été évalués : le rissolage, le mijotage,

la cuisson vapeur et sous pression – quand elle était disponible. Une fois réalisées, les préparations ont été dégustées par trois jurés, qui ont noté la qualité de cuisson. L'usage et l'ergonomie ont également été passés au crible. Les commandes sont-elles intuitives ? L'utilisateur est-il aidé étape par étape pour

réaliser ses recettes ? La notice d'emploi est-elle claire et complète ? En sus, des tests de sécurité ont été menés pour vérifier si l'utilisateur encourait un risque de brûlure à l'usage. La consommation électrique totale pour les quatre recettes concoctées par tous nos appareils a, elle aussi, été mesurée.

JUSQU'À CINQ ACCESSOIRES INCLUS AVEC LES APPAREILS

➤ La bonne nouvelle, c'est que tous les appareils fournissent au moins un accessoire, souvent un panier ou une grille vapeur. De loin le plus « génereux », le Ninja SmartLid inclut un panier dédié à la friture, un plat multi-usage antiadhésif, deux grilles superposables et une thermosonde, à piquer dans une viande ou un poisson pour contrôler la température à cœur. En plus de ses paniers vapeur et air fryer, le Cookeo Infinity est livré avec une pale de brassage, utile

- +++ Très bon 17 à 20
 ++ Bon 13 à 16,9
 + Acceptable 10 à 12,9
 - Insuffisant 7 à 9,9
 -- Très insuffisant 0 à 6,9

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

					
	Moulinex Cookeo Infinity CE9828FO	Moulinex Cookeo+ CE851410	Ninja SmartLid 14-en-1 OL750EU	Steba Multicooker / Speed Cooker DD 1 ECO	Russell Hobbs Cook@Home
• Prix indicatif (relevé le 21/01/26)	450 €	200 €	380 €	152 €	160 €
• Puissance annoncée	1 600 W	1 600 W	1 760 W	900 W	918 W
• Poids	12,1 kg	6 kg	11,2 kg	6,12 kg	3,85 kg
• Dimensions extérieures (h x l x p en cm)	37,5 x 37,8 x 40,7 cm	30,6 x 36,6 x 35,7 cm	36,2 x 39,3 x 36,5 cm	31 x 29,7 x 29,3 cm	25,7 x 28,5 x 39 cm
• Capacité utile de la cuve ⁽¹⁾	4 L	4 L	6,2 L	3,43 L	3,2 L
• Longueur du câble électrique	93 cm	93 cm	85 cm	118 cm	128 cm
• Accessoires	Panier air fryer, panier vapeur, pale de brassage	Panier vapeur	Panier Crousti, plat multi-usage avec couvercle, thermosonde numérique, 2 grilles superposables	Panier vapeur	Panier vapeur
• Technologies de cuisson	Rissolage, mijotage, vapeur, sous vide, sous pression, air fryer	Rissolage, mijotage, vapeur, sous vide, sous pression ⁽²⁾	Rissolage, mijotage, vapeur, sous vide, sous pression, air fryer	Rissolage, mijotage, vapeur, sous vide, sous pression	Rissolage, mijotage, vapeur, sous vide
• Modes de cuisson annoncés	20	6	14	9	11
• Livret ou application de recettes culinaires	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
• Départ différé	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Tests cuisson (60 %)	+++	+++	+++	+++	+++
• Carottes en rondelles (vapeur)	+++	++	++	+++	-
Temps de cuisson avec préchauffage	12 min	10 min	10 min	28 min	25 min
• Pièces de volaille (rissolage et sous pression ⁽³⁾)	+	+	++	++	++
Temps de cuisson avec préchauffage	21 min	21 min	27 min	30 min	49 min
• Bœuf bourguignon (saisie et mijotage)	+++	+++	+++	+	++
Temps de cuisson avec préchauffage	49 min	51 min	5 h 14 min	2 h 46 min	1 h 7 min
• Riz blanc (vapeur)	++	++	-	++	++
Temps de cuisson avec préchauffage	16 min	15 min	20 min	14 min	16 min
• Cuisson de moelleux au chocolat	+++	++	+++	Non réalisable	++
Temps de cuisson avec préchauffage	14 min	15 min	40 min	Non réalisable	1 h 30 min
Usage et ergonomie (25 %)					
• Facilité de mise en œuvre	+++	+++	++	++	+
• Aides à cuisiner	+++	+++	++	+	+
• Proposition de recettes	+++	+++	+	+	+
• Notice d'emploi	++	++	+++	+	+
Sécurité (5 %)	+++	++	+	+++	+++
Consommation électrique (10 %)	++	+++	+	+++	+++
• Cumulée sur 4 recettes ⁽⁴⁾	1 190 Wh	870 Wh	1 940 Wh	920 Wh	900 Wh
NOTE GLOBALE	17,1/20	16/20	14,3/20	14,1/20	13,4/20

(1) Calculé jusqu'à la marque de capacité maximale, sauf capacité totale pour KitchenCook et Ninja PossibleCooker puisque sans marque. (2) L'accessoire Extra Crisp (90 €) rajoute la fonction air fryer. (3) Si la fonction

				
Kitchencook Cookotte Revolut	Ninja Foodi PossibleCooker 8-en-1 MC1001EU	Crock-Pot Express 4,7 L	GreenPan Omnicooker Black 5,6 L	Cuisinart Cooking GRMC3E
300 €	180 €	217 €	260 €	200 €
1350 W	1200 W	1000 W	2200 W	1400 W
5,5 kg	5,8 kg	4,16 kg	4,5 kg	4,52 kg
28,3 x 51 x 31,3 cm	32 x 46 x 32,5 cm	34 x 34,6 x 31,3 cm	22 x 44,8 x 35 cm	24,5 x 43,3 x 26 cm
5,4 L	8,4 L	4,16 L	4 L	3 L
67 cm	80 cm	95 cm	104 cm	98 cm
Grille vapeur	Grille vapeur	Grille vapeur	Grille vapeur	Panier vapeur, plaque gril
Rissolage, mijotage, vapeur, sous vide	Rissolage, mijotage, vapeur, sous vide	Rissolage, mijotage, vapeur, sous vide, sous pression	Rissolage, mijotage, vapeur, sous vide	Rissolage, mijotage, vapeur, sous vide, gril
11	8	12	10	3
Non	Oui	Oui	Non	Oui
Non	Non	Oui	Non	Non
++	++	+	+	+
+++	-	+++	+++	++
25 min	19 min	14 min	16 min	20 min
+	++	++	--	+
48 min	2 h 46 min	29 min	49 min	57 min
+	+	+	+	--
2 h 36 min	6 h 27 min	55 min	2 h 39 min	2 h 42 min
+++	+++	+	+	++
15 min	30 min	32 min	60 min	20 min
+++	+++	-	Non réalisable	+++
30 min	20 min	3 h	Non réalisable	34 min
+	+	++	+	+++
-	+	+	-	-
--	-	+	--	+
--	+	+	++	++
+++	++	+++	+++	+
+	-	++	+++	-
1850 Wh	2750 Wh	1330 Wh	882 Wh	2800 Wh
13,4/20	13/20	13/20	11,9/20	11,5/20

existe. (4) Consommation moelleux au chocolat exclue, car non réalisable sur deux références.

pour mélanger frites, risotto... Certains accessoires peuvent être ajoutés, mais il faut passer à la caisse. L'Extra Crisp, indispensable pour utiliser la fonction friture sans huile du Cookeo+, est facturé 90 €.

DES FONCTIONNALITÉS PERSONNALISABLES

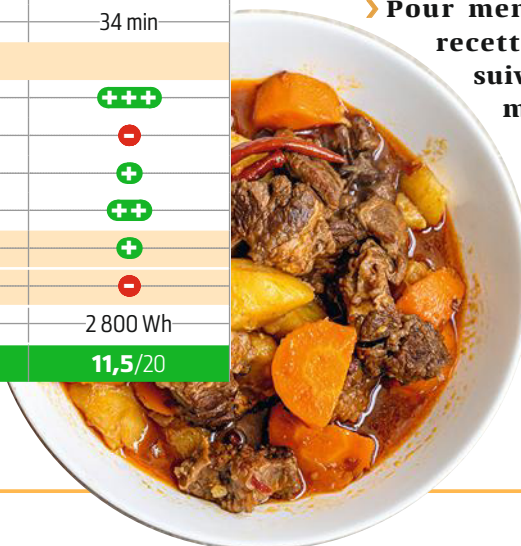
► Maintenant, passons en cuisine.

Pour lancer une préparation, il faut en général soit enclencher un programme dédié à un mode de cuisson ou un ingrédient (voir encadré p. 38), soit suivre une recette. Bien sûr, si l'on veut cumuler deux modes de cuisson, par exemple sous pression et rissolage, l'intervention du cuisinier s'impose. Logique, car le sous pression nécessite un couvercle fermé, ce qui n'est pas le cas pour le rissolage. Au démarrage du programme choisi, la température, la durée et la technique de cuisson sont prédéfinies. Mais, pour tous les appareils, la durée peut être personnalisée, à l'exception du modèle Cuisinart. La température, elle, n'est pas toujours réglable selon la fonction. C'est ce que nous avons observé pour le rissolage (Moulinex, Russell Hobbs, Crock-Pot, Steba) et le mijotage (Moulinex, Russell Hobbs, Crock-Pot). En revanche, les multicuiseurs Cuisinart, Kitchencook, GreenPan et surtout Ninja permettent de moduler la température pour plus de modes de cuisson. Pas facile de s'y retrouver du premier coup.

► Pour mener à bien une recette, la marche à suivre est, selon les modèles, plus ou moins facile.

Avec les deux Cookeo, l'opération est enfantine : il suffit de sélectionner une préparation parmi les 150 déjà mémorisées,

PHOTOS PRODUITS : F. POINCELET/60D



puis se laisser guider à chaque étape via l'écran. Réglage de la température, temps de cuisson, ordre et grammage des éléments à disposer dans le bol... Tout est séquencé et la quantité adaptée au nombre de convives : jusqu'à six personnes pour Cookeo Infinity et seulement quatre pour Cookeo+. Si la recette n'est pas intégrée dans la liste, il est possible d'accéder à quelque 10 000 préparations supplémentaires (donc beaucoup proposées par les utilisateurs) via l'application My Moulinex, disponible sur Android et iOS. Recettes additionnelles qui peuvent être transférées vers le Cookeo Infinity, mais pas vers le Cookeo+, obligeant à suivre les instructions depuis son smartphone ou sa tablette. Bien moins gâtés, les utilisateurs du Ninja SmartLid ont accès à une petite cinquantaine de recettes sur le site ninjatestkitchen.eu. À noter que l'appareil est livré avec un guide, précisant, pour chaque type de cuisson (friture et vapeur, sous pression, air fryer...) et d'aliment (champignons, poulet, riz...), la durée et la température à paramétrer. Bémol : à vos calculatrices pour adapter la quantité d'ingrédients et le temps au nombre de mangeurs.

► **Les autres multicuiseurs fournissent dans leur documentation assez peu de recettes**, 21 pour le Steba et seulement... 6 pour le Cuisinart, aux explications parfois lacunaires. Russell Hobbs oublie de convertir le grammage total en nombre de portions ; Steba, lui, n'annonce pas toujours la quantité d'ingrédients nécessaire à la réalisation des recettes. À moins d'avoir opté pour un Cookeo ou le Ninja SmartLid, bien plus clairs



La multiplication des programmes inutiles

« 11 programmes polyvalents », appâte Russell Hobbs. « 14 modes de cuisson », revendique Ninja pour son SmartLid. Nombre porté à 20 pour le Cookeo Infinity ! Pour les vendeurs de multicuiseurs, une vaste sélection de programmes est un argument marketing. Sauf que, pour gonfler cette liste, les fabricants n'hésitent

pas à mélanger torchons et serviettes. Dans celle du Cookeo Infinity, il faut séparer le bon grain de l'ivraie, car on trouve des technologies de cuisson (rôtir/cuire, vapeur, etc.), des recettes préprogrammées (risotto, confiture, yaourt)... mais aussi des fonctionnalités plus basiques, comme le maintien au chaud et le

réchauffage. Ce qui n'a pas grand-chose à voir avec la préparation des plats. In fine, dans cette liste, priorisez avant tout les différents modes de cuisson : ce sont eux qui élargissent vraiment vos horizons culinaires. Certains, comme la cuisson sous pression et la friteuse sans huile, étant rarement proposés.

et complets, il vous faudra partir en quête de recettes détaillées sur des sites ou des applis dédiées à la cuisine avec un multicuiseur. Ce que « 60 » a fait pour en concocter certaines, quand aucune marche à suivre n'était donnée par le fabricant.

7 HEURES POUR UN BŒUF BOURGUIGNON, C'EST TROP !

► **Après la réalisation des cinq recettes (voir méthodologie p. 35), les deux Moulinex et Kitchencook se démarquent de leurs concurrents**, avec quelques plats très réussis et pas de véritable loupé à l'arrivée. Avec ses carottes tendres légèrement croquantes, son bourguignon fondant et un moelleux au chocolat impeccable, le Cookeo Infinity a convaincu notre jury de goûteurs. Ils ont, en revanche, été moins emballés par sa cuisson des morceaux de volaille, insuffisamment croustillants. Et ce, malgré le temps de risottage défini. Étonnamment, le Ninja SmartLid, qui mitonne de bons plats dans l'ensemble, échoue à préparer un simple riz blanc : les grains sont soit trop cuits, soit pas assez. Et, en queue

de peloton, se bousculent les Crock-Pot, GreenPan et Cuisinart... Ce dernier a notamment raté la cuisson du bœuf bourguignon. « Le plat est carbonisé, la viande asséchée et les légumes finissent sous la forme de chips brûlées, commente notre jury de testeurs. Le goût de brûlé domine, le plat est mauvais à tout point de vue. » Un résultat piteux obtenu après deux heures et demie de mijotage à température moyenne, durée pourtant suggérée par le constructeur pour ce mode de cuisson. GreenPan échoue aussi avec les cuisses de poulet : la chair bien trop élastique signe un net manque de cuisson. Loin d'être un cordon-bleu, cet appareil n'intègre en plus aucune fonction pâtisserie. Constat qui vaut également pour le modèle Steba. Amateurs de moelleux au chocolat et autres douceurs, passez votre chemin.

► **Le gain de temps étant recherché en cuisine, qu'en est-il de la durée de cuisson ?** Sans surprise, les appareils dont le mode sous pression (les Cookeo, Ninja SmartLid, Steba, Crock-Pot) est mis à contribution sont performants sur ce point. Un morceau de volaille cuit en 30 minutes au maximum, contre une cinquantaine de minutes pour les autres. Durée qui explose à plus de deux heures et demie

pour la cuisson de cuisses de poulet avec le Ninja Foodi PossibleCooker. Particulièrement traînard, il met aussi près de sept heures pour un bœuf bourguignon ! Le Ninja SmartLid n'est pas beaucoup plus rapide puisqu'il met 5 heures. En revanche, les modèles Moulinex et Crock-Pot se distinguent par leur plat mijoté cuit en moins d'1 heure grâce au mode sous pression.

POUR RÉDUIRE LA FACTURE, LE MODE SOUS PRESSION

► **Entre des temps de cuisson faisant le grand écart, les modes de cuisson différents (mijotage, vapeur, sous vide...),** la possibilité ou non de régler temps et température, les multicuiseurs ne sont, en définitive, pas si faciles à apprivoiser. Avant de réaliser vos plats comme un véritable chef, il vous faudra un peu de temps pour appréhender toutes les subtilités des différentes cuissons.

► **Fort heureusement, les interfaces et menus sont relativement ergonomiques.** Bonus pour les Moulinex, bien plus simples à prendre en main que leurs concurrents, avec leurs recettes faciles à suivre et leur écran lisible. À l'inverse du Kitchencook, dont le texte bleu foncé s'affiche sur un fond bleu clair ! Et, surtout, les deux Cookeo de Moulinex parlent français. Un véritable atout par rapport aux autres appareils qui méritent un carton rouge : aucun ne propose une option pour passer l'interface dans la langue de Molière. Pour sélectionner un programme, selon les modèles, il faut soit enclencher un bouton dédié situé sur le bandeau de commandes, soit naviguer dans les menus à l'aide d'une molette. Les différents modes de cuisson sont en général bien expliqués dans les notices papier – excepté celle du Kitchencook.

► **Passons au volet sécurité.** Sur ce point, les dix multicuiseurs se montrent plutôt rassurants. Après



LE MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ/PRIX



16/20

Cookeo+ - Moulinex - 200 €

Deux fois moins cher que la version Infinity, ce Cookeo a correctement préparé tous nos plats. En particulier le bourguignon, réalisé en moins d'1 heure. Avec son écran lisible et ses 150 recettes faciles à suivre, il s'avère pratique à l'usage. À noter qu'il faut acheter l'accessoire Extra Crisp (90 €) pour bénéficier d'une fonction air fryer, que son grand frère, le Cookeo Infinity, intègre pour la coquette somme de 450 €.

avoir fait chauffer 1 litre d'eau à température maximale du programme vapeur, seules les poignées du couvercle du Ninja SmartLid et celles de la cuve du Cuisinart s'avèrent brûlantes, atteignant 81 °C et 90 °C ! Pour les saisir, mieux vaut utiliser un chiffon ou attendre quelques instants

Tous les modèles ne parlent pas forcément français !

après la fin du cycle. Les jets de vapeur relâchés à l'issue d'un programme sous pression n'ont heureusement causé aucun problème. Pour éviter tout accident, restez tout accident, restez quand même distant du jet, et orientez-le loin

des murs et des meubles, sensibles à l'humidité.

► **À l'issue des tests, les appareils utilisant le mode sous pression, qui diminuent les temps de cuisson, se montrent bien moins énergivores.** Au total, sur les quatre recettes réalisées par tous nos multicuiseurs, le Cookeo+ utilise trois fois moins d'électricité (870 Wh) que le modèle Cuisinart (2 800 Wh) ! La palme de la recette la plus énergivore revenant à Foodi Possible-

Cooker et son bœuf bourguignon de 7 heures (1 540 Wh). Plat mijoté aussi très consommateur d'énergie pour Ninja SmartLid (1 020 Wh). Les Moulinex, qui ont préparé un excellent bourguignon en moins d'1 heure, n'ont pas dépassé les 500 Wh.

► **Après la cuisson et la dégustation, arrive la cruciale étape du nettoyage.** Fort heureusement, la plupart des accessoires et les cuves passent au lave-vaisselle ; sauf pour Russell Hobbs et Crock-Pot, qui déconseillent cette opération susceptible d'endommager le revêtement intérieur antiadhésif. Pour ces deux appareils, un lavage à la main s'impose. Ninja, pour son SmartLid, préconise de lancer un programme vapeur afin de nettoyer les impuretés de son couvercle inamovible. Après la fin du cycle, délogez les éventuels débris restants à l'aide d'un chiffon microfibre

► **En conclusion : il faudra souvent du temps pour se familiariser** avec le fonctionnement de son multicuiseur, loin d'être aussi simple à utiliser qu'une bouilloire. Une difficulté d'apprentissage réduite avec les Moulinex, décidément les plus faciles à prendre en main du panel. ●

ADRIAN DE SAN ISIDORO
Ingénieur : THIERRY MARTIN

À RETENIR

- La capacité de la cuve annoncée est souvent plus grande que la contenance exploitable.
- Certains plats sont totalement ratés. Le moelleux n'a pu être réalisé par deux appareils, dépourvus de la fonction pâtisserie.
- La cuisson sous pression réduit fortement le temps de préparation et la consommation d'énergie.
- Selon les modèles, le nombre de recettes mises à disposition varie d'une poignée à plusieurs milliers.
- Seules deux références parlent français.

DES ASSOCIATIONS POUR VOUS DÉFENDRE

14 associations de consommateurs, régies par la loi de 1901, sont officiellement agréées pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. La plupart de leurs structures locales tiennent des permanences pour aider à résoudre les problèmes de consommation.

Pour le traitement de vos dossiers, une contribution à la vie de l'association pourra vous être demandée sous forme d'adhésion. Renseignez-vous au préalable. Pour connaître les coordonnées des associations les plus proches de chez vous, interrogez les mouvements nationaux ou le Centre technique régional de la consommation (CTRC) dont vous dépendez. Vous pouvez aussi consulter le site inc-conso.fr, rubrique "Trouver un contact pour vous aider", pour joindre une association de consommateurs.

Les associations nationales

Membres du Conseil national de la consommation

ACLC (Association citoyenne et laïque des consommateurs) :

Adeic (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)

27, rue des Tanneries, 75013 Paris
TÉL.: 01 44 53 73 93
E-MAIL: contact@adeic.fr
INTERNET: www.adeic.fr

ALLDC (Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs)

150, rue des Poissonniers, 75883 Paris Cedex 18
TÉL.: 01 53 09 00 29
E-MAIL: consom@leolagrange.org
INTERNET: www.leolagrange-conso.org

Cnafal (Conseil national des associations familiales laïques)

53 rue Riquet, 75019 Paris
TÉL.: 01 85 78 25 37
E-MAIL: cnafal@cnafal.net
INTERNET: www.cnafal.org

Afoc (Association Force ouvrière consommateurs)

141, av. du Maine, 75014 Paris
TÉL.: 01 40 52 85 85
E-MAIL: afoc@afoc.net
INTERNET: www.afoc.net

CGL (Confédération générale du logement)

29, rue des Cascades, 75020 Paris
TÉL.: 01 40 54 60 80
E-MAIL: info@lacgl.fr
INTERNET: www.lacgl.fr

CLCV (Consommation, logement et cadre de vie)

41 rue Périer, 92120 Montrouge
TÉL.: 01 56 54 32 10
E-MAIL: clcv@clcv.org
INTERNET: www.clcv.org

CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques)

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris

TÉL.: 01 48 78 82 74
E-MAIL: cnafc-conso@afc-france.org
INTERNET: www.afc-france.org

CNL (Confédération nationale du logement)

8, rue Mériel, BP 119, 93104 Montreuil Cedex
TÉL.: 01 48 57 04 64
E-MAIL: cnl@lacnl.com
INTERNET: <https://confederation-nationaledulogement.fr>

CSF (Confédération syndicale des familles)

53, rue Riquet, 75019 Paris
TÉL.: 01 44 89 86 80
E-MAIL: contact@la-csf.org
INTERNET: www.la-csf.org

Familles de France

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 44 53 45 90
E-MAIL: conso@familles-de-france.org
INTERNET: www.familles-de-france.org

Familles Rurales

7, cité d'Antin, 75009 Paris
TÉL.: 01 44 91 88 88
E-MAIL: infos@famillesrurales.org
INTERNET: www.famillesrurales.org

Fnaut (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)

32, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris
TÉL.: 01 43 35 02 83
E-MAIL: contact@fnaut.fr
INTERNET: www.fnaut.fr

foodwatch

13, rue d'Enghien, 75010 Paris
TÉL.: 01 43 20 86 49
E-MAIL: info@foodwatch.fr
INTERNET: www.foodwatch.org/fr/

Indecosa-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT)

263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex
TÉL.: 01 55 82 84 05
E-MAIL: contact@indecosa.cgt.org
INTERNET: indecosa.fr

UFC-Que Choisir

(Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)
233, bd Voltaire, 75011 Paris
TÉL.: 01 43 48 55 48
INTERNET: www.quechoisir.org

Unaf (Union nationale des associations familiales)

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 49 95 36 00
INTERNET: www.unaf.fr

Les centres techniques régionaux de la consommation

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CTRC Auvergne-Rhône-Alpes (Aura)

17, rue Richepin, 63000 Clermont-Ferrand
TÉL.: 04 73 90 58 00
E-MAIL: ctrc.aura@gmail.com
INTERNET: www.ctrc-aura.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Union des CTRC Bourgogne-Franche-Comté

2 rue des Corroyeurs, Boîte NN7, 21000 Dijon
Dijon: TÉL.: 03 80 74 42 02
E-MAIL: contact@ctrc-bourgogne.fr
Besançon: TÉL.: 03 81 83 46 85
E-MAIL: ctrc.fc@wanadoo.fr

BRETAGNE

Maison de la consommation et de l'environnement

48, boulevard Magenta, 35200 Rennes
TÉL.: 02 99 30 35 50
INTERNET: www.mce-info.org

CENTRE-VAL DE LOIRE

CTRC Centre-Val de Loire

10, allée Jean Amrouche, 41000 Blois
TÉL.: 02 54 43 98 60
E-MAIL: ctrc.centre@wanadoo.fr

GRAND EST

Chambre de la Consommation d'Alsace et du Grand Est

7, rue de la brigade d'Alsace Lorraine, BP 6, 67064 Strasbourg cedex
TÉL.: 03 88 15 42 42
E-MAIL: contact@cca.asso.fr
INTERNET: www.cca.asso.fr

HAUTS-DE-FRANCE

CTRC Hauts-de-France

6, bis, rue Dormagen, 59350 Saint-André-lez-Lille
TÉL.: 03 20 42 26 60. E-MAIL: uroc-hautsdefrance@orange.fr
INTERNET: www.uroc-hautsdefrance.fr

NORMANDIE

CTRC Normandie

7 rue Daniel Huet, 14000 Caen
TÉL.: 02 31 85 36 12
E-MAIL: ctrc@consonormandie.net
INTERNET: www.consonormandie.fr

NOUVELLE-AQUITAINE

Siège social/accueil Union des CTRC/ALPC en Nouvelle Aquitaine

Maison départementale des sports et de la vie associative, 153, rue David Johnston 33000 Bordeaux
TÉL.: 07 87 97 09 43
E-MAIL: accueil-unionctrc.alpc@outlook.fr
INTERNET: <https://www.unionctrcalpc.fr/>
TWITTER: @CtcrALPC
FACEBOOK: Union des CTRC en Nouvelle-Aquitaine

Antenne Aquitaine-Bordeaux

153, rue David Johnston 33000 Bordeaux
E-MAIL: alpc.aquitaine@outlook.com

Antenne Aquitaine-Dax

33, avenue Saint-Vincent-de-Paul 40100 Dax
E-MAIL: alpc.sudaquitaine@outlook.com

Antenne Limousin

Rue Marcel Deprez, Parc d'activité IMHOTEP, Lot 5, bureau 4 87000 Limoges

E-MAIL: ctrc.alpc@outlook.com

Antenne Poitou-Charentes/Vendée

11, place des Templiers, 86000 Poitiers
E-MAIL: ctrc.poitoucharentes@wanadoo.fr

Pour les départements d'outre-mer, référez-vous aux sites des associations nationales.



CAMÉRAS EMBARQUÉES

La preuve par l'image

ENQUÊTE Adoptées par un nombre croissant d'automobilistes, parfois échaudés après un délit routier sans tiers identifié, les dashcams peuvent fournir des éléments de preuve concrets à un assureur.

Elles sont de plus en plus nombreuses à fleurir sur le pare-brise de nos autos. Les dashcams, ou caméras de tableau de bord, filment la route en continu et conservent la trace de la moindre anomalie. Courantes en Russie, elles se développent en France dans le but de documenter un éventuel litige routier. Comme le précise la Maaf, « une dashcam permet d'établir les responsabilités lors d'un accident, d'identifier un véhicule en cas de délit de fuite ou pour acte de vandalisme ». Un atout certain, alors que les incivilités au volant se multiplient : 174 600 délits de fuite constatés en 2023, en hausse de 24 % depuis 2011, rapporte le Fonds de garantie des victimes.

Le plus souvent installée à l'avant du véhicule, la dashcam se branche sur l'allume-cigare, le port OBD (la prise diagnostic) ou dans la boîte à fusibles. Il est possible d'en disposer une seconde sur la lunette arrière. Selon les voitures, il faut alors guider le câble depuis l'avant via les joints de portières et le plafonnier, ou la

brancher sur les câbles électriques alimentant les feux ou l'essuie-glace. Une opération, plus délicate, qui peut être réalisée par un garagiste pour 50 à 100 € environ.

L'enregistrement débute dès l'allumage du tableau de bord

Les caméras les plus simples se paramètrent directement depuis l'appareil. L'enregistrement débute automatiquement dès qu'on allume le tableau de bord et les vidéos sont

Comptez de 60 €, pour une entrée de gamme, à 150-300 €.

stockées sur la carte mémoire amovible. Quand celle-ci est pleine, ou après une certaine durée d'enregistrement paramétrable, les nouvelles vidéos écrasent les anciennes.

La plupart des modèles récents peuvent être connectés au smartphone, souvent en Wi-Fi, pour une meilleure commodité d'emploi. Par exemple, pour consulter les vidéos enregistrées ou régler les paramètres. Le prix des appareils débute à 60 € environ pour les modèles d'entrée de gamme. Comptez de 150 à 300 €, voire plus, pour les produits de marques spécialisées, comme Garmin, Nextbase ou Vantrue. Le prix dépend beaucoup de la qualité de l'optique et de la sensibilité en basse lumière. Mais aussi des options proposées – par exemple, une puce 4G pour la sauvegarde automatique des vidéos sur le cloud, un objectif motorisé ou un mode parking avancé. ●

PHILIPPE FONTAINE

En mode parking

Certaines dashcams surveillent les abords du véhicule en stationnement. Les plus sophistiquées filment les quatre côtés grâce à plusieurs caméras ou, plus rare, à l'aide d'une caméra à objectif motorisé. Elles se déclenchent dès qu'elles détectent un mouvement à proximité – voire lors d'un choc. Le système doit être connecté à la batterie de la voiture, via la boîte à fusibles ou le port OBD. Pour éviter de trop la décharger, un capteur mesure la tension et coupe la caméra à partir d'un seuil donné.

LE MATCH

Services d'autopartage :

Réputés moins chers que les agences de location de voitures traditionnelles, ces deux services d'autopartage, en apparence très similaires, rencontrent un vif succès. Dans le détail, certaines conditions peuvent faire la différence.

ADRIAN DE SAN ISIDORO

Le concept

Ce que proposent Getaround et Turo, les deux principaux services d'autopartage en France : réserver, via leur site ou leur application, auprès d'un particulier ou d'un professionnel. La prise de véhicule se fait en présence du propriétaire, parfois à l'aide d'une boîte à clés, ou en libre-service, c'est-à-dire en déverrouillant le véhicule dans l'application ou via un SMS.

Comment nous avons procédé

Les tarifs de location étant fixés librement par les propriétaires de voiture, nous avons comparé les frais de fonctionnement ponctionnés par les deux plateformes. Une somme s'ajoutant au prix final et dont le pourcentage fluctue en fonction des risques - location de dernière minute, voyage de courte durée, etc. Pour chaque simulation, des véhicules, dates et lieux de réservation identiques ont été sélectionnés. Nous avons aussi évalué l'importance du parc automobile dans dix villes, les conditions d'assurance et les services annexes.

Getaround

Caractéristiques

Site Internet : fr.getaround.com

Application : Getaround (Android, iOS)

Poids de l'appli : 28,6 Mo

Nombre de voitures revendiquées : 44 000



getaround

Turo

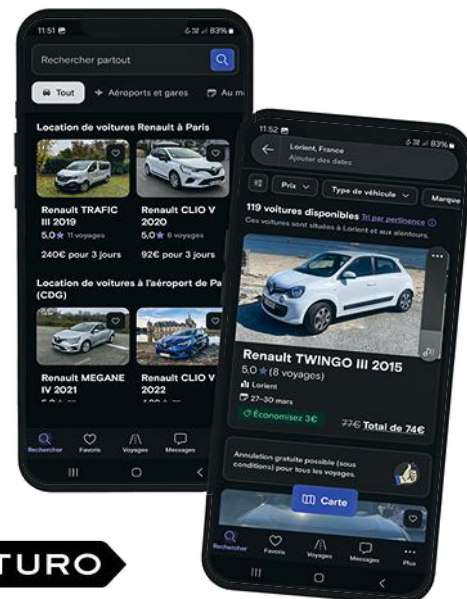
Caractéristiques

Site Internet : turo.com

Application : Turo (Android, iOS)

Poids de l'appli : 51,6 Mo

Nombre de voitures revendiquées : 20 000



TURO

Getaround vs Turo



Les plus

La couverture du territoire est bonne : dans les petites villes, les voyageurs ont souvent le choix entre une bonne dizaine de véhicules. Nombre qui dépasse parfois les 200 dans les villes plus grandes. Il est aussi beaucoup plus facile que chez Turo de trouver une voiture en libre-service, signalée dans l'application par la mention « Getaround Connect ». Il faut, dans ce cas, photographier le véhicule sous plusieurs angles pour pouvoir le déverrouiller.

Les moins

Les frais de service assomment parfois. Dans certains cas, ils pèsent plus de 30 % de la facture ! Concrètement, il n'est pas rare, pour une location de deux semaines d'une familiale, que ces frais dépassent les 200 €. De plus, aucun véhicule n'est proposé en kilométrage illimité et le hors forfait se paie au prix fort, entre 0,36 et 0,98 €. Pour faire baisser la note, vous pouvez, à la réservation, définir un nombre de kilomètres supplémentaires que vous paierez bien moins cher : de 0,18 à 0,41 € par kilomètre en fonction du véhicule.

Notre avis

Avec sa flotte automobile deux fois plus importante que son concurrent, Getaround reste incontournable, en particulier si l'on réside dans des villes petites ou moyennes. À cet atout s'ajoute son dispositif de location en libre-service, équipant environ une voiture sur deux, et qui permet d'éviter l'étape de remise des clés en main propre par le propriétaire. Mais le coût des frais de service reste trop élevé à notre goût.

Les plus

Les frais de service, plus raisonnables chez Turo, puisque généralement compris entre 15 et 20 %, contribuent à maintenir des prix compétitifs. À l'issue de nos simulations de réservation, ces frais oscillent entre 20 € pour une citadine réservée pendant quatre jours et 50 € pour une familiale louée pour deux semaines. Et, contrairement à Getaround, le kilométrage illimité existe si le loueur le décide.

Les moins

Le parc automobile de Turo est encore trop limité : dans certaines petites villes, comme Saint-Raphaël ou Bergerac, aucun véhicule n'est disponible. Pour offrir une solution aux voyageurs et gonfler au passage le nombre de voitures proposées, Turo inclut, dans ses résultats, celles se trouvant dans un rayon de 80 km. Point de vigilance : le coût de la franchise à 3 000 € au maximum en cas de dommages matériels ou de vol, avec l'assurance de base ! Souscrire un plan de protection intermédiaire, pour un coût additionnel variable (de 4 à 20 € !), réduit cette franchise à 250 €.

Notre avis

Turo est un cran en dessous de son concurrent – la faute en est à une flotte automobile trop clairsemée pour couvrir correctement l'ensemble du territoire. Mais, quand des voitures sont disponibles, elles le sont souvent à des tarifs compétitifs, parfois en kilométrage illimité. La location en libre-service, moins fréquente que sur Getaround, est aussi proposée. En revanche, attention aux conditions d'assurance.

VOS DROITS

Chez le coiffeur, ne la bouclez pas !

PRATIQUE Le passage chez le coiffeur réserve parfois de mauvaises surprises. En cas de problème, voici ce que vous pouvez exiger... ou pas.

Est-ce que je peux refuser qu'un(e) apprenti(e) s'occupe seul(e) de moi ?

OUI Seul un coiffeur diplômé, titulaire d'un CAP (certificat d'aptitude professionnelle), d'un BP (brevet professionnel), d'un brevet de maîtrise ou d'un diplôme équivalent a le droit de travailler en autonomie. Un apprenti, par définition en cours de formation, peut uniquement intervenir sous le contrôle effectif d'un professionnel qualifié. En revanche, vous ne pouvez pas légalement exiger d'être coiffé par le coiffeur de votre choix. En pratique, toutefois, beaucoup de salons font généralement en sorte d'accéder à votre demande.

Brûlée après un soin, puis-je engager la responsabilité du salon ?

OUI Il est responsable des produits et appareils utilisés. En cas de brûlure ou de blessure, si le professionnel a commis une faute (défaut de mise en garde, produits inadaptés...), sa responsabilité contractuelle peut être engagée (article 1231-1 du Code civil).

J'ai fait une réaction allergique après une couleur, puis-je agir ?

OUI Le professionnel est tenu à un devoir de conseil et d'information envers ses clients (article L.112-1 du code de la consommation), ainsi qu'à une obligation de sécurité (article L.421-3 du même code). Avant toute

coloration ou soin délicat (défrisage, permanente...), il doit vous alerter sur les risques possibles et les effets secondaires éventuels, et adapter sa prestation à l'état de vos cheveux (fins, abîmés...). En cas de réaction allergique, sa responsabilité peut être engagée s'il ne vous a pas correctement informé ou s'il a utilisé un produit inadapté.

Je suis déçu par ma coupe : est-ce que je peux refuser de payer ?

NON Contrairement à d'autres professionnels (par exemple, les garagistes), un coiffeur est soumis, juridiquement, à une obligation de moyens et non de résultat (article 1231-1 du Code civil). Cela signifie qu'il doit

Avant tout soin délicat, il doit vous alerter sur les risques possibles.

tout mettre en œuvre pour atteindre l'objectif demandé, sans pouvoir garantir un résultat conforme à une appréciation subjective. En clair, vous ne pouvez pas refuser de payer simple-

ment parce que cela ne vous plaît pas. En revanche, si le coiffeur a commis une faute, sa responsabilité peut être engagée. En pratique, la recherche d'une solution amiable reste toujours à privilégier : reprise gratuite de la coupe, geste commercial...

Mon sac a été volé dans le vestiaire, le salon doit-il m'indemniser ?

OUI Les effets personnels que vous confiez (manteau, sac, écharpe...) au salon sont sous son entière responsabilité. Tenu à une obligation de garde, il doit réparer le préjudice subi en cas de vol, de perte ou de dégradation. En pratique, l'indemnisation se fait généralement via son assurance responsabilité civile professionnelle* : soit sur la base de la valeur d'achat (facture à l'appui) après déduction d'un coefficient de vétusté, soit de manière forfaitaire. ●

LAURENCE OLLIVIER

Juriste : PATRICIA FOUCHER

Loin de l'égalité des prix homme-femme

Une femme paie, en moyenne, 30 % de plus pour une coupe qu'un homme chez le coiffeur. Est-ce légal ? Le sujet fait débat et les usages évoluent dans certains salons. Mais, sur le plan du droit, un arrêté de 1987 impose encore aux salons mixtes d'afficher des grilles distinctes pour les hommes et pour les femmes, contribuant de fait à pérenniser la différenciation tarifaire. En clair, en l'absence de modifications réglementaires, la tarification genrée reste aujourd'hui légale.

* La souscription d'une assurance responsabilité civile professionnelle par un coiffeur n'est pas obligatoire, mais vivement recommandée par la profession.

Attention, les coûts des crédits immobiliers vont encore grimper !

Emprunter de l'argent pour acheter un logement va coûter plus cher, indique l'observatoire Crédit Logement/CSA. La hausse des taux de crédits immobiliers s'est accélérée depuis fin 2025, et devrait continuer de progresser cette année et l'an prochain, pour grimper peut-être jusqu'à 4 %. Conseil : ceux qui veulent acheter un bien immobilier ont tout intérêt à se décider rapidement – la hausse des taux impliquant une baisse de la surface achetable à pouvoir d'achat équivalent. ●



Meublés de tourisme : la fin des privilèges

Les recettes sur les meublés de tourisme perçues en 2025, et déclarées cette année, tombent sous la loi de 2024 dite « Le Meur » et sont donc soumises à de nouvelles règles fiscales en 2026. Pour les meublés non classés, l'abattement s'abaisse de 50 à 30 % et le régime du micro-BIC s'applique dans la limite de 15 000 € de revenus locatifs annuels (au lieu de 77 700 € auparavant). Pour les meublés classés et les chambres d'hôtes, l'abattement passe de 71 à 51 % et le régime du micro-BIC s'applique dans la limite de 77 700 € de revenus locatifs annuels (au lieu de 188 700 €). Les impôts vont donc grimper et de nombreux propriétaires de meublés de tourisme vont être obligés de se placer sous le régime fiscal au réel plutôt que sous le micro-BIC. ●

LOCATAIRES

La caution gratuite, pensez-y !

Les salariés, alternants et travailleurs saisonniers ont toujours des difficultés pour se loger. Afin de les aider, le service Visale d'Action Logement se porte gratuitement garant des locataires auprès des bailleurs. Il vient d'élargir ses critères d'éligibilité, et de revaloriser les plafonds de ressources et de loyers, pour s'adapter à ces profils. Par exemple, le plafond de ressources mensuelles pour les salariés âgés de plus de 31 ans est passé de 1 500 à 1 710 € nets. Attention, désormais, cette garantie est à renouveler tous les trois ans. ●

RETRAITE : COMMENT VALIDER DES TRIMESTRES EN 2026

Pour valider un trimestre cotisé, le nombre de mois travaillés n'importe pas (sauf la dernière année avant le départ à la retraite). C'est le montant des revenus perçus sur l'année qui compte. En pratique, il faut percevoir un revenu correspondant à 150 fois le SMIC horaire brut pour valider un trimestre. Il est possible de valider quatre trimestres en ne travaillant que quelques mois, à condition d'atteindre le seuil de revenus requis. Depuis le 1^{er} janvier 2026, le SMIC horaire brut est de 12,02 €. Voici ce qu'il faut percevoir, sur l'année. ●



1 803 €*	pour valider 1 trimestre
3 606 €*	pour valider 2 trimestres
5 409 €*	pour valider 3 trimestres
7 212 €*	pour valider 4 trimestres (le maximum annuel)

* Montants bruts.



Virginie Potiron
Juriste à l'INC

Mon voisin, ses arbres, la loi... et moi

> Les arbres de mon voisin peuvent-ils se situer juste à la limite de nos deux terrains ?

S'il s'agit d'une haie mitoyenne, elle est positionnée à cheval sur vos deux propriétés. Et si un mur de clôture mitoyen vous sépare, votre voisin n'a pas de distance

minimale à respecter pour planter des arbres ou arbustes en espalier. Cela est possible de chaque côté du mur séparatif, à condition de ne pas en dépasser la crête. Hormis ces cas particuliers, pour connaître les règles applicables, reportez-vous aux usages locaux ou aux règles communales en vigueur. En leur absence, c'est le Code civil qui prévaut. L'article 671 prévoit une distance minimale de 0,5 m de la limite séparative pour toute plantation d'une hauteur inférieure à 2 m, et de 2 m au-delà.

> Et si les distances légales ou réglementaires ne sont pas respectées ?

Vous pouvez demander, au besoin devant le tribunal judiciaire, que les plantations de votre voisin soient élaguées ou arrachées (article 672 du Code civil). Vous pouvez également exiger que ce dernier coupe les branches des arbres qui avancent sur votre propriété (article 673 du Code civil). En revanche, vous ne pouvez pas vous en charger vous-même sans son accord préalable (de préférence, par écrit). La loi vous autorise uniquement à couper les racines, ronces et brindilles qui débordent dans votre terrain, depuis la limite séparative.

> Existe-t-il des exceptions ?

Effectivement, vous ne pouvez pas exiger l'arrachage notamment si votre voisin a signé avec un ancien propriétaire de votre terrain un accord notarié l'autorisant à planter en bordure de votre parcelle ; si les arbres sont plantés depuis plus de 30 ans sans contestation (on parle de « prescription acquisitive ») ; ou bien s'ils se situent sur un terrain qui a été divisé postérieurement à leur plantation (on parle de « droit acquis »).

Info + À lire : « Les règles applicables aux arbres, aux arbustes et aux arbrisseaux » sur le site de l'Institut national de la consommation, inc-conso.fr.

Les Français boudent le livret A

Le livret A a enregistré 2,12 milliards d'euros de décollecte nette en 2025, pénalisé par les baisses successives de sa rémunération, passée à 1,5 % net en février. Un taux couvrant toutefois toujours l'inflation, inférieure à 1 %. Attention aux conseils de transfert sur des produits présentés comme plus rémunérateurs, tels que le PEL ou les comptes à terme affichant un taux de 2 % brut. La fiscalité peut ramener le taux net de ces produits à un niveau inférieur à celui du livret A !



BAILLEURS

Augmenter le loyer, pas si simple !

Avec une inflation modérée, l'indice de référence des loyers (IRL), sur lequel s'appuient les hausses de loyer annuelles pour les logements nus ou meublés, n'a augmenté, au quatrième trimestre 2025, que de 0,79 % sur un an, selon l'Insee. Jusqu'à mi-avril, les bailleurs peuvent donc augmenter le montant du loyer de 0,79 % au maximum. À titre comparatif, cet indice avait augmenté de 1,82 % au quatrième trimestre 2024 et de 3,50 % aux quatrième trimestres 2023 et 2022. Attention ! L'augmentation n'est possible que si une clause de révision annuelle est mentionnée dans le bail. Par ailleurs, les locataires de logements dont le DPE est noté F ou G ne peuvent plus la subir.



37%

des Français
ont des
comptes
ouverts dans

deux banques au moins (enquête de la Fédération bancaire française) : 29 % ont deux établissements et 6 % en ont même trois ! Pourquoi pas, si l'on veut diversifier les risques (très faibles, toutefois, parmi les grandes banques françaises), mais prenez garde à ne pas multiplier les frais inutilement ! Car ils augmentent plus vite que l'inflation : 3 % en moyenne depuis le 1^{er} février, selon l'association CLCV.

ÉLECTRICITÉ

Trouver la bonne offre : mode d'emploi

ENQUÊTE Vous cherchez une offre d'électricité pour un nouveau logement ou vous voulez savoir si vous pouvez faire des économies avec un autre contrat ? «60» vous guide pour faire le meilleur choix en fonction de vos objectifs et de votre consommation.

Les offres d'électricité à prix séduisants étaient nombreuses début 2026, du moins jusqu'au conflit au Moyen-Orient. De quoi inciter à y jeter un œil pour changer, peut-être, ou se renseigner, au moins. Pour connaître les offres disponibles, rien de plus simple. Il suffit d'utiliser le comparateur officiel et indépendant géré par les services du Médiateur national de l'énergie (MNE), accessible via le site energie-info.fr. Sur Internet, vous tomberez sur d'autres comparateurs mais, attention, ils peuvent être rémunérés pour mettre en avant certaines offres plutôt que d'autres. Et vos données pourraient aussi être utilisées pour du démarchage.

Un fournisseur fiable et fréquentable ?

Pour nos simulations fin février, pas moins de 80 offres étaient disponibles. Le regard est attiré par celles qui sont en tête, mais pas question de foncer sans précautions. Trois éléments au moins doivent être examinés avant de choisir : le fournisseur, le mode d'évolution du prix et, si l'on cherche une offre verte, l'origine des garanties et de l'électricité.

Ne choisissez pas votre nouveau fournisseur les yeux fermés. Notez que deux principaux profils coexistent actuellement : de grands énergéticiens, comme EDF, Engie, Plénitude (la nouvelle marque de l'italien Eni), TotalEnergies, Vattenfall (groupe public suédois), et des entreprises locales de distribution, comme Gaz de Bordeaux, Gaz Électricité de Grenoble, Gedia ou Alterna (un regroupement de plusieurs entreprises locales). Pour les autres entreprises, il faut chercher des informations sur leur site (dans la rubrique « Qui sommes-nous », en général). Si elles sont difficiles à trouver, c'est mauvais signe.

La crise de 2022-2023 a montré la fragilité de certains fournisseurs. Elle a aussi révélé des pratiques déplorables. L'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) a saisi les tribunaux à plusieurs reprises pour défendre des clients maltraités par leur fournisseur. « Le secteur est toujours toxique, met en garde François Carlier, délégué général de la CLCV. Les prix de gros sont bas et stables aujourd'hui, mais si le contexte international change, on verra. »

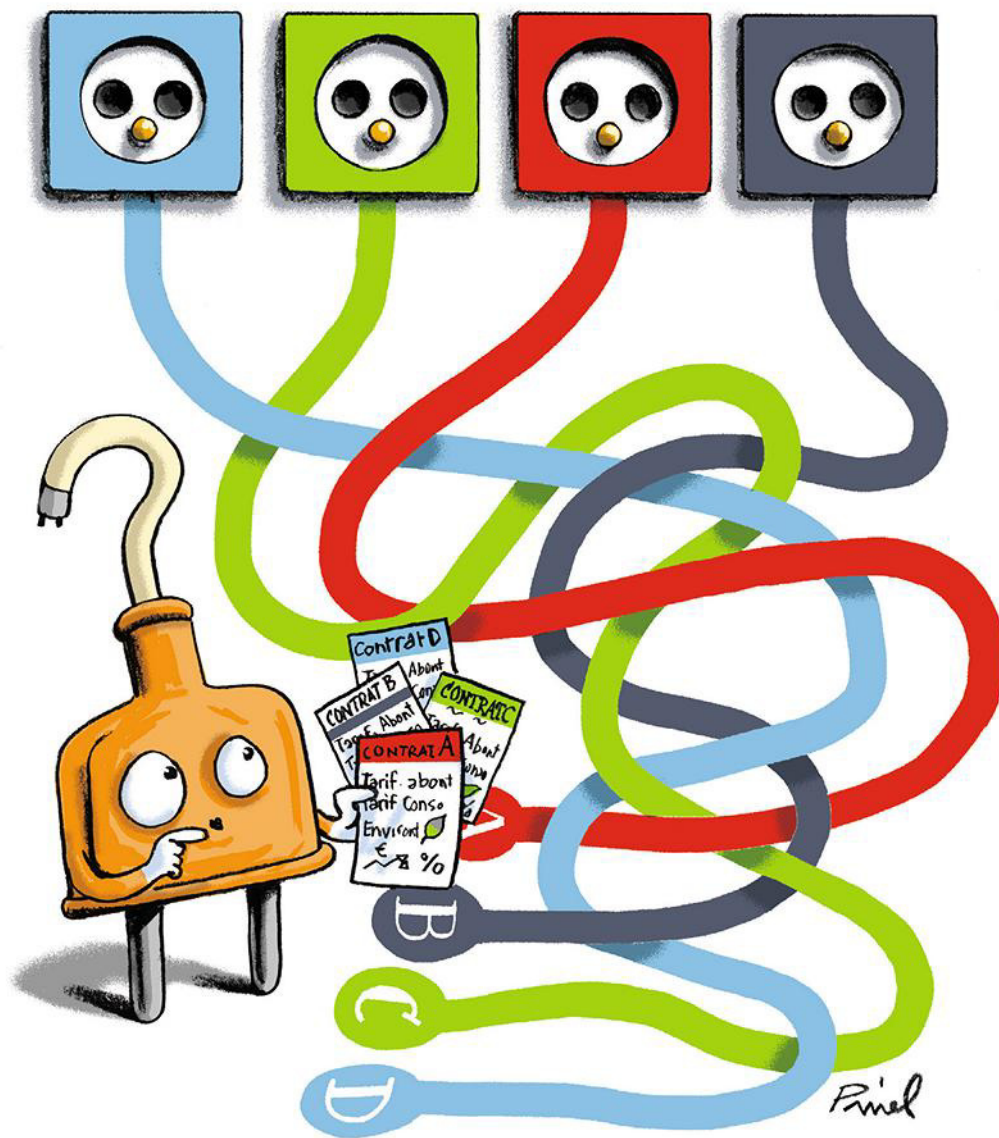
Le comparateur du Médiateur national de l'énergie apporte une aide avec ses étoiles de couleur rouge, orange, jaune ou verte. Il utilise le nombre de réclamations reçues pour déterminer une plus ou moins bonne « qualité de service client ». Le taux de saisines est déterminé pour les fournisseurs qui ont un portefeuille moyen d'au moins 50 000 clients (hors de leur zone de desserte pour les entreprises locales de distribution), d'où un certain nombre de « Non concerné » dans nos tableaux. Par ailleurs, les données sont actualisées régulièrement, et il n'y a plus que des fournisseurs en jaune et en vert actuellement.

80

offres d'électricité
étaient proposées
à la souscription
début 2026.

BON À SAVOIR

Changer de fournisseur est facile. Il suffit de souscrire une offre avec le nouveau et c'est lui qui s'occupe de tout. Il n'est pas nécessaire de prévenir l'ancien, qui enverra seulement sa dernière facture. L'opération, gratuite, peut intervenir à tout moment. Un client n'est jamais obligé d'aller jusqu'à la fin de l'année, ou des deux ou trois ans indiqués dans son contrat : il peut partir quand il le souhaite.



Quel mode d'évolution des prix ?

La majorité des clients a un contrat au tarif réglementé, le Tarif Bleu d'EDF. Il évolue deux fois par an, en février et en août, à partir de règles fixées par les pouvoirs publics. Certains consommateurs s'en sont écartés mais pas trop, en choisissant une offre indexée sur le tarif réglementé. D'autres ont opté pour une offre à prix fixe. L'idée, c'est de bloquer le tarif en espérant échapper aux prochaines hausses. Mais, attention, une partie seulement est fixe. La plupart du temps, il s'agit

de la part « énergie » exprimée en kilowattheures (kWh) hors taxe. Elle représente environ un tiers de la facture. Ces contrats sont dits « fixe énergie ». Il existe d'autres contrats qui gèlent environ les deux tiers de la facture. Le tarif ne varie que si les taxes évoluent. Ces offres figurent sous l'intitulé « fixe hors taxe ». La troisième grande catégorie, baptisée « autre évolution », est un fourre-tout qui regroupe tout ce qui n'entre pas dans les deux premières. Pour obtenir des précisions, il faut se reporter à la clause « modalité d'évolution des prix », accessible

Comment nous avons procédé

Nous présentons dans nos tableaux les résultats pour une famille de quatre personnes habitant Rouen, dans une maison de 100 m², entièrement électrique (chauffage, eau chaude et cuisine), avec un abonnement d'une puissance de 9 kVA et une consommation annuelle de 11 900 kWh, répartie à 60 % en heures pleines et à 40 % en heures creuses. Nos tableaux présentent le résultat de ces simulations, réalisées le 23 février. Nous avons exclu les offres dédiées à la recharge des véhicules électriques, à la production de panneaux photovoltaïques, une dizaine d'offres arrivant en queue de peloton, ainsi que les offres à tarification dynamique.

sur le comparateur ou sur la fiche descriptive de l'offre sur le site du fournisseur.

Du vert plus ou moins vert ?

Une majorité des offres d'électricité sont désormais 100 % vertes. Elles garantissent que l'équivalent de la consommation du client est produit à partir d'énergie renouvelable (barrages hydrauliques, éoliennes, panneaux solaires). Le fournisseur doit attester qu'il a acheté des garanties d'origine (GO) couvrant ses contrats verts. Problème : il peut se contenter d'acheter les certificats et pas l'électricité associée. Cette électricité peut, par ailleurs, être produite

par de grands barrages en Suède ou de vieux barrages français, et non par de nouveaux projets près de chez soi. Le comparateur permet de connaître facilement l'origine des garanties et la ventilation des énergies. Il

Le comparateur officiel signale les offres bénéficiant du label VertVolt.

signale aussi les offres VertVolt. Ce label, établi par l'Agence française de la transition écologique (Ademe) comporte deux niveaux : le niveau 1,

38 offres à prix fixe

Fournisseur	Nom du contrat	Modalités		Coût estimé sur un an	Électricité verte (% et label)	Taux de saïnes
• Gaz de Bordeaux	NovaFixe Élec	Fixe hors taxe	2 ans	2 142 €	100 %	★★★★★
• la bellenergie	Prudence	Fixe énergie	1 an	2 203 €	100 %	★★★★★
• Primeo Energie	Fixe Eco - 15 %	Fixe énergie	Jusqu'au 31/07/2027	2 204 €	0 %	★★★★★
• la bellenergie	Constance	Fixe énergie	2 ans	2 227 €	100 %	★★★★★
• Primeo Energie	Fixe Eco Green - 15 %	Fixe énergie	Jusqu'au 31/07/2027	2 228 €	100 %	★★★★★
• la bellenergie	Garance	Fixe énergie	3 ans	2 239 €	100 %	★★★★★
• Ekwater	100 % renouvelable	Fixe énergie	1 an	2 242 €	100 %	★★★☆☆
• Alterna énergie	Verte 100 % française	Fixe énergie	1 an	2 249 €	100 %	★★★☆☆
• Alpiq	Stable	Fixe énergie	Jusqu'au 28/02/2027	2 282 €	0 %	★★★☆☆
• TotalEnergies	Fixe 2 ans	Fixe hors taxe	2 ans	2 285 €	0 %	★★★★★
• Alterna énergie	Verte locale et labellisée	Fixe énergie	1 an	2 286 €	100 % VertVolt	★★★☆☆
• EDF	Zen Fixe	Fixe énergie	1 an	2 287 €	0 %	★★★★★
• Plenitude	Pleniweb	Fixe hors taxe	1 an	2 297 €	100 %	★★★☆☆
• la bellenergie	Prudence Producteur Label	Fixe énergie	1 an	2 321 €	100 % VertVolt	★★★★★
• Vattenfall	Verte Sérénité	Fixe énergie	1 an	2 321 €	100 %	★★★☆☆
• GEG	Yéli Électricité Verte	Fixe énergie	3 ans	2 322 €	100 %	Non concerné
• TotalEnergies	Standard fixe	Fixe hors taxe	1 an	2 339 €	0 %	★★★★★
• la bellenergie	Constance Producteur Label	Fixe énergie	2 ans	2 345 €	100 % VertVolt	★★★★★
• Plenitude	Plenifix 1 an	Fixe hors taxe	1 an	2 349 €	100 %	★★★☆☆
• GEG	Yéli Direct Producteur	Fixe énergie	3 ans	2 351 €	100 % VertVolt	Non concerné
• Alpiq	Stable 100 % verte	Fixe énergie	Jusqu'au 28/02/2027	2 353 €	100 %	★★★☆☆
• la bellenergie	Garance Producteur Label	Fixe énergie	3 ans	2 357 €	100 % VertVolt	★★★★★
• Octopus Energie	Eco-Conso Fixe	Fixe énergie	2 ans	2 374 €	100 % VertVolt	★★★★★
• TotalEnergies	Verte fixe	Fixe hors taxe	1 an	2 374 €	100 %	★★★★★
• Ohm Énergie	Week-end	Fixe énergie	1 an	2 430 €	0 %	★★★★★
• elmy	100 % verte 100 % française	Fixe énergie	2 ans	2 456 €	100 % VertVolt	Non concerné
• Ohm Énergie	Modulo	Fixe hors taxe	1 an	2 456 €	0 %	★★★★★
• Engie	Référence verte	Fixe énergie	3 ans	2 458 €	100 %	★★★★★
• Mint Énergie	Classic & Green	Fixe énergie	1 an	2 476 € / 2 401 € avec remise	50 %	★★★☆☆
• Mint Énergie	Smart & Green	Fixe énergie	2 ans	2 490 €	100 %	★★★☆☆
• Ohm Énergie	2 ans	Fixe énergie	2 ans	2 553 €	100 %	★★★★★
• Wekiwi	Pierre	Fixe énergie	1 an	2 558 € / 2 415 € avec remise	0 %	Non concerné
• Gedia	All inclusive Particuliers	Fixe hors taxe	2 ans	2 567 €	0 %	Non concerné
• happ-e by Engie	happ-e	Fixe énergie	1 an	2 600 €	12 %	★★★★★
• Wekiwi	Pierre Verte	Fixe énergie	1 an	2 601 € / 2 458 € avec remise	100 %	Non concerné
• happ-e by Engie	happ-e Vertelec+	Fixe énergie	1 an	2 635 €	100 % VertVolt	★★★★★
• ilek	ÉnRFixe+ élec'	Fixe énergie	2 ans	2 728 €	100 % VertVolt	★★★★★
• Plenitude	Plenifix 2 ans	Fixe hors taxe	2 ans	2 742 €	100 %	★★★☆☆

★★★☆☆ Moyen ★★★★★ Faible

« engagé », garantit que le fournisseur achète de l'électricité renouvelable en France ; le niveau 2, « très engagé », qu'au moins 30 % de cette électricité provient de projets n'ayant pas bénéficié de subventions de l'État, comme les projets citoyens.

Prix fixe ou indexé ?

Les offres à prix fixe sont majoritaires en ce début d'année et occupent le haut du classement. Plus d'une vingtaine ont un coût estimé inférieur ou égal à 2 353 € par an. C'est le cas de seulement trois offres à prix indexé (voir nos tableaux). On peut donc faire le pari d'en souscrire une, mais en gardant en tête qu'elle imposera de réexaminer la situation à la fin de son contrat. Les prix sont bas aujourd'hui, mais qu'en sera-t-il dans un ou deux ans ? Lors de la crise de 2022-2023, combien de clients ont découvert que leur contrat était arrivé à terme et que celui qui a suivi était bien moins avantageux ? Les courriers envoyés par les fournisseurs à l'époque étaient loin d'être toujours explicites. Si l'on est prêt à

Petits consommateurs : gare à l'abonnement

Une recherche pour une consommation moindre (2 400 kWh par an, abonnement 6 kVA, tarif Base) n'aboutit pas aux mêmes résultats que ceux de nos tableaux. Les deux premiers sont identiques. Mais Alterna propulse ses offres en troisième et sixième

positions. Zen Fixe d'EDF et Gaz Électricité de Grenoble font partie des dix premiers. À l'inverse, Primeo chute, notamment son offre Eco Green. Idem pour les offres deux et trois ans de la bellenergie, qui sortent du top 10. En cause : le prix de l'abonnement, qui pèse

plus lourd sur une petite facture. Si son prix est plus élevé, comme c'est le cas avec les fournisseurs qui rétrogradent, le coût estimé sur un an s'en ressent. On retiendra qu'il faut partir de sa consommation annuelle pour obtenir les meilleurs résultats pour soi.

surveiller l'évolution de son contrat, on peut se lancer sur une offre à prix fixe. Sinon, mieux vaut regarder du côté du tarif réglementé et des offres indexées sur lui.

Une offre à prix fixe, oui, mais laquelle ?

La position de Gaz de Bordeaux en tête du classement détonne, car il s'agit d'une offre « prix fixe hors taxe » sur une durée de deux ans



et 100 % verte. Notre tableau permet de repérer trois offres équivalentes – TotalEnergies, Gedia et Plénitude –, mais beaucoup plus chères ! Il convient de se montrer méfiant face à des prix anormalement bas. La crise

de 2022-2023 a montré que certains fournisseurs n'étaient pas en mesure de tenir leur engagement et la Commission de régulation de l'énergie (CRE) doit désormais surveiller de plus près ce type d'offre à prix cassés. Attention, donc, même si Gaz de Bordeaux est une entreprise locale de distribution qui bénéficie des quatre étoiles vertes du médiateur.

Sinon, les prix ayant beaucoup baissé, il peut être intéressant de figer au moins le prix du kWh pour les trois prochaines années. Dans cette catégorie prix « fixe énergie » trois ans, c'est la bellenergie qui se montrait la plus compétitive lors de nos simulations, avec une offre 100 % verte. Si l'on veut, en plus, le label VertVolt, Gaz Électricité de Grenoble (GEG) devance légèrement la bellenergie.

Tarif réglementé ou offre indexée ?

Le tarif réglementé et les offres indexées sont moins compétitifs début 2026. Rien d'étonnant à cela : le Tarif Bleu est calculé à partir d'un lissage des prix de gros sur deux ans.

12 offres à tarif réglementé ou indexées sur le tarif réglementé

Fournisseur	Nom du contrat	Coût estimé sur un an	Électricité verte (%)	Taux de saisisines
• EDF	Tempo	2 239 €	0 %	★★★★★
• Mint Énergie	Online & Green	2 267 €	25 %	★★★★★
• EDF	Zen Online	2 353 €	0 %	★★★★★
• Primeo Énergie	Essentielle verte	2 372 € / 2 272 € avec remise	100 %	★★★★★
• Gaz de Bordeaux	NovaFlex Élec	2 374 €	100 %	★★★★★
• Alpiq	Référence	2 389 €	0 %	★★★★★
• Vattenfall	Équilibre Verte	2 410 €	100 %	★★★★★
• Ohm Énergie	Classique	2 442 €	100 %	★★★★★
• EDF	Tarif Bleu réglementé	2 460 €	0 %	★★★★★
• TotalEnergies	Heures Eco	2 464 € / 2 285 € avec remise	0 %	★★★★★
• Vattenfall	Classique ^(a)	2 500 €	0 %	★★★★★
• Engie	Élec Adapt 1 an ^(a)	2 607 €	100 %	★★★★★

(a) Offre souscriptible par téléphone uniquement.

★★★★★ Moyen ★★★★★ Faible

14 offres "autre évolution des prix"

Fournisseur	Nom du contrat	Évolution des prix	Coût estimé sur un an	Électricité verte (% et label)	Taux de saisisnes
• Ohm Énergie	Extra Eco Fixe	Deux fois par an max	2 210 €	0 %	★★★★★
• Dyneff	Contrat + électricité	À tout moment	2 385 €	0 %	Non concerné
• EDF	Zen Week-End Plus	Deux fois par an max	2 408 €	0 %	★★★★★
• EDF	Zen Week-End	Deux fois par an max	2 409 €	0 %	★★★★★
• EDF	Vert Électrique Week-End	Deux fois par an max	2 414 €	100 %	★★★★★
• Dyneff	Contrat + électricité verte	À tout moment	2 421 €	100 %	Non concerné
• EDF	Vert Électrique	Deux fois par an max	2 421 €	100 %	★★★★★
• EDF	Vert Électrique régional	Deux fois par an max	2 451 €	100 % VertVolt	★★★★★
• EDF	Zen Week-End Option Flex	Deux fois par an max	2 497 €	0 %	★★★★★
• Energie d'ici	Locale renouvelable 2 saisons	À tout moment	2 605 €	100 %	Non concerné
• Energie d'ici	Locale renouvelable	À tout moment	2 691 €	100 %	Non concerné
• TotalEnergies	Heures Eco+	Deux fois par an max	2 693 €	0 %	★★★★★
• Enercoop	Flexi Watt 2 saisons	À tout moment	2 736 €	100 % VertVolt	★★★★★
• Enercoop	Flexi Watt nuit & week-end	À tout moment	2 947 €	100 % VertVolt	★★★★★

★★★★ Faible

Lorsque les prix sur les marchés baissent, ce qui a été le cas depuis plusieurs mois, le Tarif Bleu baisse moins vite. À l'inverse, si les prix repartent à la hausse, il remontera plus lentement.

Opter pour une offre indexée, avec un tarif « moins 5 % » par rapport au tarif réglementé, peut être tentant. Mais, attention, plusieurs fournisseurs traînent des étoiles jaunes... Primeo Énergie est bien placé avec sa remise, mais celle-ci est réservée aux nouveaux clients et versée à l'issue de la première année – il ne faut pas y compter par la suite. L'offre Zen Online d'EDF implique, elle, d'accepter une relation par Internet uniquement, sans appels téléphoniques.

Il faut aussi garder en tête qu'avec une offre à prix indexé, les règles du jeu ne sont pas définies par les pouvoirs publics, mais par le fournisseur. La crise a montré que certains n'avaient pas hésité à les modifier brutalement, avec par exemple un tarif toujours indexé sur le tarif réglementé, mais

10 % plus cher au lieu de 10 % moins cher. Avec le Tarif Bleu, « vous ne risquez pas un mauvais coup, notamment en termes d'évolution du contrat », souligne François Carlier.

Des offres flexibles ?

Les offres flexibles, qui visent à inciter la consommation d'électricité à certains moments plus qu'à d'autres, constituent aussi des pistes intéressantes pour réduire les factures.

« Tarif Bleu »

Le tarif réglementé reste une référence indispensable pour les consommateurs.

Elles se trouvent surtout dans la catégorie Autre évolution : offres Zen Week-End d'EDF, Heures Eco+ de TotalEnergies, Deux saisons d'Energie d'ici et Flexi d'Enercoop. Il faut y ajouter Modulo et Week-end de Ohm, dans la catégorie prix fixe, et Tempo d'EDF, une option du tarif réglementé.

Tempo a, pendant plusieurs années, fait la course en tête, toutes catégories confondues. Mais ses tarifs viennent d'être relevés et ils le seront à nouveau en février 2027. Les pouvoirs publics avaient « tardé » à les

actualiser. Il n'en reste pas moins dans le top 10 et donc avantageux pour ceux qui peuvent réduire quasiment à zéro leur consommation pendant 22 jours rouges par an. Les autres offres peuvent se révéler adaptées si l'on est peu chez soi en semaine et nombreux le week-end, ou si l'on a une piscine ou une climatisation en été. Certaines paraissent toutefois bien chères. Soulignons, en conclusion, que le choix d'une offre intervient à un instant T. Le classement bouge, d'où l'intérêt de se décider après avoir utilisé le comparateur officiel, qui actualise les offres en permanence. ● FANNY GUIBERT



Il est intéressant de souscrire une offre d'électricité à prix fixe lorsque les prix sur les marchés sont bas, comme c'était le cas en début d'année. Mais uniquement si l'on est prêt à faire de nouveaux arbitrages à la sortie de son contrat. Sinon, et notamment en période de turbulences, mieux vaut rester au tarif réglementé, qui limite les risques de mauvaises surprises.

Stop aux paiements récurrents par carte

Le paiement récurrent par carte se situe dans une zone juridique grise et pernicieuse. C'est ainsi qu'un client peut se voir prélever des montants auxquels il n'a pas consenti.

Fournir les coordonnées de sa carte bancaire sur un site pour acheter un produit ou une prestation, et se rendre compte que d'autres paiements surviennent ensuite sans les avoir décidés, voilà une situation qui se banalise dangereusement. À l'inverse, si le montant litigieux est débité par prélèvement, la solution est encadrée : il suffit de révoquer le mandat de prélèvement ou de démontrer qu'on n'en a pas signé. Mais ça se complique avec la carte bancaire – en principe, un mode de règlement ponctuel, qui n'a pas vocation à revenir à intervalles réguliers. Force est toutefois de constater qu'elle est utilisée par bon nombre de plateformes et opérateurs pour des paiements récurrents. En cas de contestation de l'opération, la banque ne s'embarrasse pas de détails, en général : elle recommande de faire opposition. Le problème, c'est que cela entraîne des frais de reconstitution d'une carte et un délai pour l'obtenir. Sans compter le montant indûment payé.

VOTRE CONSENTEMENT DOIT ÊTRE RECUEILLI

Disons-le clairement : le site ou le prestataire n'a pas le droit de multiplier les paiements par carte sans remplir quelques conditions. Pour conserver les données de votre carte au-delà d'une seule transaction et « faciliter les achats ultérieurs », il doit en effet recueillir votre consentement. « Celui-ci ne se présume pas et doit prendre la forme d'un acte de volonté univoque, par exemple au moyen d'une case à cocher, et non précochée par défaut », explique la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Accepter les conditions générales ne suffit pas pour l'établir. Et la Cnil recommande que le commerçant en ligne intègre directement sur son site un moyen

Ne vous laissez pas faire

simple de retirer, sans frais, ce consentement ainsi donné. En pratique, ils sont peu à proposer ce choix à leurs clients et, depuis des années, certains prestataires abusent avec un abonnement « caché », dont les montants sont prélevés sur la carte bancaire.

SUPPRIMER SES DONNÉES

Certes, l'abonnement peut correspondre au souhait du client d'acheter régulièrement sur le site en question. L'e-commerçant a alors le droit de conserver les données bancaires, mais à condition de l'informer explicitement, par exemple en mentionnant : « Nous conservons vos données de carte bancaire pour vous éviter de les saisir de nouveau lors de vos futurs achats. » Il doit aussi lui proposer la faculté de s'opposer à tout moment à l'usage de sa carte par une case à cocher, sans conséquence sur l'accès au service. Enfin, il a l'obligation de lui permettre de supprimer facilement les données fournies. Une solution avancée par la plupart des applis bancaires existe désormais : la carte virtuelle (voir n° 622, p. 54). Elle est destinée à une seule opération, réglée avec des numéros uniques. C'est, à ce jour, le meilleur moyen de se prémunir contre le risque de paiements récurrents non consentis. ●

LIONEL MAUGAIN

LES RÉFÉRENCES À UTILISER

L'article L. 133-6 du code monétaire et financier précise qu'une série d'opérations de paiements n'est autorisée que « si le payeur a donné son consentement à [son] exécution, notamment sous la forme d'un mandat de prélèvement ». L'article L. 133-7 complète en indiquant qu'en l'absence d'un tel consentement, elle est « réputée non autorisée ». Il peut aussi « être retiré, avec pour effet que toute opération postérieure est réputée non autorisée ».

HÉRITAGE

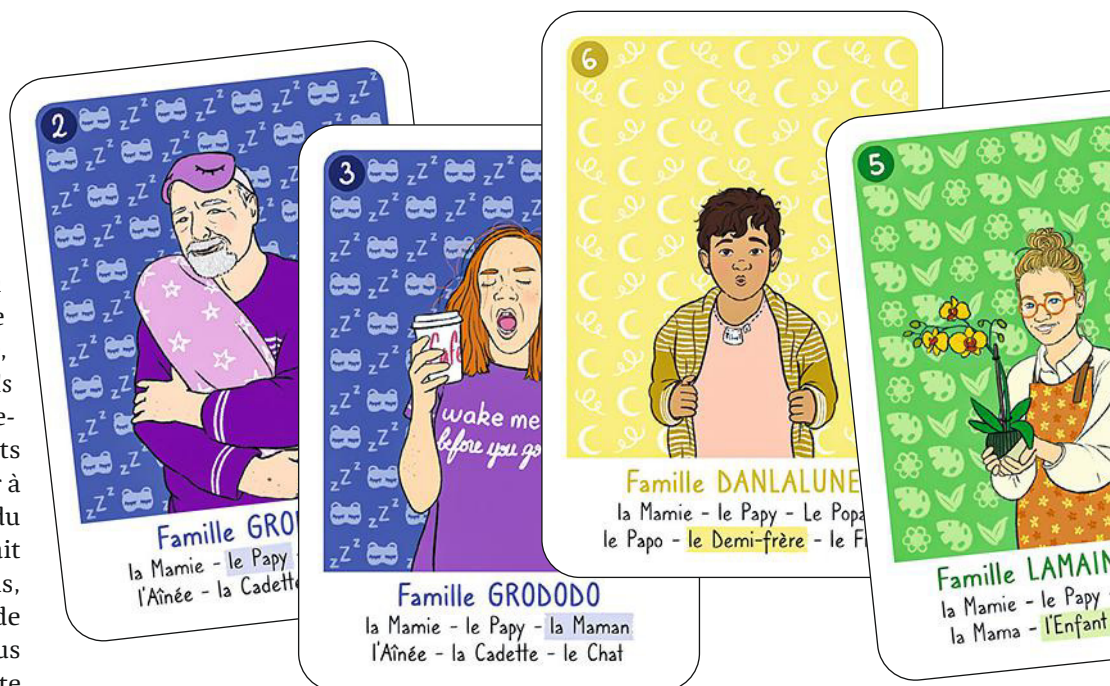
Famille recomposée : les 7 erreurs à éviter

ENQUÊTE Une succession peut être délicate dès qu'entrent en jeu un remariage, des enfants d'une première union, des beaux-enfants. Voici les écueils à esquiver et les solutions à préférer.

1 Croire que le conjoint est toujours protégé

« Beaucoup pensent pouvoir tout laisser à leur moitié. Or, en présence d'enfants d'une autre union, sauf disposition plus favorable, le conjoint marié n'hérite, en principe, que d'un quart en pleine propriété », rappelle M^e Pierre Lemée, notaire honoraire, rédacteur en chef de la revue *Conseils des notaires*. La loi lui accorde toutefois une exonération totale de droits de succession et le droit de rester à vie dans la résidence principale du couple, y compris si elle appartenait au seul défunt. Pacsés et concubins, eux, ne sont pas héritiers l'un de l'autre. Ils ne bénéficient pas non plus de la pension de réversion, ouverte uniquement aux époux.

Les solutions Le mariage reste l'une des protections les plus efficaces ! Marié ou non, vous avez aussi intérêt à rédiger un testament ou une donation entre époux pour renforcer la protection du conjoint. Bien utilisée, l'assurance-vie peut également offrir une option, « de même qu'un achat à deux, via une SCI [société civile immobilière, NDLR], assortie des bonnes clauses », précise M^e Pierre Lemée. Malgré tout, vous ne pourrez pas tout lui laisser (voir n° 4).



2 Croire que seuls les enfants héritent

« C'est faux. La présence d'un conjoint survivant et le régime matrimonial choisi peuvent modifier profondément la transmission, au point de priver les enfants du défunt d'une partie de leur héritage », alerte M^e Marie-Hélène Péro, notaire à Chevreuse (78), membre du groupe Monassier. Parce qu'à son décès, les biens transmis au conjoint partiront dans la poche de ses propres héritiers, enfants, neveux et nièces...

Les solutions Privilégier un régime de séparation, que l'on soit marié ou pacsé (voir n° 6). Il est aussi possible, par acte notarié, de supprimer le droit viager sur la résidence principale, lorsque ce bien représente l'essentiel du patrimoine. « Il existe également une vaste palette d'options sur mesure, remarque M^e Jean-Michel Boisset, notaire dans le Calvados. Par exemple, la possibilité de prévoir par testament – via un legs dit “graduel” – la transmission d'un ou de plusieurs de vos biens en

deux étapes : d'abord à votre conjoint, puis à vos enfants à son décès. Par ailleurs, pour protéger un concubin ou le partenaire d'un pacs, des dispositions protectrices peuvent être adoptées. Cela peut notamment passer par la souscription d'une assurance décès, qui compensera la baisse du niveau de vie. »

3 Penser que les beaux-enfants ont des droits sur la succession

« Même élevés comme les vôtres, les beaux-enfants restent juridiquement des étrangers au regard de la loi, signale M^e Jean-Michel Boisset. Ils n'ont aucun droit légal sur votre succession et, en cas de transmission, ils supportent une fiscalité au taux de 60 %. »



La solution « L'adoption simple, selon M^e Pierre Lemée. Elle permet d'aligner le statut d'un bel-enfant sur celui d'un enfant biologique (réserve, exonération de droits jusqu'à 100 000 €, puis taxation moyenne de 20 %). » À défaut, une assurance-vie (voir n° 5).

4 Croire qu'un testament permet de faire tout ce que l'on veut

La réserve héréditaire impose de transmettre aux enfants une part

minimale de son patrimoine : la moitié avec un enfant, les deux tiers avec deux enfants, les trois quarts avec trois enfants ou plus. « On peut protéger le conjoint, le partenaire de pacs ou le concubin en utilisant la fraction restante (appelée "quotité disponible") ou en lui légant un droit d'utiliser le patrimoine (usufruit), détaille M^e Nathalie Couzigou-Suhas, notaire à Paris. Mais les enfants d'une union précédente vivent souvent cela comme une éviction. Ils peuvent alors être tentés de contester les dernières volontés de leur parent – ce qui est possible lorsque le survivant n'est pas marié, mais pacsé ou concubin. »

La solution Faire du sur-mesure et de la pédagogie. Protéger sans déséquilibrer, expliquer au préalable sans laisser place aux interprétations. Et ne jamais oublier que le logement familial est souvent le nœud émotionnel et juridique du conflit, surtout lorsqu'il constitue l'essentiel du patrimoine.

5 Se dire que l'assurance-vie est une solution miracle

L'assurance-vie permet d'avantager les personnes de son choix (même des non-parents) et de transmettre jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire sans droits de succession. « Mais des versements manifestement excessifs peuvent être contestés, réintégrés à la succession et taxés », met en garde M^e Marie-Hélène Péro.

La solution Rédiger une clause bénéficiaire cohérente avec l'ensemble du patrimoine. « Dans certains cas, indique M^e Jean-Michel Boisset, le notaire peut aussi conseiller un démembrement de clause bénéficiaire afin d'avantager le conjoint, tout en préservant les droits des enfants. »



6 Choisir un régime matrimonial de communauté qui brouille tout

« Dans les familles recomposées, la confusion sur "qui a payé quoi" est un grand classique, déplore M^e Nathalie Couzigou-Suhas. Et rien n'est plus explosif qu'un patrimoine devenu indistinct, où les enfants ont le sentiment que "l'autre famille" met la main sur tout. »

La solution Une séparation de biens aménagée permet de clarifier les choses. « Par ailleurs, un remariage, un pacs ou un changement de régime matrimonial nécessitent un passage chez le notaire, recommande M^e Marie-Hélène Péro. De même avant la signature de l'avant-contrat d'un achat immobilier à deux. L'objectif : préciser noir sur blanc, dès le départ, les conditions de l'acquisition et déterminer la contribution de chacun (origine des fonds...). »

7 Ne pas préparer, ne pas parler, ne pas planifier

C'est souvent l'erreur la plus lourde de conséquences pour les héritiers. Dans des fratries qui se connaissent parfois mal, voire pas du tout (rupture des liens, grand écart d'âge ou géographique entre les enfants, ou histoire familiale douloureuse), le silence et les non-dits donnent lieu à interprétation et à suspicion.

La solution M^e Nathalie Couzigou-Suhas suggère de suivre « la règle des "3 P" : préparer, parler, planifier. Préparer avec un professionnel, parler avec ses enfants (y compris pour expliquer l'intention : protéger n'est pas préférer), planifier des solutions compréhensibles. Parce qu'anticiper, dans ces familles, est un acte d'apaisement et d'amour. » ●

LAURENCE OLLIVIER

CODE PROMO, CASHBACK, BONS...

Quelle appli pour traquer les bonnes affaires ?



ENQUÊTE Trouver les bons plans en magasin sans efforts et à côté de chez soi, c'est simple avec les applications, gratuites, spécialisées dans les promotions. Voici l'avis de «60» sur les plus en vue.

Jamais le poids des achats de produits en promotion n'a été aussi important qu'aujourd'hui. Selon NielsenIQ, 22 % du chiffre d'affaires réalisé dans les magasins – grands, moyens et petits – concernent des articles présentés comme de bonnes affaires. « Désormais, 45 % des foyers déclarent essayer d'acheter en promotion, soit 2 points de plus que l'année précédente », précise Xavier Ségalié, directeur général de NielsenIQ.

Des applis gratuites qui utilisent vos données

Même si l'inflation galopante des produits de grande consommation est dernière nous, les prix ne sont pas revenus à ce qu'ils étaient auparavant. Après avoir décollé de 20 % entre 2021 et 2023, ils n'ont reculé que de 6 % depuis. Voilà pourquoi la chasse aux promos est le dernier sport à la mode dans les allées des supermarchés. Et si traquer la promo est efficace, cela nécessite de fréquenter de nombreux points de

vente et donc de prendre beaucoup de temps, ce qui en réduit la portée. Côté enseignes, multiplier les promos demande le plus souvent de grands espaces de stockage, car la

45 % des foyers déclarent essayer d'acheter en promotion.

plupart des « bonnes affaires » proposées impliquent l'achat en gros : trois produits pour le prix de deux ou alors le deuxième à moitié prix. Les remises immédiates, plus rares, se font moins généreuses. La faute en est à la législation, qui impose un plafond de réduction de 34 % au maximum sur les remises unitaires.

Il existe cependant des possibilités de faire de réelles économies sans besoin d'acheter beaucoup ou de passer sa vie à parcourir les rayons avec une pile de coupons de réduction. C'est ce que permettent les applications spécialisées, toutes gratuites – puisque basées sur l'exploitation de vos données personnelles. Et il y en a des dizaines. Pour notre sélection, nous avons retenu les plus téléchargées et celles qui font actuellement le plus de publicité en ligne. ●

LIONEL MAUGAIN



DEALABS - BONS PLANS & PROMOS

Les codes avant tout



Compatibilité Android, iOS,
Web (dealabs.com)

Éditeur Pepper Media Holding GmbH

Cette appli collaborative publie les codes de réduction et diffuse les bonnes affaires remarquées sur la plupart des sites marchands. Les secteurs couverts sont surtout : produits high-tech, jeux vidéo, épicerie, mode, cosmétiques, voyages, bricolage et sports. Créer un compte permet d'accéder à un forum.

Les plus Des alertes, créées à partir de mots-clés, permettent d'être informé de « deals » dès leur mise en ligne ; de vrais bons plans pour acheter à prix réduit.

Les moins La nouvelle interface, déroutante pour nombre d'utilisateurs ; des pop-ups publicitaires.

L'avis de 60 Bien

COUPON NETWORK : PROMOS COURSES

Le spécialiste du cagnottage



Compatibilité Android, iOS,
Web (couponnetwork.fr)

Éditeur Catalina Marketing France SAS

Cette appli propose des réductions différées auprès d'une centaine de grandes marques. Les offres sont proposées chaque semaine et sont valables dans la plupart des enseignes de la grande distribution. Il suffit de les activer dans l'application, d'effectuer les achats, puis de scanner ou d'envoyer son ticket de caisse. L'appli promet ensuite un remboursement sous 48 heures. L'utilisateur peut enregistrer ses cartes de fidélité dans l'appli afin de bénéficier directement du cagnottage.

Le plus La possibilité de scanner son ticket de caisse pour bénéficier du cagnottage automatiquement, quelle que soit l'enseigne.

Les moins Quelques problèmes de remboursement signalés par les utilisateurs ; la faiblesse des montants de cashback.

L'avis de 60 Bien



PROMOACCRO - BONS PLANS

La centrale des prospectus



Compatibilité : Android, iOS,
Web (promoaccro.fr)

Éditeur : Promotons France SAS

Tous les catalogues, et de toutes les enseignes, sont répertoriés. Il est alors possible de repérer la totalité des produits à des prix moins élevés, avant de se rendre dans les différents magasins. Si besoin, on peut créer une alerte sur les nouvelles promos à dénicher à proximité de chez soi. On y trouve aussi les offres promotionnelles des magasins non alimentaires, discounters, meubles et déco, bricolage, sports, jouets et mode.

Les plus Le moteur de recherche pour sélectionner les promos ; la possibilité de créer une liste de produits à acheter par magasin et de la partager avec un proche.

Le moins La lisibilité perfectible de certaines offres sur smartphone en raison de la taille des caractères, ce qui oblige à visiter le site Web.

L'avis de 60 Bien

JOKO - CASHBACK & COUPONS

Cashback sur compte bancaire



Compatibilité Android, iOS, Web (home.joko.com/fr) **Éditeur** Wylr SAS

On peut faire ses courses en ligne en bénéficiant automatiquement de remises différées en cours de validité. On obtient des montants reversés dans une cagnotte, à convertir en cartes cadeaux ou à virer sur son compte bancaire.

Le plus Le cashback automatisé, convertible en euros récupérables sur son compte.

Les moins Les ristournes, souvent loin des 200 € par an promis ; les bons de réduction, à acheter, qui ne présentent pas d'avantages particuliers.

L'avis de 60 Passable

TIENDEO : OFFRES LOCALES

La promotion de proximité



Compatibilité Android, iOS, Web (tiendeo.fr) **Éditeur** Tiendeo Web Marketing

Tiendeo permet de consulter les prospectus des magasins – alimentaires ou non –, d'ajouter ses cartes de fidélité et d'imprimer des bons de réduction. Basique, mais efficace.

Les plus La géolocalisation, pour avoir les promos dans les magasins autour de chez soi, qui fonctionne aussi hors connexion. **Les moins** Rien.

L'avis de 60 Bien

GROUPON : DEALS & CODES PROMOS

Le pionnier du « deal »



Compatibilité Android, iOS, Web (groupon.fr) **Éditeur** : Groupon International Limited

La plus ancienne des applis de bonnes affaires recense les ristournes sur le territoire où se trouve l'utilisateur, surtout sur les restaurants, les prestations de services ou les sorties.

Les plus La géolocalisation.

Les moins Le service client perfectible ; certains « deals » qui n'en sont pas vraiment.

L'avis de 60 Passable

EBUYCLUB - CASHBACK & CODE PROMO

Le roi du cashback



Compatibilité Android, iOS, Web (ebuyclub.com) **Éditeur** Plebicom

Pionnière du cashback en ligne, mais aussi en magasin (ticket de caisse à scanner), elle annonce fonctionner avec 2 600 partenaires, dont Carrefour, E.Leclerc, Decathlon, Airbnb, Booking, SNCF ou les plateformes chinoises. On combine le cagnottage avec les bons d'achat, les codes promo et les cartes-cadeaux.

Les plus La simplicité d'utilisation, y compris pour convertir le cashback en euros ; les alertes promo sur les marchands présélectionnés.

Les moins Les bugs sur le fonctionnement du cashback et qui font l'objet de réclamations ; le nombre de pubs par mail ; le format PDF refusé pour les tickets de caisse.

L'avis de 60 Bien

WANTEED - CODE PROMO & CASHBACK

Surtout pour le Web



Compatibilité Android, iOS, Web (wanteed.com/fr) **Éditeur** Pimento Bros SAS

À la fois appli et extension à installer sur le navigateur de votre ordinateur, pour appliquer automatiquement codes promo et cashbacks au moment de l'achat d'un produit non alimentaire, la plateforme propose une fonctionnalité participative : les utilisateurs peuvent ajouter un code promo validé.

Les plus Par produit ; la recherche automatique de coupons de réduction.

Les moins Montant du cashback pas toujours annoncé avant l'achat ; difficile de joindre le service client pour récupérer son dû et, parfois, de valider ses cashbacks.

L'avis de 60 Insuffisant

À RETENIR

- Il existe trois types d'applis pour faire des économies : les spécialistes du cagnottage, pour cumuler de l'argent en faisant ses achats en ligne ou en magasin ; celles qui regroupent et organisent les offres des magasins des alentours ; et celles qui proposent des « deals », en centralisant toutes les offres de ristournes disponibles.
- Plutôt que d'en adopter une seule, on peut donc en télécharger trois qui seront complémentaires, en gardant à l'esprit qu'elles aspirent une grande partie de vos données personnelles.



INVESTISSEMENTS

Ehpad, l'autre scandale

ENQUÊTE Séduits par des promesses de rentabilité, de gestion facile, et l'idée d'aider les personnes âgées dépendantes, des particuliers investissent dans des chambres d'Ehpad. Mais ils voient parfois leur capital réduit à néant.

Tout le monde s'accorde à dire que les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) sont indispensables : selon l'Insee, notre pays comptera 700 000 personnes âgées en perte d'autonomie en plus d'ici à 2050, soit une hausse de 36 %. Plus d'1 million de Français vivront donc en Ehpad, contre un peu moins de 700 000 actuellement. « Il faut avoir à l'esprit qu'il s'agit désormais d'établissements fortement médicali-

sés, qui ne sont pas destinés à des personnes relativement autonomes désirant de la compagnie », complète Édouard Fourniau, président de Consultim Groupe, spécialiste de l'investissement immobilier. Ce sont les résidences seniors, pour leur part, qui se sont positionnées sur ce créneau.

La charge repose toujours plus sur les grands groupes privés

Construire des Ehpad nécessite de collecter des fonds. L'association des

Construire ces établissements nécessite de collecter des fonds.

copropriétaires d'Ehpad Ascop-Ehpad rappelle que, depuis 15 ans, les pouvoirs publics se sont retirés du champ du grand âge et que la charge repose toujours davantage sur les grands

groupes privés. Or ces derniers sont déjà fragilisés par des charges d'exploitation (coût de l'énergie, coût des travaux) en forte hausse ces dernières années. Le groupe Médicharme, qui

gérerait 2 000 lits, a, par exemple, fait faillite en 2024. À cela s'ajoute la défiance qui frappe le secteur depuis l'affaire Orpea – l'exploitant mis en cause pour des malversations et de la maltraitance –, révélée par le livre de Victor Castanet, *Les Fossoyeurs*.

Un investissement affecté en cas de difficultés de l'exploitant

Pour collecter les fonds, ces grands groupes privés s'adressent à des dizaines de particuliers investisseurs qui achètent des chambres en Ehpad. L'Ascop-Ehpad estime qu'environ 50 % des chambres (75 000) sont détenues actuellement en direct par 25 000 à 30 000 petits épargnants appartenant à la classe moyenne (artisans, commerçants, professions libérales...). La plupart ont investi dans le but de s'assurer un complément de revenus pour leur retraite. Au total, ils ont financé la construction et la modernisation du parc des Ehpad sur tout le territoire, en apportant 10 milliards d'euros depuis le



début des années 2000. En cas de difficultés de l'exploitant, leur investissement est directement affecté. Contactés par le biais d'Internet, par du démarchage téléphonique ou encore par l'intermédiaire de leur conseiller financier, les particuliers ont généralement été séduits par la promesse d'une rentabilité intéressante, pour un budget d'investissement relativement modeste

(environ 100 000 €) ou encore de revenus réguliers sans avoir à s'occuper de rien. Les Ehpad sont, en effet, gérés

par un exploitant qui garantit également les loyers au propriétaire. Autrement dit, même si la chambre est vide, le revenu est assuré. « Pas de locataire à trouver, pas de problème d'impayé de

30 000 petits épargnants possèdent 50 % des chambres.

“ Orpea a abandonné l'immeuble. Certains d'entre nous qui ont acheté plusieurs chambres sont ruinés ”

Xavier*

J'ai acquis, en 2010, une chambre d'Ehpad pour un montant de 98 000 € à Bellerive-sur-Allier (03). Il s'agissait d'un établissement totalement rénové et géré par Orpea (devenu Emeis), dans un très beau bâtiment entouré d'un parc magnifique. J'ai été séduit par la présentation, à la suite d'un démarchage par un conseiller en gestion de patrimoine. Mais, d'un seul coup, en 2021, nous avons appris qu'Orpea abandonnait l'immeuble, sans aucune raison apparente ni indemnisation des 77 copropriétaires, alors

que le groupe construisait un autre Ehpad dans la même commune, avec la bénédiction de la mairie. Plus étonnant encore : Orpea commercialisait les chambres de ce nouvel Ehpad à un investisseur institutionnel. Nous nous trouvons sans les revenus que nous attendions, prévus par le bail en cours et qui servaient à rembourser nos crédits. Le bâtiment pourrait éventuellement être transformé en résidence étudiante, mais la valeur des chambres est estimée à 22 000 €. Certains d'entre nous qui ont acheté plusieurs

chambres sont donc ruinés. Nous nous sommes tous groupés et nous sommes en procédure contre Emeis. Mais il n'est pas aisé de trouver des avocats spécialisés ; leurs tarifs sont très élevés. Nous avons déjà dépensé 200 000 € en honoraires d'avocat. Je déconseille vivement à quiconque d'acheter une chambre en Ehpad, en raison du risque que cela comporte. J'ai pu constater que les exploitants travaillent selon le modèle suivant : ils récupèrent les sommes investies, puis ne respectent pas leurs engagements et

se lancent dans un nouveau projet pour récupérer de nouveaux fonds.

La réponse d'Emeis (Orpea)

« La décision de quitter ce site a été prise en accord avec les autorités afin d'optimiser les qualités d'accueil, d'accompagnement et de confort proposées aux résidents. Il y avait en effet sur ce site une impossibilité de réaliser les travaux dans l'établissement actuel, compte tenu de la complexité de la structure du bâtiment (trop de contraintes techniques). »

* Le prénom a été changé.

loyer, mais aussi le sentiment qu'on aide nos aînés, c'est ce qui m'a plu », explique Annie, qui a investi 100 000 € dans une chambre en Île-de-France il y a quelques années. De plus, la rentabilité d'une chambre en Ehpad est améliorée par l'avantage fiscal. En effet, les acheteurs peuvent bénéficier du régime « loueur en meublé non professionnel » (LMNP). Les revenus issus de la location de la chambre sont alors peu imposés, car il est possible de déduire une part d'amortissement du bien des loyers perçus. « Pour les Ehpad, cet amortissement n'est pas réintégré dans le prix de vente lorsque le propriétaire cède sa chambre – contrairement à d'autres résidences avec services, comme les résidences de tourisme, par exemple –, ce qui est intéressant », explique Édouard Fourniau. Au total, les professionnels estiment que la rentabilité des Ehpad peut atteindre 5 à 6 % par an avant impôt.

L'ARS peut exiger des travaux ou fermer un établissement

Mais, dans la réalité, cette promesse de rentabilité n'est pas toujours tenue. Premier écueil, les Ehpad sont fortement réglementés et surveillés, notamment par les agences régionales de santé (ARS), qui contrôlent la qualité des soins, la sécurité et l'hygiène. Une ARS peut décider qu'un établissement n'est plus aux normes, et le fermer ou exiger des travaux. Dans ce cas, les investisseurs peuvent être confrontés à un abandon brutal de l'exploitation et tout perdre. « Nous estimons la perte sèche, subie par les épargnants à la suite de l'abandon brutal de 40 à 50 établissements par les exploitants, à plus de 300 millions d'euros depuis dix ans. Et ce montant s'accroît probablement de près

de 30 millions d'euros chaque année », indique Didier Riebel, président de l'Ascop-Ehpad. Dans ce cas, le bail commercial signé par l'investisseur avec l'exploitant n'est pas protecteur et le propriétaire de la chambre est mis devant le fait accompli. Face aux grands exploitants comme Korian, Emeis (anciennement

Orpea), DomusVi ou encore Domidep, les particuliers ne font pas le poids et subissent aussi des renégociations à la baisse du loyer.

Difficile de trouver un acheteur lorsqu'on souhaite vendre

Autre problème : un Ehpad est un bâtiment difficilement transformable sans gros travaux. Il est, par exemple, compliqué de convertir les petites chambres en appartements. Même lorsque c'est possible, les investisseurs particuliers se sont souvent endettés pour les acheter et ne peuvent pas assumer ce type de transformation. Pour tenter d'obtenir gain de cause, ils s'engagent dans un parcours judiciaire complexe et coûteux, sans aboutir (voir les témoignages).

Enfin, même quand tout se passe sans difficulté, ce type d'investissement n'est pas liquide : trouver un repreneur lorsqu'on souhaite vendre est difficile, car les acheteurs sont moins nombreux que pour un bien classique. De plus, seuls des agents immobiliers spécialisés s'en chargent, avec des conditions parfois moins facilement négociables. Bien

se renseigner, se faire aider dans la rédaction du bail par un avocat et se rapprocher d'une association comme l'Ascop-Ehpad (ascop-ehpad.fr) sont donc conseillés pour limiter les risques. ● NATHALIE COULAUD

Les parcours judiciaires des propriétaires sont complexes et coûteux.

“ Sans aucun accord, DomusVi a fait s'effondrer mes loyers ”

Lucas*

En 2007, j'ai été démarché par l'un de mes anciens managers, devenu conseiller en gestion de patrimoine, qui me proposait de participer à un placement responsable envers nos aînés et de me constituer une source de revenus complémentaires pour ma retraite. Chef d'entreprise et diplômé d'une école de commerce, je pense être plutôt averti en matière d'investissements. J'ai acheté deux chambres pour un montant de 150 000 €, en 2016, dans un Ehpad géré par DomusVi. Pour financer cet achat, ce conseiller m'a proposé un emprunt in fine – le capital est remboursé en une seule fois à la fin de l'opération. Et, au cours du crédit, des intérêts annuels de plus de 4,5 % sont versés. La rentabilité annoncée était aux alentours de 5 %, avant déduction des intérêts. Quelle ne fut pas ma surprise lorsque DomusVi a appliqué en 2020, sans aucun accord, et de manière forfaitaire et incompréhensible, une baisse de loyer de 20 % ! Les copropriétaires se sont tous groupés pour engager une action en justice... qui court toujours, engageant des frais de procédures avec des avocats ! Non seulement mes loyers se sont effondrés mais, pour réussir à payer le prêt en 2022, j'ai dû revendre l'une des deux chambres sur la base de ce loyer effondré, donc à un très mauvais prix. Je suis toujours inquiet : l'action en justice pourrait mal se terminer, avec la menace de remboursements complémentaires au profit de DomusVi, sans compter les frais de justice.

La réponse de DomusVi

« Plusieurs affirmations relèvent de la relation entre investisseurs et intermédiaires ayant commercialisé ces opérations, relation à laquelle DomusVi est étrangère. DomusVi n'a pas vendu ces biens immobiliers et n'a formulé aucune promesse de rendement. Les arguments commerciaux, estimations de rentabilité et montages financiers (dont les prêts in fine) évoqués n'engagent que les acteurs qui les ont présentés et les personnes qui y ont souscrit. »

* Le prénom a été changé.

Vous nous écrivez, on vous répond

Cette rubrique est composée de lettres choisies parmi les milliers de messages que nous recevons chaque mois par voie postale, électronique ou via les réseaux sociaux. Notre sélection reflète les problèmes les plus fréquents que vous rencontrez.

Crotte alors ! Jacques M./92 Rueil-Malmaison

Quand les animaux passent avant les citoyens

J'ai bientôt 90 ans et je suis un peu handicapé (je marche avec un déambulateur). Le 10 juin 2025, j'ai adressé au maire de Rueil-Malmaison une photo couleur prise devant mon portillon de « la merde de chien du jour ». Vous devez savoir qu'il s'agit d'un produit toxique bien connu des urgences pédiatriques, avec le syndrome pieds-mains-bouche, entre autres. Le maire me répond le 23 juin : « Il est difficile actuellement d'endiguer la hausse des incivilités. » L'Union européenne s'est-elle penchée sur ce fléau ? Des chiffres effarants circulent sur les accidents de personnes âgées à Paris liés à cette calamité. À noter qu'à Rueil, la maire adjointe actuelle en charge du bien-être des animaux est numéro 10 et celle chargée des seniors, numéro 16 (sur 17) !

Pas de comptant et pas content J. M., par courriel

Lorsque l'acheteur se débène

Deux personnes se sont engagées à acheter notre maison au comptant. Un compromis a été signé. Tout était en règle. Après le délai de rétractation et à 15 jours de la signature définitive, les acheteurs se sont rétractés, car ils n'avaient pas les moyens d'acheter. Dans un mail envoyé à l'agent immobilier, ils ont écrit qu'ils ne les avaient jamais eus. Les 5 % d'acompte sur la vente n'ont jamais été versés au notaire. Nous avons déménagé et cette situation nous met en difficulté. La maison ne peut pas être remise en vente tant que les notaires ne se sont pas mis d'accord avec les « acheteurs » pour l'indemnisation – qui, d'après eux, ne sera pas versée, car ces derniers n'en ont pas les moyens. Leur notaire est-il responsable de la non-vérification de leurs fonds et du non-versement des 5 % ? Étant victimes, que pouvons-nous faire pour être indemnisés ?

LA RÉPONSE DE 60

Lors de la conclusion d'un compromis de vente, il est d'usage que le vendeur réclame à l'acquéreur potentiel le versement d'un acompte, en général 5 à 10 %. Cette somme n'est pas exigible par la loi, mais c'est une clause ajoutée par les parties au sein du compromis et qui constitue une avance sur le prix de la vente. Si l'acheteur renonce à l'acquisition du bien après les délais légaux de rétractation, ou si la vente ne peut pas se faire en raison d'une faute ou d'une négligence de sa part, l'acompte reste acquis au vendeur à titre de dédommagement. En outre, les parties peuvent aussi prévoir une clause pénale, qui organise les modalités de résolution des litiges éventuels. Elle prévoit, par exemple, qu'en cas de défaillance d'une des parties, le juge sera saisi. Des dommages et intérêts pourront également être versés par la partie défaillante. C'est au notaire de veiller à ce dispositif et à son application. Lorsque ce n'est pas le cas, sa responsabilité peut être engagée. Dans un premier temps, saisissez la médiatrice de la profession sur mediateur-notariat.notaires.fr.





Mayday ! Christophe Grard/78 Sartrouville

Atterrissage en terre inconnue

Au départ de Cluj (Roumanie), mon vol Ryanair direction Beauvais est parti dans la soirée avec une heure de retard. Or cet aéroport ferme ses portes à 23 h 30 ! Pris de court, le transporteur a choisi de faire atterrir l'avion à l'aéroport d'Ostende-Bruges, en Belgique, situé à environ 300 km de Beauvais. Sur place, aucun car n'a été affrété pour assurer la desserte entre les deux aéroports. Abandonné à mon sort, j'ai dû prendre un taxi avec deux autres passagers pour rallier Beauvais, ce qui m'a coûté 200 €. En guise de dédommagement, Ryanair me propose la somme dérisoire de 50 €. Quels sont mes recours ?

LA RÉPONSE DU JURISTE

Dans son arrêt C-826/19, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) rappelle que tout vol détourné qui atterrit dans la même région que l'aéroport de destination est considéré comme retardé. *A contrario*, si votre vol atterrit en dehors de ce rayon, comme c'est le cas ici, il est considéré comme annulé. Or, selon le règlement européen n° 261/2004, toute annulation par le professionnel donne droit à un remboursement intégral du billet ou à un réacheminement. Le choix ne vous ayant visiblement pas été donné, vous pouvez exiger le remboursement intégral de votre vol, ainsi que des frais que vous avez dû engager pour rejoindre l'aéroport de Beauvais, à titre de dédommagement. Si la compagnie rechigne à s'exécuter malgré une réclamation écrite, vous pouvez saisir la Médiation du tourisme et du voyage (MTV), à l'adresse mtv.travel.

Livraison sous tension Martine G./75 Paris

Made in Conseils illicites

Après un achat sur le site Made in Design, j'ai reçu des « conseils » du marchand pour bien réceptionner ma commande, qui ressemblent plutôt à une procédure à respecter à la lettre. Il m'est demandé, notamment, d'ouvrir et de vérifier l'état de la marchandise devant le livreur et de noter, sur le bon de livraison, les éventuels problèmes que je constate. Ce qui me semble compliqué, puisqu'en principe, il faut d'abord signer ce bon pour avoir le colis et pas l'inverse. Surtout, le marchand précise qu'un colis accepté sans réserve recevable est présumé conforme et ne peut pas être remboursé ni échangé. Est-il dans son droit ?

LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Le vendeur à distance est « responsable de plein droit à l'égard du consommateur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu à distance » (article L. 221-15 du code de la consommation), donc des dommages qui peuvent survenir pendant le transport. Les clauses qui limitent ou suppriment la responsabilité du vendeur sont illicites, donc considérées comme non valides. C'est le cas de celle-ci, qui impose la vérification immédiate de la marchandise par le consommateur. Le vendeur ne peut pas invoquer l'absence de cette vérification comme motif automatique pour refuser un remboursement ou un échange si le produit est endommagé. En présence d'un colis accepté sans réserve, le consommateur qui constate des dommages lors du déballage doit prévenir rapidement le vendeur, avec photos à l'appui, en invoquant la responsabilité légale de plein droit. Par ailleurs, quel que soit l'état de la marchandise lors de la livraison, le vendeur demeure responsable des défauts de conformité dans les deux ans qui suivent la livraison.

Les colis de la discorde Éléonore Sauzeau/34 Montpellier

GLS, pour vous servir

Les sociétés de transport de « gros » colis (meubles, par exemple) sont peu nombreuses en France et GLS, basée à Toulouse, a pratiquement le monopole. Or on frôle l'escroquerie... Les frais de livraison ne sont pas négligeables, et certainement justifiés, sauf que derrière, le service n'est pas là ! Ils contraignent les gens à poser des jours de congé, ne viennent pas le jour en question (tout en proposant une page de suivi de livraison qui mentionne bien ce jour-là) ; ils proposent systématiquement de poser les colis – parfois de plusieurs dizaines de kilos et pour lesquels on a payé la livraison à domicile – dans des points relais... Je suis vraiment très étonnée de voir que les entreprises, comme La Redoute, continuent de faire appel à leurs services.

Zoom sur la composition Irène F./59 Lille

La cerise fantôme

J'ai découvert, chez Panda Tea, une nouvelle saveur « infusion détox myrtille-cerise ». Oui, j'adore la cerise. Hélas, la composition de cette infusion n'en comporte pas du tout ! Ce n'est pas normal !



D'origine inattendue J. Pazzona/29 Brest

La sardine nous roule dans la farine

J'ai acheté, en supermarché, une boîte de sardines de la marque Cap Rousset, ce cap étant situé sur le littoral marseillais. J'ai pensé que les sardines avaient été pêchées dans cette zone mais, sur le côté de la boîte, on lit « Fabriqué au Maroc ». Le nom de la marque induit les consommateurs en erreur ! Est-ce légal ?

LA RÉPONSE DE 60

Le nom Cap Rousset évoque bien notre côte méditerranéenne : de quoi permettre à l'entreprise Ferrigno, conserverie industrielle qui fabrique cette boîte, de suggérer un produit de terroir alors que les sardines sont indiquées être pêchées en « Atlantique Centre-Est ». Exit la Méditerranée. Qui plus est, cette zone de pêche se situe hors des eaux françaises, s'étendant le long de la côte ouest de l'Afrique, dont celle du Maroc. Ce que confirme le lieu de fabrication, inscrit sur le côté de la boîte et

en petits caractères. Et ce que ne dément pas le directeur de la société, expliquant qu'« en Méditerranée, les sardines sont trop petites et pas assez nombreuses » pour fournir la conserverie. Or, d'après le code de la consommation, « une pratique commerciale est trompeuse [...] si elle omet, dissimule ou fournit de façon inintelligible, ambiguë ou à contretemps une information substantielle ». Autrement dit, le fabricant de cette boîte de sardines aurait dû indiquer leur origine marocaine sur la face



avant, là où sa marque apparaît dans une taille de police particulièrement grosse et faisant raisonnablement penser que le lieu de pêche se trouve bien au Cap Rousset. Alors, oui,

il s'agit d'une communication commerciale potentiellement trompeuse pour le consommateur, qui n'est pas censé, à l'achat, scruter toutes les faces de l'emballage.

L'annulation doit se payer ! B. V., par courriel

Uber m'a lâché

En décembre dernier, je devais me rendre à Madagascar par un vol au départ de l'aéroport de Toulouse-Blagnac à 6 heures du matin. Quelques jours avant la date de départ, je prends contact avec Uber pour me rendre à l'aéroport depuis mon domicile, en Dordogne. Uber accepte la course avec départ prévu de chez moi à 4 heures. À 3 h 50, Uber m'informe qu'il va me communiquer le nom du chauffeur... et, à 4 heures... personne. Quelques minutes plus tard, je suis enfin informé que la course est annulée, sans autre explication. Impossible d'arriver à l'heure et il est trop tard pour annuler ou modifier mon vol ! Je suis donc contraint de prendre une autre réservation pour un coût de 1 500 €. Uber refuse toute médiation et m'offre, en contrepartie, un avoir de 100 € ! Quels sont mes recours ?

LA RÉPONSE DU JURISTE

En planifiant lui-même la course pour arriver suffisamment en avance à l'aéroport et en la confirmant, Uber s'est engagé à l'honorer. L'annulation ayant été notifiée après l'heure convenue, Uber n'a pas respecté son obligation et doit assumer les conséquences de sa défaillance, conformément à l'article 1217 du Code civil : « La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté [...] peut [...] demander réparation des conséquences de l'inexécution. »

En l'occurrence : rembourser l'intégralité du vol manqué. Si l'entreprise rechigne à s'exécuter malgré une demande écrite, saisissez son médiateur de la consommation à l'adresse : anm-conso.com. Légalement, Uber ne peut pas empêcher ses clients de saisir un médiateur. Il peut, en revanche, refuser l'avis rendu, voire refuser d'entrer en médiation. Le cas échéant, il faudra, hélas, porter l'affaire en justice.

Le dépannage, ça dépend...

C. G., par courriel

Une assurance à l'arrêt

Assurée à la Macif depuis plusieurs années avec l'option « dépannage 0 km », j'ai découvert, à la faveur d'une panne, qu'en fait le dépannage n'a lieu que si le véhicule ne démarre plus et cela ne vaut donc pas dans mon cas ! Ma voiture démarre, mais l'accélérateur ne fonctionne plus que de manière aléatoire. Je me suis retrouvée bloquée sur un rond-point, où j'ai vu un garagiste une première fois, puis une deuxième fois en repartant du garage. Pourquoi ne pas croire le conducteur ? Est-ce de ma faute si aucun voyant ne s'est allumé et si la voiture démarre ? Je ne vais pas mettre en danger les autres et moi-même par un arrêt brutal du véhicule sur la chaussée. Donc je paie une assurance pour rien. Ma voiture est restée sur un parking et elle y restera, parce que je refuse de conduire un véhicule pas fiable. Merci le dépannage 0 km !



L'inactivité, ça coûte Juliette C./59 Orchies

Compte à clôturer !

L'application Sumeria m'a débité des frais d'inactivité, car je ne m'étais pas connectée depuis 12 mois. Effectivement, je n'ai plus l'occasion d'utiliser cette appli depuis l'arrivée de Wero. J'ai reçu un mail m'annonçant qu'il faudrait que je me reconnecte dans les 15 jours pour éviter des frais potentiels. J'ai pensé que c'était un spam ou une tentative d'hameçonnage. Quinze jours plus tard, j'ai été prélevée de 30 €. Impossible de leur faire entendre raison alors que, dans les conditions générales, il est précisé qu'ils envoient deux mails pour avertir et un autre pour notifier que le compte est considéré comme inactif.

LA RÉPONSE DE 60

Sumeria est un compte de paiement proposé par l'application Lydia. Comme avec la plupart des établissements financiers, des frais de compte inactif sont prévus au bout de 12 mois consécutifs sans mouvement. Ils sont plafonnés à 30 € par an. Sumeria n'est pas obligé de vous prévenir par mail, puisque cette facturation existe bel et bien dans leurs conditions tarifaires. L'article 6 de leurs conditions générales de vente indique que tous les frais dus par le client au titre

de la souscription de l'offre Sumeria sont automatiquement prélevés sur le compte de paiement et qu'en l'absence de provision pour prélever ces frais, le client dispose d'un mois pour approvisionner son compte. En cas de modification des tarifs, le client est prévenu deux mois avant le changement. Si vous n'avez plus l'utilité de ce compte depuis l'arrivée du système de virement instantané Wero, nous vous conseillons de le clôturer, sinon vous serez prélevée de 30 € chaque année.

Mauvais calcul Alain R./88 Épinal

29 jours sans repas

Dans la pub Comme j'aime, Benjamin Castaldi nous dit : « Pour un mois, vous avez 28 petits-déjeuners, 28 déjeuners, 28 goûters et 28 dîners. » J'en déduis que soit les mois ont 28 jours, soit l'année comporte 13 mois. Mais comme l'année compte bien 12 mois, il y a alors 29 jours sans menus, soit une différence de 8 %. Peut-être doit-on jeûner pendant ces 29 jours, ce qui expliquerait la perte de poids ?

C'est pas bidon G. D., par courriel

À la recherche des stations d'AdBlue

J'ai cherché, dans plusieurs stations essence, à acheter de l'AdBlue et, à chaque fois, on me dit qu'à la pompe, c'est réservé aux poids lourds et que je dois me rabattre sur un bidon de 5 litres. Mais le prix à la pompe est de 0,80 €/l environ, contre 4,30 €/l en bidon. Il est donc cinq fois plus cher. Est-ce normal ?

LA RÉPONSE DE 60

Le plein d'AdBlue, ce mélange d'urée et d'eau déminéralisée servant à diminuer la pollution des véhicules diesel, est en effet avantageux à la pompe. TotalEnergies indique un prix moyen de 0,731 €/l. L'AdBlue est plus cher en bidon, mais il est possible d'en trouver à des prix beaucoup moins élevés que celui que vous indiquez. Norauto, par exemple, propose sur son site des bidons de 10 litres à 14,99 € et, chez Carrefour ou E.Leclerc, ils sont autour de 10 € – soit 1 €/l. Concernant les pompes pour les poids lourds, E.Leclerc et TotalEnergies nous ont confirmé

qu'elles ne peuvent pas être utilisées pour les voitures. Motif : « L'embout du pistolet, ainsi que le débit de distribution, sont significativement plus importants que ceux des pompes dédiées aux véhicules légers. » Cela étant, TotalEnergies annonce disposer de 279 stations avec des pompes AdBlue pour les voitures. On peut donc faire le plein à la pompe sous réserve de repérer les bonnes stations. Les cartes en ligne des deux enseignes ne le permettent pas, mais TotalEnergies nous a dit « regarder pour améliorer la recherche en distinguant les pompes poids lourds et voitures ».



ILLUSTRATIONS : PIERRE BALLOUHEY

Pour plus d'informations et de conseils, consultez notre site www.60millions-mag.com et, notamment, sa rubrique « 60 vous répond », ou une association de consommateurs (adresses page 40).

ÉCRIVEZ-NOUS ! Sur le Web : redactionweb@inc60.fr

Par courrier : INC - 60 millions, 76, avenue Pierre Brossolette, CS10037, 92240 Malakoff.



LA FLÈCHE DE MADAME 60

Chaque mois, Madame 60 évoque sa vie, ses humeurs, pointe les situations absurdes et n'hésite pas à cibler les responsables de ses galères de consommatrice.

Les désolations d'EDF

C'est une dame de mon quartier que j'aperçois de temps en temps. Sylvain, mon voisin, m'avait prévenue qu'elle avait un problème avec ses factures d'électricité et lui avait conseillé de passer un soir à la maison. Le 30 janvier, elle toque à ma porte, accompagnée d'Arthur, son petit garçon de 10 ans. On s'assoit à la table de la salle à manger et elle ouvre une pochette avec ses factures.

Audrey occupe un logement de 50 m² avec son fils. Le 18 décembre, elle a reçu sa facture annuelle : 1 164 €. Rien à dire. Le 19 janvier, surprise : elle reçoit une nouvelle facture de 706 €, prélevée le 1^{er} février. Incompréhensible... et surtout impossible à régler en l'état actuel de son compte bancaire. C'est la panique. Elle appelle immédiatement EDF. « Là, on m'explique qu'ils ont oublié de me facturer les abonnements depuis 2024 et que c'est un rattrapage. »

C'est donc une erreur d'EDF, mais il faut quand même payer ces 706 € sous dix jours. « C'est pour moi d'une brutalité inouïe... » Audrey demande un échelonnement. La conseillère exige un versement immédiat de 20 %, soit 145 € payés par carte bancaire. « Elle me promet que tout sera consigné par écrit et que je recevrai un échéancier. »

Quatre jours après, Audrey consulte son compte en banque et, horreur, constate un nouveau prélèvement de 145 € pour EDF ! « Je me retrouve donc à payer 290 € en quelques jours pour rattraper une erreur ! » Elle rappelle aussitôt EDF et tombe sur une conseillère, qui s'excuse car c'est encore... une erreur. « Elle me dit qu'à titre d'indemnisation, elle fait une demande de virement immédiat et généreux en ma faveur de 50 €. »

Audrey en a assez et veut régler cette affaire une bonne fois pour toutes. « Quitte à vider en partie mon livret A et donc à perdre mes économies, que je ne pensais pas mettre dans une facture EDF. » La conseillère lui promet un nouveau coup de fil le 26 janvier pour solder, enfin, cette affaire. Personne n'a appelé.

Ce soir, sur son application mobile, Audrey me montre qu'elle doit toujours l'intégralité de cette facture... comme si les 290 € qu'elle a réglés n'avaient jamais été pris en compte. « Je n'ai évidemment pas non plus reçu ce fameux

dédommagement ridicule de 50 €. » Je lui conseille de déposer un avis en ligne salé et d'aller à la concurrence, car il existe d'autres opérateurs moins brutaux. On se quitte là-dessus.

Je la rappelle 15 jours après. « Une conseillère m'a finalement répondu hier, pour s'excuser si j'avais ressenti comme brutale leur demande de rattrapage et pour me dire qu'elle était désolée de me voir partir chez un autre fournisseur. » Avant de me confier une dernière anecdote. « Lorsque j'avais souscrit, le téléconseiller m'avait affirmé que je devais obligatoirement prendre une garantie dépannage. Après avoir reçu l'offre par mail, j'ai constaté que c'était en réalité une option à 6 €, que j'ai pu résilier immédiatement par téléphone et, déjà à l'époque, ils étaient désolés pour cette embrouille. »

Beaucoup de désolation, on le voit. Mais combien d'autres Audrey qui n'arrivent pas à se battre face à ce géant, contre ses bêtises, ses promesses non tenues, ses pratiques brutales ? ●

60

60 SECONDES POUR RETENIR L'ESSENTIEL

Le piège

L'intelligence artificielle est déjà mise à contribution par plus de 230 millions de personnes dans le monde pour interpréter des résultats d'examens de santé. Attention, il faut poser les bonnes questions ! p. 28



La mention spéciale 16/20

Moulinex Cookeo+ Multifonction, relativement compact, très performant et plutôt bon marché (200 €), le Cookeo+ de Moulinex se distingue de la concurrence sur tous les points. p. 34



La mauvaise surprise

Émissions de polluants et substances allergènes sont bien trop présentes dans les peintures, surtout les satinées. p. 8

Le chiffre marquant 300 millions

C'est, en euros, la perte sèche subie par les épargnants à la suite de l'arrêt d'exploitation d'Ehpad en dix ans. p. 59

La tendance

Près d'un Français sur deux déclare tenter d'acheter en promotion et beaucoup utilisent une application pour identifier les bons plans. p. 56

Le paradoxe

La moitié des Français se sont déjà fait livrer un repas à domicile en commandant via une appli dédiée, alors que les mauvaises conditions de travail des livreurs perdurent. p. 18



La méthode

Choisir un fournisseur d'électricité en fonction de son tarif n'est pas suffisant, il faut aussi considérer le volume de réclamations dont il fait l'objet. p. 48



La mise en garde

Pour les rendre dorées et bien croustillantes, un enrobage spécifique composé d'additifs est appliqué sur la plupart des frites congelées pour air fryer. p. 22



La subtilité

Pacsés et concubins ne sont pas automatiquement héritiers l'un de l'autre ; ils ne bénéficient pas non plus de la pension de réversion. p. 54



Prochain numéro le 23 avril

Ne manquez pas notre hors-série



Actuellement en kiosque et en version numérique
sur <https://boutique.60millions-mag.com> et sur l'appli mobile 60